



Catalogue tarifaire

Entreprises
Destiny France Partenaires

Janvier 2025

PRINCIPES TARIFAIRES**SOLUTION DSTNY**

Dstny MBCaaS - Mobile Business Communication as a Service Pages 5

SERVICES VOIX

Numéros Page 10

SIP Trunk Touch Page 11

SIP Trunk Touch Rainbow Page 13

Direct Touch Routing Page 14

MetaCentrex (Com'Unifiées) Page 15

Fax2Mail Page 17

Accès LRA (VGA) Page 18

Accès T0 (VGA) Page 19

SERVICES DATA

Options et Frais annexes sur Liens DATA Page 22

ADSL et VDSL Page 23

SDSL Page 24

Bundle FTTH Backup 4G Page 26

FTTH Page 28

FTTE Page 42

FTTO Page 44

MATERIEL

Equipements réseaux Page 56

Terminaux IP Page 57

SERVICES CLOUD

MyCloud 3CX V20 Page 59

MyCloud Telephony Page 60

Cloud Dédié Page 61

SERVICES MOBILES

OpenSIM Mobile Page 63

OpenSIM Internet 4G Page 65

ENGAGEMENTS DE SERVICES

Tarifs Trunk SIP, Com'Unifiées & VGA
Annexe 1 : Détails des coûts de communication **Page 67**

Tarifs Mobile
Annexe 2A et 2B : Détail coûts com. vers l'international **Page 82**

Annexe 3A et 3B : Zones internationales **Page 92**

Annexe 4A et 4B : Tarifs depuis l'étranger **Page 94**

Annexe 5A et 5B : Tarifs roaming en émission **Page 96**

Réglementation
Annexe 6 : Réalementation ARCEP en vigueur et pénalités associées **Page 98**

Les tarifs du catalogue sont exprimés en Euros Hors Taxes.

L'ajout de services est pris en compte au moment de la livraison.

Pour les offres avec plusieurs engagements disponibles, le choix de l'engagement se fait lors de la souscription dans MyDstny.

Les changements de forfait de communications sont pris en compte sous 24h.

Chaque lien est fourni avec une @IP fixe optionnelle. Le montant de l'option (1€ / mois) est inclus dans l'abonnement du lien.

Les IP attribuées aux services souscrits sont utilisables par l'Abonné tout en restant la propriété de l'opérateur.

Tout appel vers le numéro d'astreinte pour un service ne bénéficiant pas d'une GTR avancée est facturé 150€.

La suppression de service est prise en compte au moment du dépôt de la commande (de suppression, de réduction ou de résiliation).

Hors mention spécifique, le préavis de résiliation d'une offre est de 1 Mois.

Les tarifs des services data pourront évoluer annuellement par indexation de l'indice du coût du travail (Salaires et charges), dans la limite de 75% de la dernière variation annuelle – (cf : NAF rév 2 section J – Base 100 en 2016 (identifiant 010599844)). La révision dudit tarif donne lieu à la publication d'une nouvelle grille tarifaire.

En cas de résiliation d'un service, l'Abonné reste redevable du montant de l'abonnement du mois en cours et de ceux jusqu'au terme de son engagement.

Le Fournisseur se réserve le droit de réviser de plein droit le tarif en vigueur en fonction des Indices des Prix à la Production (IPP) de la France, selon la formule suivante :

$$P1 = P0 \times (I1/I0 + 3\%)$$

Où :

- P1 = prix révisé
- P0 = prix d'origine
- I0 = dernier indice IPP publié à la date de la précédente révision, ou si c'est la première révision, indice publié précédant la signature du Contrat
- I1 = dernier indice IPP publié à la date de révision

Cette révision peut être réalisée tous les 6 (six) mois.

[Indices des prix à la production \(IPP\) - OCDE Data](#)

SOLUTION DSTNY

Période d'engagement

Aucun

Description du service

Dstny MBCaaS est une solution de communication d'entreprise sécurisée dans le cloud qui inclut une intégration native de la flotte mobile et une intégration Microsoft Teams. La solution permet avant tout de recevoir des appels de l'extérieur sur un numéro long et d'en émettre depuis un poste IP, un softphone, Microsoft Teams ou un téléphone mobile.

L'Abonné utilise Dstny MBCaaS pour ses besoins de téléphonie d'entreprise standard depuis un ou plusieurs des terminaux suivants :

- Un poste IP,
- et/ou un mobile
- et/ou un mobile convergent
- et/ou un portail webRTC depuis un ordinateur, appelé ConnectMe
- et/ou une intégration Microsoft Teams

Souscription

L'Abonné doit souscrire à un ou plusieurs forfaits par site de facturation au sein de la même offre Dstny MBCaaS sur son espace MyDstny. L'Abonné commande séparément les numéros fixes qu'il souhaite associer aux utilisateurs Dstny MBCaaS. Chaque numéro souscrit doit être attribué au service MBCaaS par l'Abonné sur son espace MyDstny. Une fois le numéro attribué, l'Abonné peut personnaliser le forfait et le site de facturation sur son espace MyDstny. Le service sera facturé quand l'Abonné active ce dernier depuis le portail administrateur Dstny MBCaaS.

[Accès au portail Dstny MBCaaS](#)

Chaque utilisateur ou option souscrit doit être activé par l'Abonné depuis le portail administrateur Dstny MBCaaS (<https://portail.dstny.tr/>) Une fois les numéros ajoutés au service Dstny MBCaaS, l'Abonné peut activer autant d'utilisateur et d'options qu'il le souhaite depuis le portail administrateur Dstny MBCaaS sans commande préalable dans l'espace MyDstny.

Le site de facturation par défaut est sélectionné à la commande initiale et appliqué lors de l'ajout d'un numéro. L'Abonné peut modifier le site de facturation par numéros depuis l'espace MyDstny.

Les utilisateurs et options sont facturés à l'activation du service depuis le portail d'administration Dstny MBCaaS.

Le tiers sous-traitant de l'Abonné aura accès au portail administrateur MBCaaS de l'Abonné dans le cadre de l'infogérance du service MBCaaS. L'Abonné s'engage à régler l'ensemble des services activés par le tiers sous-traitant en son nom ou par lui-même.

Un utilisateur ou une option commandée dans l'espace MyDstny et qui ne serait pas activé sous 90 jours, depuis le portail Dstny MBCaaS, sera résilié automatiquement.

Compatibilités des Numéros

Dstny MBCaaS est uniquement compatible avec des numéros fixes Dstny. La convergence fixe mobile est uniquement compatible avec des numéros mobiles Dstny. L'Abonné doit souscrire à des numéros fixes en création ou en portabilité en parallèle de la souscription à l'offre Dstny MBCaaS. Pour utiliser le service, un numéro long fixe est obligatoire par utilisateur et pour les fonctionnalités suivantes : groupement d'appels, groupement d'appels avancés, serveur vocal interactif et boîte de mail vocale partagée. Le numéro mobile est inclus dans l'offre mobile et ne nécessite pas de souscription supplémentaire. Il suit les mêmes règles que les numéros fixes, et est accessible en création ou en portabilité.

Les utilisateurs

Le prix de la licence utilisateur est soumis du plan tarifaire choisi par l'Abonné dans l'espace MyDstny et de la licence activée dans le portail administrateur Dstny MBCaaS. L'Abonné dispose de 2 types de licences utilisateurs : L'utilisateur SMART et l'utilisateur SMART+. L'Abonné peut mixer les types d'utilisateurs et les plans tarifaires comme il le souhaite.

LICENCES UTILISATEURS	Mensualité		FMS
	Illimité ¹	Compteur	
SMART	9,90	3,90	10,00 ²
SMART+	14,90	8,90	10,00 ²

¹ la liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication"

² Offre de lancement de Dstny MBCaaS : FAS offerts (conditions et délais auprès de votre commercial référent).

Un utilisateur SMART peut :

- Utiliser un poste IP¹
- Piloter sa téléphonie depuis Microsoft Teams et synchroniser la présence de Microsoft Teams avec la présence Dstny MBCaaS et la présence mobile en cas de convergence fixe mobile

- Appeler en utilisant le réseau data avec son mobile depuis l'application Dstny mobile
- Piloter sa téléphonie et accéder à ses contacts depuis l'application Dstny mobile et le portail webRTC ConnectMe
- Utiliser le réseau GSM depuis son mobile et bénéficier du forfait unique2 s'il est équipé d'une ligne convergente Dstny

¹ L'Abonné doit se référer à la liste des postes certifiés pour garantir la compatibilité du poste avec Dstny MBCaaS.

² Le forfait unique est expliqué dans les paragraphes Intégration Mobile et Convergence Fixe Mobile.

Un utilisateur SMART+ hérite de l'ensemble des fonctionnalités d'un utilisateur SMART et des fonctionnalités suivantes :

- Messagerie instantanée depuis l'application mobile Dstny et ConnectMe
- Appels depuis ConnectMe et l'intégration CRM Connect

L'Abonné doit se référer à la liste à jour des CRM certifiés pour l'intégration CRM ainsi qu'à la compatibilité des navigateurs pour bénéficier de cette fonctionnalité.

[Accès à la liste des CRM certifiés](#)

[Accès à la liste des navigateurs compatibles avec ConnectMe](#)

Si l'Abonné souscrit à un utilisateur SMART ou SMART+ illimité, il bénéficiera de cet illimité sur l'ensemble des terminaux de l'utilisateur :

- PC ou MAC (cf liste des compatibilités ci-dessus)
- Poste IP
- Téléphone mobile via réseau data sans convergence Fixe Mobile
- Téléphone mobile via GSM en cas d'activation de convergence Fixe Mobile

Communications simultanées

Pour chaque numéro ajouté à Dstny MBCaaS, 2 appels entrants et 1 appel sortant sont attribués à la licence utilisateur souscrite par l'Abonné. Les communications simultanées sont mutualisées pour l'ensemble des utilisateurs du service de l'Abonné. Si l'Abonné a besoin d'appels simultanés supplémentaires pour gérer ses appels entrants, il peut souscrire à un lot de 2 appels simultanés supplémentaires.

OPTION	Mensualité	FMS
Lot de 2 appels entrants supplémentaires	9,00	-

Intégration Mobile

L'Abonné doit souscrire à une ligne mobile Dstny s'il souhaite bénéficier de la convergence Fixe Mobile avec la solution Dstny MBCaaS.

Convergence Fixe Mobile

Dans le cadre d'une souscription d'une ligne mobile Dstny en complément d'une des licences Dstny MBCaaS et de l'activation de la convergence, l'Abonné pourra bénéficier des avantages du forfait unique. L'Abonné bénéficiera de la gratuité des appels depuis et vers la France (Fixe + Mobile), et cela même dans le cadre d'une licence utilisateur (SMART ou SMART+) au compteur.

Les appels depuis tous les terminaux de l'utilisateur seront facturés selon le plan tarifaire en annexe 1 et au mode de consommation choisi (compteur, illimité) - à l'exception des appels émis en France Fixe et Mobile qui seront donc toujours en illimités dans le cadre d'une ligne mobile Dstny convergente (forfait unique).

La gratuité des communications vers la France sera effective seulement une heure après l'activation de la convergence depuis MyDstny.

L'activation de la convergence permettra à l'Abonné de présenter le numéro mobile ou fixe depuis l'ensemble de ses terminaux.

En cas de situation de roaming, la convergence fixe mobile se désactivera automatiquement et les communications seront donc facturées selon le forfait de la ligne mobile (voir annexes 3, 4 et 5).

Les options pour utilisateurs

Option Statistiques superviseur

L'Abonné peut souscrire à l'option « statistique superviseur » uniquement pour un utilisateur SMART+. Cette option permet à un utilisateur de contrôler le groupement d'appels qu'il supervise, en contrôlant la présence des agents du groupement. L'option permet au superviseur d'obtenir des statistiques depuis certaines applications, comme le nombre d'appels en attente et la disponibilité des agents.

L'Abonné sera facturé d'une option « Statistique superviseur » par utilisateur superviseur (et non supervisés).

OPTION	Mensualité	FMS
Statistiques superviseur	5,00	-

Option Fonctionnalités superviseur

L'Abonné peut souscrire à l'option « fonctionnalités superviseur » uniquement pour un utilisateur SMART+. Cette option permet à l'utilisateur superviseur d'accéder à des options dites de supervision comme l'écoute secrète, le murmure ou l'intrusion.

L'Abonné sera facturé d'une option « fonctionnalités superviseur » par utilisateur (superviseur).

OPTION	Mensualité	FMS
Fonctionnalités superviseur	3,30	-

Option Dstny Teams Telephony

La solution MBCaaS de Dstny vous offre 2 options d'intégration à Microsoft Teams. Avec chacune des options les appels externes sont débloqués dans l'univers Teams. Les options sont à commander par utilisateur et facturées au mois. L'option Call2Teams offre une intégration native de la téléphonie dans Teams et elle nécessite une licence Microsoft Teams Phone Standard par utilisateur (non fournie par Dstny). Si vous souhaitez activer la téléphonie dans Teams pour un utilisateur sans licence Teams Phone Standard, vous pouvez commander l'option Call2Teams Go pour bénéficier d'une expérience 100% similaire ».

OPTION	Mensualité	FMS
Call2Teams	3,50	-
Call2Teams Go	5,00	-

**Option Call Recording**

L'option Call Recording permet l'enregistrement des appels entrants et sortants pour le solution MBCaaS. Disponible avec des durées de stockage de 90 jours ou 7 ans, cette solution répond aux besoins variés des entreprises en matière d'archivage et de gestion des communications.

OPTION	Mensualité	FMS
Call Recording 90 jours de stockage	8,30	-
Call Recording 7 ans de stockage	35,00	-

Les options pour l'entreprise**Groupement d'appels standard**

L'Abonné doit commander un numéro fixe par groupement d'appels. Le groupement d'appels permet de faire sonner plusieurs postes en même temps ou de manière linéaire, d'accueillir un correspondant, de placer le correspondant dans une file d'attente ou de lui proposer un rappel.

L'Abonné ou le tiers sous-traitant de l'Abonné peut paramétrer un numéro externe comme destination de débordement d'un groupement d'appels. Dans ce cas, le groupement d'appel consommera des minutes au même titre qu'un utilisateur.

OPTION	Mensualité		FMS
	Illimité ²	Compteur	
Groupement d'appels ¹	11,30	3,50	-

¹ Le premier groupement au compteur est offert

² La liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication".

Groupement d'appels avancé

L'Abonné doit commander un numéro fixe par groupement d'appels avancé. Toutes les fonctionnalités de l'option groupement d'appels standard sont incluses dans l'option groupement d'appels avancés. L'Abonné accèdera également à des fonctionnalités avancées comme l'annonce du temps d'attente dans la file d'attente ou le paramétrage d'un temps de pause entre les appels pour les agents.

OPTION	Mensualité		FMS
	Illimité ¹	Compteur	
Groupement d'appels avancé	21,90	13,80	-

¹ La liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication".

Tableau de bord en temps réel

L'option se souscrit par tableau de bord, et la tarification ci-dessous s'applique à l'unité. L'Abonné peut personnaliser graphiquement le tableau de bord et visualiser en temps réel des rapports de sa téléphonie d'entreprise fixe et mobile. Le tableau de bord peut être affiché via une URL sur plusieurs supports sans souscription supplémentaire.

OPTION	Mensualité	FMS
Tableau de bord en temps réel	25,00	-

Serveur vocal interactif (1 niveau)

L'Abonné doit commander un numéro fixe par serveur vocal interactif.

L'Abonné peut combiner plusieurs serveurs vocaux interactifs pour donner plusieurs niveaux de choix à un correspondant.

Un serveur vocal interactif peut émettre des appels sortants si l'Abonné ou le tiers sous-traitant de l'Abonné paramètre un renvoi vers un numéro externe pour un des choix du serveur. Dans ce cas, le serveur vocal interactif consommera des minutes au même titre qu'un utilisateur.

OPTION	Mensualité		FMS
	Illimité ²	Compteur	
Serveur vocal interactif ¹	9,90	2,30	-

¹ Le premier SVI au compteur est offert

² [La liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication".](#)

SMS

L'Abonné ne doit pas utiliser le service Dstny pour faire des campagnes marketing de type SMS. Le service peut être coupé sans préavis en cas d'usage prohibé.

Si le SMS est envoyé depuis ConnectMe ou Microsoft Teams à un contact de l'entreprise non convergent ou à un contact extérieur, il sera facturé à l'unité. L'utilisateur peut uniquement envoyer un SMS à 20 contacts à la fois.

Prix du SMS vers la France : 0, 0,084€ par segment de SMS. Un segment est composé de 67 caractères.

Les SMS techniques (SMS d'activation licence utilisateur et internes à la plateforme Dstny MBCaaS) ne sont pas facturés.

Usage raisonnable illimité

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable : des communications continues inférieures à 2h, moins de 199 contacts par ligne/mois. En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h de communications sortantes par ligne.

Le site de l'Abonné ne doit pas héberger d'activité assimilable à un centre d'appels.

Conditions particulières

[Accès aux conditions particulières](#)

Création et Portabilité des numéros, gestion des numéros d'urgence et Protection contre le piratage

[Cf. Offre Numéros](#)

Prérequis techniques

L'Abonné doit se référer à la liste des prérequis techniques et s'engager à les respecter pour assurer le bon fonctionnement de la solution Dstny MBCaaS.

[Accès à la liste des prérequis techniques](#)

Résiliation et modification

La désactivation du service depuis le portail Dstny MBCaaS entraîne la résiliation du service. Le paiement mensuel du service est à échoir. Dans ce cadre, tout mois entamé est dû.

Une modification de licence depuis le portail Dstny MBCaaS ou de forfait depuis MyDstny est l'équivalent d'une suppression et d'une nouvelle souscription.

SERVICES VOIX

Période d'engagement

Aucun engagement

Gestion des numéros d'urgence

Dstny route les numéros d'urgence en fonction de l'adresse du site auquel est rattaché le numéro. Si des numéros qui ne sont pas à l'adresse du site sont déployés sur la solution, l'Abonné ou son intégrateur de proximité a la responsabilité de paramétrer le code INSEE depuis l'interface MyDstny pour assurer le bon fonctionnement des numéros d'urgence. Le paramétrage des numéros d'urgence est personnalisable par numéro pour répondre aux besoins des multisites et des télétravailleurs.

Service de portabilité des numéros (APNF)

	Mensualité	FMS
Portabilité d'un numéro ¹	0,35	9,00
Demande de portabilité Partielle Complexe ²	-	300,00
Demande de fiabilisation "Just Fiab" (par NDI) ³	-	30,00
Demande de fiabilisation et de portabilité (par NDI) ⁴	-	15,00
Frais de rejet ou d'annulation de fiabilisation ^{5,7}	-	30,00
Demande d'horaires spécifiques (12h-14h en jour ouvré / étude de faisabilité nécessaire avant commande)	-	200,00
Frais de gestion d'un projet de portabilité ZEN ⁶	-	50,00
Retour arrière	-	200,00

Les frais de rejet, report ou annulation, sont équivalents aux coûts de la portabilité souscrite.

Pour les flux automatisés, le report est possible 3 fois maximum avant d'être facturé à l'Abonné.

¹ Dstny se réserve le droit d'effectuer une fiabilisation pour chaque demande de portabilité. L'ensemble des numéros fiabilisés sera porté et facturé.

² Ce coût sera appliqué dans le cadre d'un projet de portabilité partielle complexe (max 30 numéros) en plus de frais de portabilité de chaque numéro.

³ Les numéros fiabilisés sont ensuite communiqués, l'Abonné a le choix de commander une portabilité sur tout ou partie des numéros fiabilisés.

⁴ Les numéros fiabilisés sont ensuite portés selon le tarif en vigueur

⁵ Les rejets sont facturés lorsque les informations données par l'Abonné ne sont pas correctes ou complètes

⁶ Un projet de portabilité ZEN permet de bénéficier de l'accompagnement de Dstny qui effectuera les fiabilisations nécessaires pour récupérer les numéros et assurer leur portabilité. L'ensemble des numéros portés est facturé au tarif en vigueur.

⁷ Les reports sont gratuits jusqu'à la 4^{ème} demande.

Création de numéros

NUMEROTATION NATIONALE

	Mensualité	FMS
1 Numéro polyvalent (01 à 05 et 09) ¹	0,35	9,00
1 Numéro polyvalent Gold (01 à 05 et 09)	0,35	100,00
1 Numéro Polyvalent NPV (Numéro Polyvalent Vérifié)	10,00	100,00
1 Numéro Polyvalent NPUEPT (Numéro Polyvalent Utilisable pour les Echanges avec des Plateformes Techniques)	8,00	100,00

¹ Disponible aussi par tranche de numéros consécutifs de 5, 50 ou 100 numéros

Protection contre le piratage

La sécurisation du système de téléphonie est la responsabilité de l'Abonné. Des systèmes de sécurité Opérateur sont en place mais ne peuvent protéger l'Abonné si son installation n'est pas sécurisée. L'Abonné ou son intégrateur de proximité s'engage à restreindre l'accès au SIP Trunk Touch à l'adresse IP du PBX. L'Abonné peut autoriser jusqu'à 5 adresses IP à accéder au service.

Période d'engagement

Aucun, 12 ou 36 mois.

Description du service

Le SIP Trunk Touch est un accès télécom déployé sur une connexion Internet. L'Abonné commande des canaux simultanés pour calibrer son SIP Trunk Touch. Si l'Abonné reçoit ou émet plus d'appels que le nombre de canaux provisionnés à un instant donné, des appels seront perdus. Les appels perdus pour cause de saturation sont visibles depuis le graphique « Saturation du TrunkSIP » dans l'onglet Mes Service de MyDstny. L'Abonné peut ajuster la taille du SIP Trunk Touch en quelques clics en commandant des canaux supplémentaires dans sa e-boutique. Lorsque l'Abonné dispose d'un multi-site et commande deux SIP Trunk Touch, le deuxième peut être utilisé comme Trunk secours du premier et vice-versa.

Un SIP Trunk Touch doit être associé obligatoire au minimum à 1 canal simultané.

Pour chaque canal simultané, Dstny fournit un canal mixte et un canal entrant. Un canal mixte permet soit 1 appel entrant soit un appel sortant. Un canal entrant permet uniquement un appel entrant.

Plusieurs types de canaux simultanés ne peuvent pas coexister sur un même SIP Trunk Touch.

Pour tout SIP Trunk Touch souscrit un numéro non géographique gratuit servant d'identification du service est créé par Dstny.

Ce numéro ne pourra pas être porté sans entraîner la résiliation totale de l'offre.

Le nombre de CAPS (Call attempt per second) mesure le nombre de tentatives d'appels passées par seconde. Un SIP Trunk Touch de moins de 150 canaux est limité à 2 CAPS. Un SIP Trunk Touch de 150 canaux ou plus est limité à 4 CAPS. Le site de l'Abonné ne doit pas héberger des activités de centre d'appels. L'opérateur / MSP peut se rapprocher d'un conseiller Dstny pour étudier une solution sur mesure répondant aux besoins de centre d'appels.

Conditions d'utilisation

[Cf. Annexe 6](#)

Usage raisonnable pour les forfaits de communications illimités

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable : des communications continues inférieures à 2h, moins de 199 contacts par ligne/mois. En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h de communications sortantes par ligne.

Les forfaits illimités sont incompatibles avec toute activité assimilable à un centre d'appels.

Tarifs

ABONNEMENTS	Sans engagement	12 mois	36 mois	FMS
Canal simultané tarification à la consommation		3,50		-
Canal simultané illimité vers les fixes en France et international ²		15,00		-
Canal simultané illimité vers les fixes et les mobiles en France et international ²	31,00	22,99	19,99	-
Canal simultané illimité vers les fixes et les mobiles en France et international ²	22,99	22,99	19,99	-
Canal simultané tarification à la consommation + illimité Martinique & Guadeloupe ¹	34,00	-	-	-
Canal simultané illimité en France, à l'international, Martinique et Guadeloupe ¹²	45,00	-	-	-

¹ Sur demande auprès de votre interlocuteur commercial, procédure de portabilité spécifique.

² [La liste détaillée des Pays compris dans les communications illimités est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication"](#)

Gestion des numéros d'urgence / Protection contre le piratage

Création et Portabilité des numéros

[Cf. Offre Numéros](#)

Période d'engagement

Aucun

Description du service

Le SIP Trunk Touch TLS permet de chiffrer les communications entre l'infrastructure Operateur et le PBX. Attention à veiller que les communications soient chiffrées de bout en bout en chiffrant sur le PBX le flux entre le poste et le PBX.

Le reste du service et des conditions sont identiques au [SIP Trunk Touch](#)

Tarifs

ABONNEMENTS	Sans engagement	12 mois	36 mois	FMS
Canal simultané tarification à la consommation	7,00			-
Canal simultané illimité vers les fixes en France et international ²	19,00			-
Canal simultané illimité vers les fixes et mobiles en France et international ² (<4)	35,00	26,99	23,99	-
Canal simultané illimité vers les fixes et mobiles en France et international ² (>3)	26,99	26,99	23,99	-
Canal simultané tarification à la consommation + illimité Martinique & Guadeloupe ¹	37,00			-
Canal simultané illimité en France, à l'international, Martinique et Guadeloupe ¹²	49,00			-

¹ Sur demande auprès de votre interlocuteur commercial, procédure de portabilité spécifique.

² [la liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de](#)

Gestion des numéros d'urgence / Protection contre le piratage**Création et Portabilité des numéros**

[Cf. Offre Numéros](#)

Période d'engagement

Aucun, 12 mois, 24 mois ou 36 mois

Description du service

Déployez la téléphonie dans votre suite Rainbow en quelques minutes avec le SIP Trunk Touch Rainbow sans vous soucier de la partie interopérabilité avec la plateforme Rainbow.

Le SIP Trunk Touch Rainbow est un service permettant de faire transiter les communications téléphoniques par une connexion Internet haut débit sécurisée depuis la plateforme Rainbow d'ALE. Le SIP Trunk Touch Rainbow utilise un flux chiffré (SIP TLS & SRTP) permettant une sécurisation du service voix.

L'Abonné commande des canaux simultanés pour calibrer la taille de son SIP Trunk Touch Rainbow. Pour chaque canal simultané, Dstny fournit un canal mixte et un canal entrant. Un canal mixte permet soit un appel entrant soit un appel sortant. Un canal entrant permet uniquement un appel entrant.

L'Abonné doit commander la création de numéros ou à la portabilité de ses numéros en amont avant de pouvoir les ajouter au SIP Trunk Touch Rainbow. Les licences Rainbow Hub doivent être commandées auprès d'un grossiste agréé et les numéros doivent être paramétrés dans le portail d'administration Rainbow.

Le SIP Trunk Touch Rainbow est un SIP Trunk Touch intégré dans l'environnement Rainbow d'ALE.

Le reste du service et des conditions sont identiques au [SIP Trunk Touch](#)

Conditions d'utilisation

[Cf. Annexe 6](#)

Tarifs**ABONNEMENTS**

	Mensualité	FMS
Canal simultané tarification à la consommation	5,80	-
Canal simultané illimité vers les fixes en France et international ¹	18,00	-
Canal simultané illimité vers les fixes et les mobiles en France et international ¹ (<4)	34,00	-
Canal simultané illimité vers les fixes et les mobiles en France et international ¹ (>3)	25,99	-
Canal simultané tarification à la consommation + illimité Martinique et Guadeloupe (fixes et mobiles) ²	36,00	-
Canal simultané illimité en France, à l'international, Martinique et Guadeloupe (fixes et mobiles) ^{1;2}	48,00	-

¹ [La liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication"](#)

² Sur demande auprès de votre interlocuteur commercial, procédure de portabilité spécifique.

Usage raisonnable pour les forfaits de communications illimitées

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable : des communications continues inférieures à 2h, moins de 199 contacts par ligne/mois. En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h de communications sortantes par ligne.

Les forfaits illimités sont incompatibles avec toute activité assimilable à un centre d'appels.

Gestion des numéros d'urgence / Protection contre le piratage / Création et Portabilité des numéros

[Cf. Offre Numéros](#)

Période d'engagement

Aucun, 12 mois, 24 mois ou 36 mois

Description du service

Déployez la téléphonie dans votre suite office en quelques minutes avec le Direct Touch Routing sans vous soucier de la partie interopérabilité avec Microsoft.

Le Direct Touch Routing est un service permettant de faire transiter les communications téléphoniques par une connexion Internet haut débit sécurisée depuis le client Microsoft Teams. Le Direct Touch Routing utilise un flux chiffré (SIP TLS & SRTP) permettant une sécurisation du service voix.

L'Abonné commande des canaux simultanés pour calibrer la taille de son Direct Touch Routing. Pour chaque canal simultané, Dstny fournit un canal mixte et un canal entrant. Un canal mixte permet soit un appel entrant soit un appel sortant. Un canal entrant permet uniquement un appel entrant.

L'Abonné doit commander la création de numéros ou à la portabilité de ses numéros en amont avant de pouvoir les ajouter au Direct Touch Routing.

Des licences Microsoft doivent être activées pour permettre au client MS Teams d'émettre et recevoir des appels. Les numéros doivent être paramétrés dans le portail d'administration Office 365.

Le Direct Touch Routing est un SIP Trunk Touch intégré dans l'environnement MS Office.

[Cf Description Service SIP Trunk Touch](#)

Conditions d'utilisation**Usage raisonnable pour les forfaits de communications illimités**

[Cf Offre SIP Trunk Touch](#)

Tarifs

ABONNEMENTS	Mensualité	FMS
Canal simultané tarification à la consommation	5,80	-
Canal simultané illimité vers les fixes en France et international ¹	18,00	-
Canal simultané illimité vers les fixes et les mobiles en France et international ¹ (<4)	34,00	-
Canal simultané illimité vers les fixes et les mobiles en France et international ¹ (>3)	25,99	-
Canal simultané tarification à la consommation + illimité Martinique et Guadeloupe (fixes et mobiles) ²	36,00	-
Canal simultané illimité en France, à l'international, Martinique et Guadeloupe (fixes et mobiles) ^{1;2}	48,00	-

¹ [la liste détaillée des Pays compris dans les communications illimités est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication"](#)

² Sur demande auprès de votre interlocuteur commercial, procédure de portabilité spécifique.

Gestion des numéros d'urgence / Protection contre le piratage**Création et Portabilité des numéros**

[Cf. Offre Numéros](#)

Période d'engagement

Aucun engagement

Les suppressions de licence sont appliquées au 1er jour du mois suivant la demande.

Tarifs

SERVICES	Mensualité		FMS
	Illimité	Compteur	
Licence simple ¹	11,39	4,49	10,00
Licence Full ²	21,99	9,09	20,00
Licence Full Meeting ² (avec Accession Meeting 4 ³)	27,99	14,89	20,00
Licence Full Meeting Avancée ² (avec Accession Meeting 4 ³ , présence avancée ⁴ , pré-décroché et gestion des horaires inclus)	27,99	14,89	20,00
Licence Full Meeting 10 ² (avec Accession Meeting 10 ³)	34,99	21,79	20,00
Licence Full Meeting Avancée 10 ² (avec Accession Meeting 10 ³ , présence avancée ⁴ , pré-décroché et gestion des horaires inclus)	34,99	21,79	20,00
Licence Full Meeting 25 ² (avec Accession Meeting 25 ³)	44,99	32,09	20,00
Licence Full Meeting Avancée 25 ² (avec Accession Meeting 25 ³ , présence avancée ⁴ , pré-décroché et gestion des horaires inclus)	44,99	32,09	20,00
Licence Full Conferencing ² (avec Accession Meeting 100 ³)	57,99	44,99	50,00

¹ Chaque licence inclut l'accès à Comportal Web et des communications illimitées vers les fixes et les mobiles en France ainsi que vers l'international, voir l'annexe 1 : "Détail des coûts de communication".

² Chaque licence Full inclut la mise à disposition des Softphones Accession pour Mac, PC et Smartphone (Android et IOS) ainsi que le logiciel Comportal Assistant (PC uniquement - Windows 8 et +)

³ Accession Meeting est un outil de visioconférence intégré à l'offre. Suivant votre licence, vous disposez de 4 ou de 100 utilisateurs.

⁴ Attention, cette Option n'est pas compatible avec la fonctionnalité « Ne pas déranger ».

Tarifs des options

OPTIONS	Mensualité	FMS
1er Groupement	<i>inclus</i>	
1er SVI standard	<i>inclus</i>	
Groupement(s) supplémentaire(s)	11,39	-
SVI standard(s)	11,39	-
SVI avancé(s)	11,39	50,00
Application(s) Standardiste ¹ (obligatoirement associée à une licence Full)	45,99	50,00

¹ L'application standardiste est incompatible avec l'utilisation d'un poste IP sur la même licence.

Option RecCall : enregistrement d'appel

RecCall est une option d'enregistrement et de stockage d'appels. Ceux-ci sont téléchargeables et supprimables en ligne. Une souscription par utilisateur souhaitant bénéficier de la fonctionnalité

ABONNEMENTS MENSUELS	Mensualité	FMS
RecCall "3 mois d'archivage" ¹	15,99	10,00
RecCall "6 mois d'archivage" ¹	18,99	10,00

¹ La durée s'applique à l'ensemble de son parc de licences.

L'Abonné ne peut pas souscrire à cette option pour le numéro d'entrée d'un groupement ou d'un SVI.

La solution d'enregistrement d'appels est compatible avec les normes RGPD. Toutefois, Dstny ne peut être tenu responsable d'une utilisation abusive et/ou inappropriée de ce service.

L'Abonné est notamment tenu :

- d'avertir préalablement les utilisateurs et interlocuteurs de l'enregistrement des conversations (entrante ou sortante).
- de donner l'accès et le droit de suppression des données des utilisateurs qui en font la demande.
- de ne pas conserver les conversations au-delà du délai légal.

Option Superviseur sur Groupement

L'Abonné doit définir le nombre de groupement d'appels qu'il souhaite superviser. Un « agent superviseur » peut superviser plusieurs groupements. Pour chaque commande, l'abonné doit indiquer la(les) licence(s) superviseur(s), le(s) agent(s) supervisé(s) et l(s) groupement(s) associé(s). Il a ensuite la liberté de modifier les utilisateurs associés à l'option "Agent supervisé" (dans la limite du nombre d'options souscrites).

Elle permet de superviser un ou plusieurs agents grâce à :

- Des statistiques d'appels
- L'intervention en cours d'appel par différentes fonctions (écoute discrète, chuchotement, intrusion)

Cette option fonctionne sur deux niveaux :

- Superviseur : il accède à toutes les statistiques et peut intervenir sur les appels des agents.
- Agent : l'ensemble des agents sont comptabilisés dans les statistiques.

Les fonctions agents et superviseur sont cumulables, cela permet notamment à un superviseur d'intégrer les statistiques d'appel.

OPTIONS	Mensualité	FMS
Superviseur (associée uniquement avec les licences Full ayant un droit administrateur)	11,39	10,00
Agent supervisé (1/agent)	1,15	10,00
Groupement supervisé	Gratuit	

Communications simultanées

- 1 à 2 licences : 2 appels simultanés ¹ par licence
- 3 licences et + : 2 appels simultanés ¹ par licence, limités à 1 appel entrant et 1 appel sortant

¹ Les communications simultanées sont mutualisées pour l'ensemble des utilisateurs

OPTION	Mensualité	FMS
Lot de 2 appels entrants supplémentaires	11,99	0,00

Usage raisonnable

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable : des communications continues inférieures à 2h, moins de 199 contacts par ligne/mois. En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h de communications sortantes par ligne.

Le site de l'Abonné ne doit pas héberger d'activité assimilable à un centre d'appels.

Création et Portabilité des numéros, gestion des numéros d'urgence et Protection contre le piratage

[Cf. Offre Numéros](#)

Période d'engagement

Aucun engagement

Tarifs**ABONNEMENTS**

	Mensualité	FMS
Fax2Mail - Mail2Fax Mono-emetteur	5,80	20,00
Option Mail2Fax 50 émetteurs	11,50	20,00

Gestion des numéros d'urgence / Protection contre le piratage**Création et Portabilité des numéros**[Cf. Offre Numéros](#)

Période d'engagement

Engagement de 12 mois à compter de la date de mise en service

Tarifs

Il est impossible d'annuler une commande de reprise en cours.

Dans le cadre de la fin du RTC, les créations de lignes réseaux analogiques, les numérisations et les déménagements ne sont plus disponibles depuis le 15 novembre 2018.

TARIFS DES ACCES

	Mensualité	FMS
Ligne analogique	20,40	-
Ligne analogique + illimitées vers les fixes en France	26,80	-
Ligne analogique + illimitées vers les fixes, les mobiles en France & à l'international ¹	39,60	-

¹ La liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication".

OPTIONS INCLUSES

Messagerie 3131, Auto rappel, Secret Appel par Appel, PCV France, Notification de message, GTR 72h ouvrables.

OPTIONS & SERVICES SUR LES LIGNES LRA

	Mensualité	FMS
AOC (Télécomptage par site)	1,30	-
Signal d'appel (par ligne)	1,30	-
Transfert inconditionnel (par site)	1,30	-
GTR 10 h 7j/7 & 24h/24 (par ligne)	25,00	-
GTR 10 h ouvrables (par ligne)	13,00	-
Messagerie Vocale (par ligne)	0,60	-
Mesure conservatoire (activ./désactiv., par site & par mesure)	-	80,00
Annonce du nouveau numéro (12 mois, par site)	-	40,00
Annonce du nouveau numéro (6 mois, par site)	-	20,00
Annonce du nouveau numéro (2 mois, par site)	-	8,00
Présentation du nom (par ligne)	1,30	-
Présentation du numéro (par site)	1,30	-
Restriction vers mobiles et/ou l'international (par ligne)	1,30	-

OPTIONS GRATUITES ACTIVEES SUR DEMANDE

Conversation à 3 (par ligne)	Gratuit
Secret Permanent (par ligne)	Gratuit
Sélection modulable d'appel (par ligne)	Gratuit
Sélection permanente audiotel (par site)	Gratuit
Sélection permanente Télématique (par site)	Gratuit
Transfert conditionnel sur non réponse (par site)	Gratuit
Transfert conditionnel sur non réponse et sur occupation (par site)	Gratuit
Transfert conditionnel sur occupation (par site)	Gratuit

Usage raisonnable pour les forfaits de communications illimitées

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable : des communications continues inférieures à 2h, moins de 199 contacts par ligne/mois. En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h de communications sortantes par ligne.

Le site de l'Abonné ne doit pas héberger d'activité assimilable à un centre d'appels.

Frais annexes**EN PHASE DE MISE EN SERVICE**

	Mensualité	FMS
Déplacement à tort / Refus d'intervention ¹	-	150,00
Commande non conforme ²	-	40,00

¹ Le déplacement à tort correspond au déplacement sur site d'un technicien n'ayant pas pu accéder au site de l'Abonné.

² Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : typologie de la ligne, contact, adresse, numéro de support, etc...

EN PHASE D'EXPLOITATION

	Mensualité	FMS
Intervention à tort ¹	-	450,00
Ouverture d'un incident à tort ²	-	180,00
Continuité de service en cas de panne	-	100,00

¹ Intervention d'un technicien pour un incident dont la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée.

² Correspond à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée.

Période d'engagement

Engagement de 12 mois à compter de la date de mise en service

Tarifs

Il est impossible d'annuler une commande de reprise en cours.

Dans le cadre de la fin du RTC, les créations, les ajouts de groupement et les déménagements d'accès T0 ne sont plus disponibles depuis le 15 novembre 2019.

TARIFS DES ACCES	Mensualité	FMS
Accès T0	39,60	-
Accès T0 + illimitées vers les fixes en France	52,50	-
Accès T0 + illimitées vers les fixes, les mobiles en France & à l'international ¹	79,20	-

¹ La liste détaillée des Pays compris dans les communications illimitées est indiquée dans l'Annexe 1 : "Détail des coûts de communication"

TARIFS SDA	Mensualité	FMS
Reprise de SDA	1,20	-
Création de 5 Numéro(s) SDA	5,30	-
Création de 10 Numéro(s) SDA	10,50	-

OPTIONS INCLUSES

Secret Appel par Appel, GTR 6 heures ouvrables, mini messages, présentation du numéro, signal d'appel.

OPTIONS & SERVICES SUR LES LIGNES T0	Mensualité	FMS
Activation interdiction PCV international sur SDA (par T0) ¹	-	120,00
Annonce du nouveau numéro (12 mois, par site) ²	-	40,00
Annonce du nouveau numéro (6 mois, par site) ²	-	20,00
Annonce du nouveau numéro (2 mois, par site) ²	-	8,00
AOC (Télécomptage, par T0) ¹	2,50	-
Désactivation interdiction PCV international sur SDA (par T0) ¹	-	40,00
GTR 10 h 7j/7 & 24h/24 (par T0) ¹	25,00	-
Mesure conservatoire (activ./désactiv., par site & par mesure)	-	100,00
Renvoi de terminal (par site)	1,30	-
Restriction vers l'international (par T0) ¹	1,30	-
Restriction vers mobiles (par T0) ¹	1,30	-
Restriction vers mobiles et international (par T0) ¹	1,30	-
Transfert conditionnel sur non réponse (par site)	1,30	-

¹ La souscription de ces options doit se faire pour l'ensemble des T0 activés. Exemple : pour un groupement de 2T0, 2 options doivent être souscrites par l'Abonné.

² Disponible uniquement en cas de résiliation

OPTIONS GRATUITES ACTIVEES SUR DEMANDE	Mensualité	FMS
Auto Rappel	Gratuit	
Conversation à 3 (par T0) ¹	Gratuit	
Présentation du Nom (par T0) ¹	Gratuit	
Secret Permanent (par T0) ¹	Gratuit	
Sélection permanente audiotel (par T0) ¹	Gratuit	
Sélection permanente Télématique (par T0) ¹	Gratuit	
Transfert inconditionnel (par site)	Gratuit	

¹ La souscription de ces options doit se faire pour l'ensemble des T0 activés. Exemple : pour un groupement de 2T0, 2 options doivent être souscrites par l'Abonné.

Usage raisonnable pour les forfaits de communications illimitées

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable : des communications continues inférieures à 2h, moins de 199 contacts par ligne/mois. En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h de communications sortantes par ligne.

Le site de l'Abonné ne doit pas héberger d'activité assimilable à un centre d'appels.

Frais annexes**EN PHASE DE MISE EN SERVICE**

	Mensualité	FMS
Déplacement à tort / Refus d'intervention ¹	-	150,00
Commande non conforme ²	-	40,00

¹ Le déplacement à tort correspond au déplacement sur site d'un technicien n'ayant pas pu accéder au site de l'Abonné.

² Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : typologie de la ligne, adresse, numéro de support, etc...

EN PHASE D'EXPLOITATION

	Mensualité	FMS
Intervention à tort ¹	-	450,00
Ouverture d'un incident à tort ²	-	180,00
Continuité de service en cas de panne	-	100,00

¹ Intervention d'un technicien pour un incident dont la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée.

² Correspond à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée.

SERVICES DATA

Options

IP et VPN	Mensualité	FMS
/ 32 supplémentaires ¹	9,00	10,00
/ 31 supplémentaires ¹	18,00	10,00
/ 30 supplémentaires ¹	36,00	10,00
/ 29 supplémentaires ¹	72,00	10,00
Option IP VPN en cœur de réseau (par lien) ²	10,00	-
Option IPHD ^{3,4}	5,00	-

¹ une seule option au choix par lien

² l'engagement associé à l'abonnement d'un IP VPN est identique à celui de l'accès Internet sur lequel il est installé.

³ Cette option permet de faire de la haute disponibilité d'IP publique entre plusieurs liens WAN de l'Abonné.

Les IPs publiques fournis avec les liens WAN ne pourront pas être utilisées pour profiter de cette option. Des IPs supplémentaires devront donc être commandées.

Dans le cas où un /32 (1 IP) est commandé pour l'IPHD : l'IP publique supplémentaire sera routée sur les deux liens WAN de l'Abonné et les paquets seront routés de façon aléatoire entre ces deux derniers. L'IP sera toujours disponible tant qu'un des deux liens reste fonctionnel.

Dans le cas où un / autre que le /32 est commandé, il faudra définir un lien primaire et un lien secondaire. Les IPs seront routées par défaut sur le lien primaire et en cas de perte de ce lien, elles seront disponibles automatiquement sur le secondaire. Quand le lien primaire redevient fonctionnel, les IPs redeviennent disponibles sur celui-ci en priorité.

⁴ Cette option n'est pas compatible avec l'IPVPN.

AUTRES	Mensualité	FMS
Upgrade / Downgrade	-	sur étude ¹
Déménagement	-	sur étude ¹

¹ L'Abonné doit vérifier la faisabilité technique auprès de Dstny. Le montant de l'upgrade et/ou déménagement n'est défini qu'après étude. Tout upgrade et/ou déménagement conduit au réengagement de l'accès concerné pour une durée égale à la période d'engagement initial.

Frais annexes (uniquement sur les liens FTTE et FTTO)

L'abonné s'engage à restituer le matériel (EAS) mis à disposition dans le cadre des accès internet en cas de résiliation. Dans le cas contraire, un montant forfaitaire de 500€ sera facturé.

PENALITES	Mensualité	FMS
Commande non-conforme ¹	-	100,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	250,00
Déplacement d'un technicien pour opération simple	-	350,00
Déplacement d'un technicien pour opération spécifique	-	sur devis

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : contact, adresse, numéro de support, etc.

² Correspond au déplacement sur site d'un technicien n'ayant pas pu accéder au site de l'Abonné

Mise à jour tarifaire

Le tarif pourra évoluer annuellement par indexation dans la limite de 75% de la dernière variation annuelle de l'indice du coût du travail – Salaires et charges – information, communication – NAF rév 2 section J – Base 100 en 2016 (identifiant 010599844). La révision dudit tarif donne lieu à la publication d'un nouveau millésime applicable

Période d'engagement

Aucun engagement

Tarifs

Pour chaque lien le modem est inclus. Les paramétrages du modem ne doivent pas être modifiés par l'Abonné sans l'accord de Dstny. Hors cas de détérioration de responsabilité Abonné, Dstny assure un changement de modem en cas de dysfonctionnement.

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, etc.)

Les technologies ADSL et VDSL ne permettent pas de garantir un débit. A titre d'information, un débit cible peut être communiqué à l'Abonné. Cette information ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Dstny.

Dstny ou un tier mandaté ne s'engage pas à réaliser la desserte interne et la pose d'une prise téléphonique, qui restent à la charge de l'Abonné.

Les frais d'annulation d'une commande avant la livraison sont équivalents aux frais de mise en service.

Il est impossible d'annuler une commande en cours pour une ADSL Max et/ou VDSL Max.

SERVICES ADSL/VDSL	Mensualité	FMS
ADSL Max / VDSL Orange	47,00	140,00
ADSL Max / VDSL Dégroupé Orange ¹	58,00	140,00
VDSL SFR	42,00	140,00
ADSL Max SFR	35,00	140,00
VDSL Dégroupé SFR ¹	53,00	140,00
ADSL Max Dégroupé SFR ¹	47,00	140,00

¹ La ligne analogique servant de support à la fourniture du service ADSL Dégroupé ne permet pas l'utilisation de services de téléphonie. L'Abonné ne paye pas d'abonnement téléphonique pour cette ligne. Sur le réseau Orange, l'Abonné peut passer commande sur une ligne existante qui sera écrasée au bénéfice du service Internet (la partie voix sera inactive).

Options

GTR pour VDSL SFR en dégroupage total	Mensualité	FMS
4h en heures ouvrées ¹	39,00	-

¹ l'option GTR est souscriptible à la commande du lien et résiliable uniquement en cas de résiliation du lien

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	60,00
Commande rejetée par le fournisseur ²	-	140,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ³	-	80,00

Les rendez-vous d'installation peuvent être reportés par l'Abonné 2 fois maximum pour chaque commande (1ère fois gratuitement, 2ème fois facturée le montant d'un déplacement à tort). Les demandes de report doivent être effectuées au plus tard 48 heures ouvrées avant le rendez-vous.

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : adresse, numéro de support, etc.

² Une commande rejetée par le fournisseur correspond à une commande réalisée sur un support indisponible ou parce qu'une commande est en cours auprès d'un autre opérateur.

³ Le déplacement à tort correspond au déplacement sur site d'un technicien n'ayant pas pu accéder au site de l'Abonné

EN PHASE D'EXPLOITATION	Mensualité	FMS
Intervention à tort - pas de défaut constaté ¹	-	250,00
Intervention à tort - absence client ou refus d'accès au site	-	250,00
Intervention à tort - pas de défaut constaté lors de l'Expertise (ADSL) ¹	-	400,00
Prestation de SAV+ (ADSL ou VDSL) ²	-	185,00
Accès ADSL/VDSL Orange, retour rapide suite écrasement d'un accès ³	-	220,00

¹ Intervention d'un technicien pour un incident dont la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée.

² La prestation SAV+ consiste à faire réaliser des mesures de débits de l'installation client jusqu'aux équipements de proximité pour assurer des actions d'optimisation de la ligne. Elle est enclenchée uniquement avec l'accord de l'Abonné et est facturée quelle que soit l'issue de l'intervention.

³ Dstny ne peut être tenu responsable d'un écrasement de ligne et permet à l'Abonné une réactivation rapide qui constitue une prestation payante. La demande de retour rapide doit être effectuée dans un délai maximum de 6 jours ouvrés après la date de résiliation.

Résiliation

En cas de résiliation, des frais de 60 € seront appliqués en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Période d'engagement

Engagement de 12 mois ou de 36 mois à compter de la date de mise en service

Tarifs

Pour chaque lien le modem est inclus. Les paramétrages du modem ne doivent pas être modifiés par l'Abonné sans l'accord de Dstny. Hors cas de détérioration de responsabilité Abonné, Dstny assure un changement de modem en cas de dysfonctionnement.

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, etc.)

Les frais d'annulation d'une commande avant la livraison sont équivalents au frais de mise en service (engagement 12 mois).

Dans le cas où la date de livraison prévue ne peut être respectée de votre fait, une pénalité égale à 3% de l'abonnement de l'accès Internet (modem inclus) par jour de retard calendaire sera appliquée.

ABONNEMENTS MENSUELS	1 paire	2 paires	4 paires
0,5M Orange	117,00	145,00	NA
1M Orange	124,00	151,00	234,00
2M Orange	137,00	167,00	249,00
4M Orange	179,00	197,00	289,00
8M Orange	NA	386,00	497,00
12M Orange	NA	NA	619,00
16M Orange	NA	NA	688,00
Installation en zone ADP (GTR 24h/7j incluse)	Majoration de 140€	Majoration de 140€	Majoration de 140€

0,5M SFR	84,00	118,00	NA
1M SFR	102,00	136,00	NA
2M SFR	113,00	148,00	NA
4M SFR	166,00	202,00	NA
5M SFR	184,00	219,00	NA
8M SFR	NA	295,00	NA
10M SFR	NA	360,00	NA
2M Axione	117,00	165,00	212,00
4M Axione	147,00	194,00	242,00
5M Axione	177,00	225,00	272,00
6M Axione	NA	208,00	303,00
8M Axione	NA	218,00	312,00
10M Axione	NA	236,00	330,00
12M Axione	NA	NA	312,00
16M Axione	NA	NA	352,00
20M Axione	NA	NA	423,00

FRAIS DE MISE EN SERVICE	Engagement 12 Mois
SDSL 1 paire	515,00
SDSL 2 paires	680,00
SDSL 4 paires	1 070,00
Installation en zone ADP	600,00

Options

GTR	Mensualité	FMS
4h en heures ouvrées	<i>inclus</i>	<i>inclus</i>
4h 24h/24 et 7j/7	72,00	-

AUTRES OPTIONS

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	Mensualité	FMS
Désaturation ¹	-	790,00
Desserte interne jusqu'à 30 mètres (sur devis au-delà)	-	490,00
Commande non-conforme ²	-	60,00
Frais de déménagement ³	-	790,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ⁴	-	250,00
Upgrade ⁵	250,00 (+ FMS du lien)	

¹ Option appliquée automatiquement en cas de désaturation nécessaire à la livraison du lien (consentement du client recueilli à la signature du devis). Dans le cas contraire, la commande est annulée et les frais d'annulation de commande sont appliqués.

² Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées lors de la commande : contact, adresse, numéro de support, etc...

³ Toute demande de déménagement est soumise à une étude de faisabilité. Le déménagement réengage le lien pour une durée équivalente à la durée initiale d'engagement.

⁴ Le déplacement à tort correspond au déplacement sur site d'un technicien n'ayant pas pu accéder au site de l'Abonné.

⁵ L'Abonné doit vérifier la faisabilité technique auprès de Dstny. Les FMS appliquées lors de l'upgrade dépendent de l'engagement initial. Tout upgrade conduit au réengagement de l'accès concerné pour une durée équivalente à la période d'engagement initiale. La facturation du lien de l'ancien site sera arrêtée à la fin du mois suivant.

EN PHASE D'EXPLOITATION	Mensualité	FMS
Intervention à tort - pas de défaut constaté ¹	-	250,00
Déplacement à tort - absence client ou refus d'accès au site	-	250,00
Réparation desserte Interne	-	sur devis
Intervention à tort et remplacement de l'équipement d'extrémité	-	991,00

¹ Intervention d'un technicien pour un incident dont la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée.

Période d'engagement

Engagement 12 ou 36 mois.

Descriptif produit

Cette offre vous permet de bénéficier d'une connexion Internet très haut débit grâce à la fibre optique FTTH, idéale pour un usage quotidien intensif non critique.

Le routeur Ethernet/4G inclus vous garantit une connectivité fiable et rapide, avec la possibilité de basculer automatiquement sur la 4G en cas de panne de la fibre. Le backup 4G illimité offre ainsi une sécurité supplémentaire, vous assurant de rester connecté en toutes circonstances.

Tarifs

Opérateur	Offre/Zone	Mensualité	FMS 12 mois ¹	FMS 36 mois ¹
Bouygues	FTTH	79,00 €	119,00 €	- €
SFR	ZMD ou ZTD		119,00 €	- €
Axione	Opéra Office Pro		119,00 €	- €
Axione	Opéra Office Basic		169,00 €	- €
Covage	Zone A		169,00 €	119,00 €
Covage	Zone B		199,00 €	169,00 €
Orange	Access	89,00 €	199,00 €	129,00 €

¹ Frais de paramétrage & d'expédition obligatoire : 49 € HT en supplément

Services	Mensualité	FMS
Console de gestion centralisée GénieACS	Offert	-

La plateforme Cloud GénieACS permet de configurer uniquement les routeurs commandés au catalogue Dstny. L'ajout d'équipements hors-catalogue Dstny n'est pas permis.

Conditions particulières**ARTICLE 1 – OBJET**

Les présentes Conditions Particulières définissent les conditions dans lesquelles Destiny France Entreprises ou Destiny France Partenaires (ci-après le « DSNY ») met en œuvre les moyens nécessaires à la fourniture du Service Bundle FTTH/4G (ci-après « Service ») au Client et Abonné. Elles font partie intégrante du Contrat et relèvent des CGAS (Conditions générales d'accès aux services). Les termes ne faisant pas l'objet de définition dans les présentes sont définis soit dans les conditions générales, le catalogue tarifaire soit dans les autres documents contractuels.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU SERVICE

L'offre proposée par DSTNY est uniquement disponible sous forme d'un bundle combinant un abonnement FTTH (Fiber To The Home), un accès 4G illimité et un routeur, tout trois fournis par DSTNY.

L'offre proposée par Dstny est uniquement disponible sous forme de bundle combinant un abonnement FTTH (Fiber To The Home), un accès 4G illimité et un routeur fourni par Dstny.

La bande passante de l'accès 4G est limitée à une vitesse maximale de 10 Mbps.

La carte SIM 4G fournie sera activée exclusivement une fois le lien FTTH mis en production et opérationnel.

L'utilisation de l'accès 4G (SIM et routeur fourni) et du routeur fourni est strictement limitée à un usage dans le cadre de la présente offre et ne pourra en aucun cas être utilisée sur un autre équipement.

ARTICLE 3 – DUREE ET CONDITIONS D'UTILISATION

L'Abonné s'engage à maintenir son abonnement pour une durée minimale de 12 ou 36 mois à compter de la mise en service du lien FTTH.

L'accès 4G ne pourra en aucun cas être utilisé comme connexion principale.

En cas de non-déclaration d'une panne du lien FTTH principal, une facturation à l'usage pour l'accès 4G pourra être appliquée (CF condition DATA consommation au compteur). Afin d'éviter le déclenchement de cette facturation, l'Abonné s'engage à signaler toute défaillance du lien FTTH principal dans les 24 heures suivant la constatation de la panne.

ARTICLE 4 - RESILIATION**4.1 Retour du matériel**

En cas de résiliation de l'abonnement, le Client s'engage à retourner le routeur ainsi que l'ensemble des éléments associés (câbles, accessoires, etc.) à l'adresse suivante : 16 rue des Granges Galand 37550 Saint-Avertin. Le retour du matériel devra être effectué dans un délai de 10 jours à compter de la date de résiliation de l'abonnement.

En cas de non-retour du matériel dans le délai imparti, des frais supplémentaires de 1 (un) euro hors taxes (HT) pourront être facturés au Client, conformément aux conditions générales de vente de DSTNY.

4.2 Option d'achat au terme du contrat de location

Le Client a la possibilité de racheter le matériel (routeur et accessoires) pour une valeur de 1 (un) euro hors taxes (HT). Cette option pourra être exercée lors de la résiliation de l'abonnement et donnera lieu à la signature d'un avenant spécifiant les modalités de ce rachat.

ARTICLE 5 – PANNE ET RETOUR MATERIEL ATELIER (RMA)

5.1 Remplacement du routeur

Si le routeur a été commandé auprès de DSTY par le Client, DSTNY s'engage à le remplacer gratuitement sous réserve que les conditions suivantes soient réunies :

- que la procédure relative au Service Après-Vente (SAV) Matériel ait été respectée;
- que le routeur ait été utilisé et entretenu conformément aux recommandations du constructeur;
- que le routeur soit toujours couvert par la garantie du constructeur.

DSTNY garantit au Client que tous les produits sont exempts de tout défaut de fabrication ou de tout défaut matériel pendant deux (2) ans à compter de sa date d'achat.

5.2 Remplacement du routeur loué

Si le routeur a été commandé auprès de DSTNY par le Client, le DSTNY s'engage à le remplacer gratuitement sous réserve des conditions suivantes :

- que la procédure relative au Service Après-Vente (SAV) Matériel ait été respectée;
- que le routeur ait été utilisé et entretenu conformément aux recommandations du constructeur.

Dans les deux cas visés aux points 4.1 et 4.2, tout remplacement consistera en un produit neuf ou reconditionné, fonctionnellement équivalent et sera proposé uniquement à la discrétion de DSTNY.

Le routeur de remplacement sera envoyé sous 48 heures. Le Client disposera d'un délai de sept (7) jours ouvrés pour renvoyer le routeur défectueux.

Période d'engagement

12 ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- la fourniture d'un lien Fibre Optique allant jusqu'à 1Gbps en descendant et 500 Mbps en montant avec minimum 20Mbps garantis
- la fourniture d'un ONT (Les paramétrages de l'ONT ne doivent pas être modifiés par l'Abonné)
- la réalisation d'une desserte simple de moins de 15 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (un devis pourra être proposé pour les dessertes de plus de 15 mètres et/ou complexes)
- Les paramétrages de l'ONT ne doivent pas être modifiés. Hors cas de détérioration de responsabilité Abonné, Dstny assure un changement de l'ONT en cas de dysfonctionnement (responsabilité fournisseur).
- L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)
- Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)
- Un site ne peut accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. En cas d'écrasement d'un accès existant, Dstny ne peut être tenu responsable des frais appliqués au Client Final par son ancien fournisseur.
- Si un déploiement est annulé à cause d'un accès Internet FTTH déjà actif sur site, ceci sera considéré comme une annulation de commande avec une application des frais associés.
- Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable. Disponible uniquement sur zone ZTD
- En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande dans MyDstny et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

ABONNEMENTS MENSUELS	Mensualité	FMS	
		12 mois	36 mois
Opéra Office Basic	55,00	170,00	120,00
Opéra Office Pro (Standard ou ZTD)	42,00	150,00	60,00

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour l'ONT respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé. (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

GTR	Mensualité	FMS
10 heures ouvrées ¹	31,00	70,00

¹ Indisponible sur Opéra Office Basic

AUTRES OPTIONS

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	FMS
Second Point de Terminaison Optique ¹	75,00
Modification de l'emplacement de la PTO (Prise Terminal Optique)	350,00
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ²	60,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ³	150,00
Demande d'annulation de commande	150,00
Réalisation d'une desserte au-delà de 50 mètres, par mètre linéaire supplémentaire	3,00

¹ Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais. (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

² Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

³ Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou sites non prêt, etc.

EN PHASE D'EXPLOITATION

	FMS
Intervention à tort - pas de défaut constaté ¹	150,00
Intervention à tort - absence client ou refus d'accès au site	150,00
Remise en conformité de la desserte suite à un incident	350,00
Remplacement de la prise terminal optique suite à détérioration	300,00
Frais de non restitution de l'ONT en cas de résiliation ou de changement ²	100,00

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée.

² En cas de non restitution sous 7 jours suivant la demande de Dstny, les Frais de non restitution seront appliqués .

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Dstny et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un évènement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, ou obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Dstny informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par l'Opérateur de réseau à Dstny.

L'Abonné s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Dstny.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Période d'engagement

36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- la fourniture d'un lien Fibre Optique asymétrique allant jusqu'à 1 Gbps avec minimum garanti de 10 ou 100 Mbps
- la fourniture d'un ONT (Les paramétrages de l'ONT ne doivent pas être modifiés par l'Abonné)
- la réalisation d'une desserte simple de moins de 15 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (un devis pourra être proposé pour les dessertes de plus de 15 mètres et/ou complexes)
- GTR 10h heures ouvrées
- Les paramétrages de l'ONT ne doivent pas être modifiés. Hors cas de détérioration de responsabilité Abonné, Dstny assure un changement de l'ONT en cas de dysfonctionnement (responsabilité fournisseur).
- L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)
- Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)
- Un site ne peut accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. En cas d'écrasement d'un accès existant, Dstny ne peut être tenu responsable des frais appliqués au Client Final par son ancien fournisseur.
- Si un déploiement est annulé à cause d'un accès Internet FTTH déjà actif sur site, ceci sera considéré comme une annulation de commande avec une application des frais associés.
- Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable. Disponible uniquement sur zone ZTD.
- En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande dans MyDstny et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS	Mensualité Hors ZTD	Mensualité ZTD	FMS
Débit Max AXIONE (avec 10 Mbps garantis)	139,00	-	60,00
Débit Max AXIONE (avec 100 Mbps garantis)	199,00	99,00	60,00

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour l'ONT respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé. (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	FMS
Second Point de Terminaison Optique ¹	75,00
Modification de l'emplacement de la PTO (Prise Terminal Optique)	350,00
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ²	60,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ³	150,00
Demande d'annulation de commande	150,00
Réalisation d'une desserte au-delà de 50 mètres, par mètre linéaire supplémentaire	3,00

¹ Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais. (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

² Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

³ Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou sites non prêt, etc.

EN PHASE D'EXPLOITATION

	FMS
Intervention à tort - pas de défaut constaté ¹	150,00
Intervention à tort - absence client ou refus d'accès au site	150,00
Remise en conformité de la desserte suite à un incident	350,00
Remplacement de la prise terminal optique suite à détérioration	150,00
Frais de non restitution de l'ONT en cas de résiliation ou de changement ²	100,00

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée.

² En cas de non restitution sous 7 jours suivant la demande de Dstny, les Frais de non restitution seront appliqués .

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Dstny et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un évènement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, ou obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Dstny informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par l'Opérateur de réseau à Dstny.

L'Abonné s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Dstny.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Période d'engagement

12 ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique asymétrique allant jusqu'à 1 Gbps sans minimum garanti (dans certaines conditions favorables, le débit Montant peut atteindre 800 Mbps).
- la fourniture de l'ONT (interface de livraison en RJ45) - L'ONT est acheminé séparément (expédition par colis).
- les paramétrages de l'ONT ne doivent pas être modifiés. Hors cas de détérioration, Dstny assure un changement de l'ONT en cas de dysfonctionnement (responsabilité fournisseur).
- la réalisation d'une desserte de moins de 30 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (un devis pourra être proposé pour les dessertes de plus de 30 mètres et/ou complexe).

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc...)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange).

En cas d'écrasement d'un accès existant, Dstny ne peut être tenu responsable des frais appliqués à l'Abonné par son ancien fournisseur.

En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande dans MyDstny et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max BOUYGUES 1 Gbps	55,00	70,00

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max BOUYGUES 1 Gbps	55,00	-

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour l'ONT respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C.

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé. (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

	Mensualité	FMS
Déplacement de PTO standard ¹	-	300,00
Déplacement de PTO complexe ¹	-	Sur devis
Pré-visite technique ²	-	250,00

¹ Prestation disponible uniquement à la même adresse, même bâtiment - exemple : changement d'étage.

² Cette prestation est nécessaire pour centres commerciaux, sites sécurisés, complexes, sensibles et/ou suite à expertise du technicien.

AUTRES OPTIONS

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	60,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	300,00
Demande d'annulation de commande	-	150,00
Second Point de Terminaison Optique ³	-	75,00
Réalisation d'une desserte supérieure à 30 mètres et/ou complexe	-	Sur devis

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

² Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou sites non prêt, etc.

³ Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais. (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

EN PHASE D'EXPLOITATION

	Mensualité	FMS
Intervention à tort ¹	-	150,00
Ticket d'incident à tort ¹	-	300,00
Frais de non restitution de l'ONT en cas de résiliation ou de changement ²	-	100,00

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée. Ainsi qu'un refus d'accès au site (domaines privé et public inclus) et/ou une absence client

² En cas de non restitution sous 7 jours suivant la demande de Dstny, les Frais de non restitution seront appliqués.

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Dstny et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un événement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Dstny informe l'Opérateur / MSP des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Opérateur / MSP, sur la base du devis notifié par le Fournisseur à Dstny.

Dans le cas où des actions à la charge de l'abonné n'ont pas été réalisées dans un délai de 21 jours suivant la Date de notification de gel client, Dstny se réserve le droit d'annuler la commande avec facturation des frais d'annulation de commande et tout autre frais inhérents à la commande.

L'Opérateur / MSP s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Dstny.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Période d'engagement

12 ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique asymétrique allant jusqu'à 1 Gbps sans minimum garanti (dans certaines conditions favorables, le débit descendant peut atteindre 800 Mbps)
- un ONT auquel le LAN de l'Abonné peut être connecté via une prise RJ45 (les paramétrages de l'ONT ne doivent pas être modifiés par l'Abonné. Hors cas de détérioration, Dstny assure un changement de modem en cas de dysfonctionnement)
- la réalisation d'une desserte de moins de 30 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (un devis pourra être proposé pour les dessertes de plus de 30 mètres et/ou complexe)

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service). L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc...)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable (uniquement disponible sur la zone A).

En cas d'écrasement d'un accès existant, Dstny ne peut être tenu responsable des frais appliqués à l'Abonné par son ancien fournisseur.

En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui-ci n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande dans MyDstny et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

Les frais d'annulation de commande ne sont pas appliqués dans le cas d'un gel d'immeuble de plus de 3 mois ne permettant pas le déploiement du lien souscrit

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max COVAGE 1 Gbps Zone A	55,00	115,00
Débit Max COVAGE 1 Gbps Zone B	55,00	150,00

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max COVAGE 1 Gbps Zone A	55,00	65,00
Débit Max COVAGE 1 Gbps Zone B	55,00	115,00

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour l'ONT respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C.

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé. (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

	Mensualité	FMS
J+1 en jours ouvrés ¹	26,00	-
Déplacement de PTO ²	-	300,00
Pré-visite technique simple ³	-	200,00
Pré-visite technique complexe ⁴	-	350,00

¹ L'option GTR est souscriptible à la commande du lien et est associée à l'engagement de l'accès. En cas d'ajout d'option en cours de contrat, l'Abonné doit vérifier la faisabilité technique auprès de Dstny.

² Prestation disponible uniquement à la même adresse, même bâtiment - exemple : changement d'étage.

³ Comprend l'étude cheminement entre le PBO et l'emplacement souhaité de la PTO, compte rendu d'intervention, élaboration de devis si nécessaire, l'aiguillage entre dernière chambre sur domaine public et la pénétration du bâtiment et la validation du bon accès au PM et au PBO et de l'état de ces équipements.

⁴ Comprend les prestations de la visite technique simple, un plan du cheminement vers le local technique et l'identification de l'accès aux chambres en domaine public.

AUTRES OPTIONS

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	60,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	150,00
Demande d'annulation de commande	-	200,00
Second Point de Terminaison Optique ³	-	75,00
Réalisation d'une desserte supérieure à 30 mètres et/ou complexe	-	Sur devis

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

² Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou sites non prêt, etc.

³ Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais. (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

EN PHASE D'EXPLOITATION

	Mensualité	FMS
Intervention à tort / Ticket d'incident à tort ¹	-	200,00
Frais de non restitution de l'ONT en cas de résiliation ou de changement ²	-	100,00
Upgrade ³	-	Sur devis

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée. Ainsi qu'un refus d'accès au site (domaines privé et public inclus) et/ou une absence client

² En cas de non restitution sous 7 jours suivant la demande de Dstny, les Frais de non restitution seront appliqués .

³ L'Abonné doit vérifier la faisabilité technique auprès de Dstny. Le montant de l'upgrade ne sera défini qu'après étude.

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Dstny et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un événement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Dstny informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par l'Opérateur de réseau à Dstny.

L'Abonné s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Dstny.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Période d'engagement

12 ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique asymétrique allant jusqu'à 1 Gbps à débit minimum garanti symétrique
- GTR J+1 incluse
- visite technique systématique incluse
- la fourniture d'un EAS (Equipement d'Accès au Service) auquel le LAN de l'Abonné peut être connecté via une prise RJ45 (les paramètres de l'EAS ne doivent pas être modifiés par l'Abonné. Hors cas de détérioration de responsabilité Abonné, Dstny assure un changement d'EAS en cas de dysfonctionnement)

- la réalisation d'une desserte de moins de 30 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (un devis pourra être proposé pour les dessertes de plus de 30 mètres et/ou complexe)

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc...)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable.

En cas d'écrasement d'un accès existant, Dstny ne peut être tenu responsable des frais appliqués à l'Abonné par son ancien fournisseur.

En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande dans MyDstny et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

Les frais d'annulation de commande ne sont pas appliqués dans le cas d'un gel d'immeuble de plus de 3 mois ne permettant pas le déploiement du lien souscrit

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max Fibre 1 Gbps - 5M garantis symétriques	99,00	315,00
Débit Max Fibre 1 Gbps - 20M garantis symétriques	189,00	315,00

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS

	Mensualité	FMS
Débit Max Fibre 1 Gbps - 5M garantis symétriques	99,00	215,00
Débit Max Fibre 1 Gbps - 20M garantis symétriques	189,00	215,00

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour l'ONT respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C.

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé. (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

	Mensualité	FMS
GTR 4 Heures ouvrées ¹	50,00	-
Déplacement de PTO ²	-	300,00

¹ L'option GTR doit être activée lors de la souscription initiale et est associée à l'engagement de l'accès.

² Prestation disponible uniquement à la même adresse, même bâtiment - exemple : changement d'étage.

AUTRES OPTIONS

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	60,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	150,00
Demande d'annulation de commande	-	350,00
Réalisation d'une desserte supérieure à 30 mètres et/ou complexe	-	Sur devis

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

² Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou sites non prêt, etc.

EN PHASE D'EXPLOITATION

	Mensualité	FMS
Intervention à tort / Ticket d'incident à tort ¹	-	200,00
Intervention à tort - Diagnostic contradictoire	-	300,00
Frais de non restitution de l'ONT en cas de résiliation ou de changement ²	-	100,00
Upgrade ³	-	Sur devis

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée. Ainsi qu'un refus d'accès au site (domaines privé et public inclus) et/ou une absence client

² En cas de non restitution sous 7 jours suivant la demande de Dstny, les Frais de non restitution seront appliqués.

³ L'Abonné doit vérifier la faisabilité technique auprès de Dstny. Le montant de l'upgrade ne sera défini qu'après étude.

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Dstny et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un évènement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, ou obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Dstny informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par l'Opérateur de réseau à Dstny.

L'Abonné s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Dstny.

Résiliation

En cas de résiliation, des frais de 50€ et un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Période d'engagement

12 ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- la fourniture d'un lien Fibre Optique allant jusqu'à 1Gbps en descendant et 800 Mbps en montant sans minimum garanti
- la fourniture de l'ONT (interface de livraison en RJ45) - L'ONT est acheminé séparément (expédition par colis)
- la réalisation d'une desserte Interne Client sur site Client Final jusqu'à 60 ml (entre le Point d'Entrée et la PTO)
- Un site ne peut accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. En cas d'écrasement d'un accès existant, Dstny ne peut être tenu responsable des frais appliqués au Client Final par son ancien fournisseur.

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si un déploiement est annulé à cause d'un accès Internet FTTH déjà actif sur site, ceci sera considéré comme une annulation de commande avec une application des frais associés.

En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui-ci n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande dans MyDstny et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

ABONNEMENTS MENSUELS

	Mensualité	FMS
Accès FTTH Access 1G - PTO a créer ¹ ou existante - 12 Mois	59,00	150,00
Accès FTTH Access 1G - PTO a créer ¹ ou existante - 36 Mois	59,00	80,00

¹ à ne souscrire qu'en cas de local ne disposant pas de PTO. Si une PTO est déjà existante sur le site avec un lien actif, le lien sera écrasé et une pénalité décrite en frais annexe sera facturée.

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour l'ONT respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

	Mensualité	FMS
GTR 10h heures ouvrées ¹	40,00	-
Second Point de Terminaison Optique ²	-	75,00
Prestation d'installation de l'ONT	-	70,00

¹ Disponible uniquement sur zone BLOM Orange

² Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais. (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	150,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	150,00
Demande d'annulation de commande	-	100,00
Pénalité pour PTO existante non indiquée lors de la commande	-	110,00
Pénalité pour numéro de PTO erroné	-	60,00
Frais de re expédition de l'ONT	-	30,00
Frais de non restitution de l'ONT (Annulation de commande en cours, changement ou résiliation)	-	100,00
Rejet de commande FTTH par le fournisseur ³	-	200,00
Desserte étendue	-	Sur devis

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc.

² Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou sites non prêt, etc.

³ Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

EN PHASE D'EXPLOITATION

	Mensualité	FMS
Intervention à tort / Ticket d'incident à tort ¹	-	300,00
Frais de non restitution de l'ONT (Annulation de commande en cours, changement ou résiliation)	-	100,00
Réparation câblage et desserte Abonné	-	300,00

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée. Ainsi qu'un refus d'accès au site (domaines privé et public inclus) et/ou une absence client.

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Dstny et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un évènement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service

Dstny informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par l'Opérateur de réseau à Dstny.

L'Abonné s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Dstny.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Période d'engagement

12 ou 36 mois

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique asymétrique avec un débit minimum garanti et un débit maximum.
- la réalisation d'une desserte simple de moins de 30 mètres à partir de l'arrivée optique dans les locaux de l'Abonné (Si nécessaire au raccordement de ses locaux, l'Abonné accepte la réalisation d'une prestation de desserte étendue facturée au tarif forfaitaire précisé ci-dessous. Cette prestation de desserte étendue s'applique pour les dessertes de plus de 30 mètres jusqu'à 220 mètres avec un maximum de 30 mètres à l'intérieur des locaux de l'Abonné ou pour les dessertes nécessitant des percements de plus de 10 cm. Un devis spécifique pourra être proposé pour les dessertes de plus de 220 mètres ou nécessitant un travail à une hauteur de plus de 3 mètres).

- un ONT (les paramétrages de l'ONT ne doivent pas être modifiés par l'Abonné sans l'accord de Dstny. Hors cas de détérioration de responsabilité de l'Abonné, Dstny assure un changement d'ONT en cas de dysfonctionnement (responsabilité fournisseur))

L'utilisation d'un routeur fourni par Dstny est recommandé pour la FTTH SFR.

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTH. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès FTTH ne peut être garanti et nécessite une validation préalable (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange).

Si un déploiement est annulé à cause d'un accès Internet FTTH déjà actif sur site, ceci sera considéré comme une annulation de commande avec une application des frais associés.

En cas d'écrasement de l'accès par un Tiers, celui-ci n'est pas résilié, le Client doit en faire la demande via une commande dans MyDstny et reste redevable des mois restants dus si l'accès est toujours engagé.

ABONNEMENTS MENSUELS 12 mois

	Mensualité	FMS
Débit Max SFR 1 Gbps /100 Mbps (avec 5 Mbps garantis) (ZMD ou ZTD)	55,00	70,00

ABONNEMENTS MENSUELS 36 mois

	Mensualité	FMS
Débit Max SFR 1 Gbps /100 Mbps (avec 5 Mbps garantis) (ZMD ou ZTD)	55,00	0,00

ROUTEURS (Souscription recommandée d'un routeur Dstny)

	Mensualité	FMS
Routeur FTTH	-	99,00

Mise en service

L'Abonné doit prévoir un emplacement pour l'ONT respectant les conditions suivantes : humidité inférieure à 50% et température comprise entre 10°C et 30°C

Lorsqu'un câblage doit être réalisé, l'Abonné doit être en mesure de donner accès aux domaines privé (Par exemple, le technicien doit pouvoir accéder aux parties communes d'un immeuble).

Options

[Cf. Options sur Liens DATA](#)

Frais annexes

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	Mensualité	FMS
Commande non-conforme, rejetée par le fournisseur ¹	-	120,00
Déplacement à tort / Refus d'intervention ²	-	300,00
Demande d'annulation de commande	-	150,00
Desserte étendue forfaitaire	-	250,00
Second Point de Terminaison Optique ³	-	75,00
Déplacement de PTO ⁴	-	350,00

¹ Une commande est considérée comme "non conforme" lorsque les informations données par l'Abonné sont erronées : changement de contact, manque complément d'adresse, etc. Une commande est considérée comme "rejetée par le fournisseur" en cas d'adresse erronée, de référence PTO incorrecte, colis (non endommagé) est refusé par l'Abonné, au delà de 3 reports du rendez-vous d'installation, etc.

² Le déplacement à tort est avéré en cas de rendez-vous manqué ou refusé par l'abonné, absence d'infrastructure en domaine privé, locaux non accessibles ou sites non prêt, etc.

³ Sous réserve d'acceptation après étude technique. En cas de refus, la commande sera automatiquement rejetée et sans frais. (uniquement sur Opérateur d'Infrastructure Orange)

⁴ Prestation disponible uniquement à la même adresse. En cas de raccordement complexe (par exemple : changement d'étage, etc) un devis sera proposé.

EN PHASE D'EXPLOITATION

	Mensualité	FMS
Intervention à tort ¹	-	300,00
Réparation câblage et desserte Abonné	-	300,00
Frais de non restitution de l'ONT en cas de résiliation ou de changement ²	-	100,00

¹ Les interventions à tort correspondent à la déclaration d'un incident pour lequel la responsabilité de Dstny et de ses fournisseurs n'est pas engagée

² En cas de non restitution sous 7 jours suivant la demande de Dstny, les Frais de non restitution seront appliqués .

Travaux spécifiques

Dans les cas suivants, Dstny et ses fournisseurs peuvent envisager des travaux :

- destruction partielle ou totale causée par un évènement (à titre d'exemple un incendie, une inondation, un acte de malveillance, ...)
- nécessité de mise en conformité de tout ou partie des Liaisons Fibres avec de nouvelles normes en vigueur
- dévoiement, ou obsolescence ou de vétusté des Liaisons Fibres
- certains cas de livraison de service.

Dstny informe l'Abonné des travaux de remplacement ou de dépose prévus dans les meilleurs délais.

Le prix des travaux de remplacement ou de dépose effectués sera répercuté intégralement à l'Abonné, sur la base du devis notifié par l'Opérateur de réseau à Dstny.

L'Abonné s'engage à régler le montant des travaux de remplacement ou de dépose dès émission de la facture par Dstny.

Résiliation

En cas de résiliation, un préavis de résiliation d'un mois s'applique en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

Caractéristiques techniques

Le produit FTTE permet à l'Abonné de bénéficier d'un accès Internet Fibre avec débit symétrique garantie dans des zones éligibles au produit FTTH.

Période d'engagement

Engagement de 12 mois ou de 36 mois à compter de la date de mise en service.

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 30 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause Abonné, il est possible :

- De demander un report, une seule fois entre 1 et 3 mois après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

Dans le cas où les travaux à la charge de l'Abonné n'ont pas été réalisés dans un délai de 6 mois suivant la Date de la commande, Dstny se réserve le droit d'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire.

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS	BLOM Orange		BLOM RIP	
	IDF	hors IDF	IDF	hors IDF
Fibre Optique 2M	279	289	309	329
Fibre Optique 4M	279	299	349	369
Fibre Optique 10M	279	309	349	379
Fibre Optique 20M	289	319	389	419
Fibre Optique 30M	299	349	419	469
Fibre Optique 40M	319	369	449	499
Fibre Optique 50M	339	389	469	519
Fibre Optique 100M	369	419	539	589
Fibre Optique 200M	439	489	649	699
Fibre Optique 300M	499	589	749	829
Fibre Optique 500M	589	669	839	919
Fibre Optique 1G	659	749	989	1069

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS	BLOM Orange		BLOM RIP	
	IDF	hors IDF	IDF	hors IDF
Fibre Optique 2M	269	279	309	329
Fibre Optique 4M	269	289	349	369
Fibre Optique 10M	269	299	349	379
Fibre Optique 20M	279	309	389	419
Fibre Optique 30M	299	339	419	469
Fibre Optique 40M	309	359	449	499
Fibre Optique 50M	329	379	469	519
Fibre Optique 100M	359	409	539	589
Fibre Optique 200M	419	469	649	699
Fibre Optique 300M	489	569	749	829
Fibre Optique 500M	569	649	839	919
Fibre Optique 1G	639	719	989	1069

FRAIS DE MISE EN SERVICE (12 et 36 MOIS)	BLOM Orange		BLOM RIP	
	IDF	hors IDF	IDF	hors IDF
Pose de bandeau optique (dans une baie informatique)	190	190	190	190
Site fibré	730	730	730	730

Options et Frais annexes**GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)**

	Toutes zones
Engagement 12 et 36 mois	89

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	Toutes zones
Demande d'annulation de commande avant communication de la date prévisionnelle de mise en service	50% des FMS (hors remises, promos et OSM)
Demande d'annulation de commande après communication de la date prévisionnelle de mise en service	100% des FMS + 3 mois d'abonnement (hors remises, promos et OSM)
Réalisation d'une desserte supérieure à 30 mètres et inférieure ou égale à 60 mètres	350,00
Réalisation d'une desserte supérieure à 60 mètres linéaires et/ou complexes	Sur devis

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 30 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause client, il est possible :

- De demander un report, une seule fois entre 1 et 3 mois après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

Dans le cas où les travaux à la charge du client n'ont pas été réalisés dans un délai de 6 mois suivant la Date de la commande, Dstny se réserve le droit d'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire.

	O1 IDF	O1	O2A IDF	O2A	O2B IDF	O2B	O3 IDF	O3
ABOS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS								
Fibre Optique 2M	329	339	369	389	469	479	539	549
Fibre Optique 4M	329	349	369	389	589	609	669	689
Fibre Optique 10M	329	359	369	409	669	699	839	869
Fibre Optique 20M	369	399	419	459	759	789	909	939
Fibre Optique 30M	399	449	459	509	859	909	1109	1159
Fibre Optique 40M	429	479	489	539	939	989	1219	1269
Fibre Optique 50M	449	499	519	569	979	1029	1279	1329
Fibre Optique 100M	519	569	589	639	1029	1079	1339	1389
Fibre Optique 200M	629	679	719	769	1129	1179	1469	1519
Fibre Optique 300M	729	809	829	909	1149	1239	1499	1579
Fibre Optique 500M	819	899	939	1019	1299	1389	1689	1779
Fibre Optique 1G	969	1049	1109	1189	1459	1539	1889	1969
	O1 IDF	O1	O2A IDF	O2A	O2B IDF	O2B	O3 IDF	O3
ABOS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS								
Fibre Optique 2M	249	259	279	289	349	359	349	359
Fibre Optique 4M	259	279	279	299	349	369	349	369
Fibre Optique 10M	259	299	279	309	349	379	349	379
Fibre Optique 20M	279	309	299	329	409	449	409	449
Fibre Optique 30M	289	319	309	349	479	509	479	509
Fibre Optique 40M	289	339	309	359	479	529	479	529
Fibre Optique 50M	289	339	309	359	479	529	479	529
Fibre Optique 100M	299	349	349	399	549	599	549	599
Fibre Optique 200M	389	439	429	479	599	649	599	649
Fibre Optique 300M	469	549	509	599	649	729	649	729
Fibre Optique 500M	499	589	549	629	649	729	649	729
Fibre Optique 1G	539	619	609	699	759	849	759	849
	O1 IDF	O1	O2A IDF	O2A	O2B IDF	O2B	O3 IDF	O3
FRAIS DE MISES EN SERVICE (12 et 36 MOIS)								
Etude de faisabilité standard et premium ¹	600	600	600	600	600	600	600	600
Site fibré - 12 Mois	500	500	730	730	730	730	730	730
Site non fibré - 12 Mois	1500	1500	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Site fibré - 36 Mois	400	400	400	400	400	400	400	400
Site non fibré - 36 Mois	400	400	400	400	400	400	400	400

¹ L'étude est effectuée sur un débit précis. Remboursement de 600 € pour une faisabilité Standard et 300€ pour une faisabilité Premium en cas de commande ferme sous 2 mois avec engagement de 36 mois. La faisabilité premium inclue l'intervention d'un technicien.

Options et Frais annexes

	O1 IDF	O1	O2A IDF	O2A	O2B IDF	O2B	O3 IDF	O3
GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)								
Engagement 12 mois					75			
Engagement 36 mois					45			

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	O1 IDF	O1	O2A IDF	O2A	O2B IDF	O2B	O3 IDF	O3
Demande d'annulation de commande avant communication de la date prévisionnelle de mise en service								50% des FMS (hors remises, promos et OSM). 100% de l'étude de faisabilité (si souscrite).
Demande d'annulation de commande après communication de la date prévisionnelle de mise en service								100% des FMS + 3 mois d'abonnement (hors remises, promos et OSM). 100% de l'étude de faisabilité (si souscrite).
Réalisation d'une desserte supérieure à 30 mètres et inférieure ou égale à 60 mètres						350,00		
Réalisation d'une desserte supérieure à 60 mètres linéaires et/ou complexes								Sur devis

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 30 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service). L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause Abonné, il est possible :

- De demander un report dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification de la date prévisionnelle de mise en service, la nouvelle date ne pouvant excéder 30 jours calendaires après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

En cas de commande suspendue pour cause Abonné et non-respect de la date de mise en service, Dstny facturera le service à compter de la date initiale de mise en service communiquée.

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	DSP ZV0 - Z1	DSP ZV0 - Z2	DSP ZV0 - Z3	XP Fibre
Fibre Optique 2M	249	-	459	-	349	399	399	289
Fibre Optique 4M	249	-	519	-	359	509	509	319
Fibre Optique 10M	249	-	519	-	409	619	719	429
Fibre Optique 20M	259	-	599	-	439	699	819	479
Fibre Optique 30M	279	-	779	-	499	799	839	-
Fibre Optique 40M	279	-	869	-	539	799	839	-
Fibre Optique 50M	279	-	919	-	549	799	839	579
Fibre Optique 100M	309	-	969	-	669	879	1029	669
Fibre Optique 200M	399	-	1049	-	699	1169	1519	789
Fibre Optique 300M	489	569	1079	1229	-	-	-	-
Fibre Optique 500M	499	589	1219	1389	919	1429	1849	939
Fibre Optique 1G	559	649	1349	1549	1199	1659	2049	1289

FRAIS DE MISE EN SERVICE	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	DSP ZV0 - Z1	DSP ZV0 - Z2	DSP ZV0 - Z3	XP Fibre
Avec engagement 12 mois	800	800	750	750	2400	2400	2400	1200

ABONNEMENTS MENSUELS AVEC ENGAGEMENT 36 MOIS	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	EA ONE	EA ONE étendue	EA Select	EA Select étendue
Fibre Optique 2M	249	-	349	-	-	-	-	-
Fibre Optique 4M	249	-	389	-	-	-	-	-
Fibre Optique 10M	249	-	389	-	209	-	169	-
Fibre Optique 20M	259	-	449	-	-	-	-	-
Fibre Optique 30M	279	-	589	-	-	-	-	-
Fibre Optique 40M	279	-	649	-	-	-	-	-
Fibre Optique 50M	279	-	689	-	-	-	-	-
Fibre Optique 100M	309	-	729	-	269	-	209	-
Fibre Optique 200M	399	-	789	-	-	-	-	-
Fibre Optique 300M	489	569	809	1229	-	-	-	-
Fibre Optique 500M	499	589	919	1389	-	-	-	-
Fibre Optique 1G	559	649	1019	1549	419	499	349	429

FRAIS DE MISE EN SERVICE	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	EA ONE	EA ONE étendue	EA Select	EA Select étendue
Avec engagement 12 mois	800	800	750	750	-	-	-	-
Avec engagement 36 mois	400	400	500	500	400	400	400	400

Options et Frais annexes

OPTION GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	EA ONE	EA ONE étendue	EA Select	EA Select étendue
Engagement 12 mois				65				
Engagement 36 mois				55				

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	EA ONE	EA ONE étendue	EA Select	EA Select étendue
Demande d'annulation de commande avant communication de la date prévisionnelle de mise en service				3800				
Demande d'annulation de commande après communication de la date prévisionnelle de mise en service				6000				
Réalisation d'une desserte entre 30 et 150 mètres linéaires				1600 (800 si souscription simultanée du lien)				
Réalisation d'une desserte supérieure à 150 mètres linéaires et/ou complexes				Sur devis				
Déplacement à tort / Refus d'intervention				300				

EN PHASE D'EXPLOITATION	CLAN Z1 ou CLINK	CLAN Z1 étendue ou CLINK	CLAN Z2	CLAN Z2 étendue	EA ONE	EA ONE étendue	EA Select	EA Select étendue
Modification de Desserte				Sur devis après étude technique (forfait minimum 1500)				

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 100 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

Sans retour de la part de l'Abonné sous 48h ouvrés, le devis est considéré comme accepté.

Un site ne peut généralement accueillir qu'un seul accès Internet de type FTTO. Le déploiement des commandes nécessitant la création d'un second accès Fibre (FTTO) ne peut être garanti et nécessitera une validation préalable. Disponible uniquement sur zone très dense (B1).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause Abonné, il est possible :

- De demander un report dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification de la date prévisionnelle de mise en service, la nouvelle date ne pouvant excéder 30 jours calendaires après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

En cas de commande suspendue pour cause Abonné et non-respect de la date de mise en service, Dstny facturera le service à compter de la date initiale de mise en service communiquée.

ABONNEMENTS MENSUELS ENGAGEMENT 12 MOIS	B1	B2	B3	B4	B5
Fibre Optique 10M	-	249	289	239	289
Fibre Optique 100M	249	249	539	469	539
Fibre Optique 300M	419	489	769	699	769
Fibre Optique 1G	589	799	1 089	989	1 089

ABONNEMENTS MENSUELS ENGAGEMENT 36 MOIS	B1	B2	B3	B4	B5
Fibre Optique 10M	-	219	249	199	249
Fibre Optique 100M	249	219	469	399	469
Fibre Optique 300M	419	419	669	599	669
Fibre Optique 1G	589	639	919	819	919

FRAIS DE MISE EN SERVICE	B1	B2	B3	B4	B5
Avec engagement 12 mois	2000	2000	2000	2000	Sur Devis
Avec engagement 36 mois	500	500	500	500	Sur Devis

Options 2eme accès

Les options ci-dessous ne sont souscriptibles qu'associées à des liens Fibre commandés sur le réseau Axione.

Ces options consistent à mettre à disposition de l'Abonné un deuxième accès opéré sur la même fibre physique que le lien principal.

Opérationnellement, l'Abonné est livré de 2 liens sur son site. Les débits annoncés **ne sont pas garantis et sont des débits maximum**.

Les GTR ne sont valables que sur l'accès principal.

La souscription d'une option 2eme Accès reconduit l'engagement du lien associé pour une durée égale à la durée de souscription initiale.

Option 1 Gbps ¹	B1	B2	B3	B4	B5
Abonnement mensuel (12 ou 36 mois)	69	69	69	69	Sur Devis
Frais d'accès au service ²	70	70	70	70	Sur Devis

¹ Option indisponible avec la Fibre Optique 1 Gbps

² Offert si souscription simultanée d'un lien

Options et Frais annexes

	B1	B2	B3	B4	B5
OPTION GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)					
Engagement (12 ou 36 mois)	75				

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	B1	B2	B3	B4	B5
Demande d'annulation de commande	100% des FMS, sous réserve de validation du fournisseur (hors remises, promos et OSM)				Sur devis
Frais de clôture de commande en cas de DEC en Partie Privée pour délai dépassé ¹	2 000 €				Sur devis
Réalisation d'une desserte au-delà de 100 mètres.	300€ / 50 mètres linéaires				Sur devis

¹ Lors de la visite terrain, des Difficultés Exceptionnelles de Construction en Domaine Privé peuvent être identifiées. Un devis sera alors proposé au client. S'il le refuse, il a 60 jours pour réaliser les travaux. Il devra contacter Destiny France Partenaires avant la fin de ce délai pour finaliser la mise en service, sinon la commande sera annulée et une pénalité de 2 000€HT sera appliquée.

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service
Préavis de résiliation de 3 Mois.

Tarifs des liens avec débit garanti

Les tarifs incluent :

- la fourniture d'un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- la fourniture d'un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 100 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service). L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Dans le cas où la date de livraison prévue ne peut être respectée de votre fait, une pénalité égale à 3% de l'abonnement de l'accès Internet (modem inclus) par jour de retard calendaire sera appliquée.

ABONNEMENTS MENSUELS	ZTDE	THD ZTD	THD ZMD	THD ZPD	Zone RIP Z1 à Z5					DSP MIN
					Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	
Fibre Optique 4M	-	-	-	-	-	-	-	-	-	269
Fibre Optique 5M	125	125	139	-	-	-	-	-	-	-
Fibre Optique 10M	169	239	289	289	289	-	-	-	-	499
Fibre Optique 20M	199	259	339	-	-	-	-	-	-	589
Fibre Optique 30M	-	-	-	369	369	-	-	-	-	-
Fibre Optique 40M	239	269	399	-	-	-	-	-	-	669
Fibre Optique 50M	-	-	-	449	449	-	-	-	-	-
Fibre Optique 100M	249	269	449	499	589	-	-	-	-	749
Fibre Optique 200M	249	399	519	639	839	-	-	-	-	919
Fibre Optique 500M	399	419	589	709	839	-	-	-	-	1169
Fibre Optique 1G	369	419	499	819	1089	-	-	-	-	1339

FRAIS DE MISE EN SERVICE	ZTDE	THD ZTD	THD ZMD	THD ZPD	Zone RIP					DSP MIN
					Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	
FMS 12 mois	950	950	950	2050	800	2050	4550	sur devis	sur devis	sur devis
FMS 36 mois	410	410	410	410	350	1300	3550	sur devis	sur devis	sur devis

Options et Frais Annexes

GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)	ZTDE	THD ZTD	THD ZMD	THD ZPD	Zone RIP					DSP MIN
					Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	
Engagement 12 et 36 mois										45

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	ZTDE	THD ZTD	THD ZMD	THD ZPD	Zone RIP					DSP MIN
					Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	
Demande d'annulation de commande	Dans les 48h après la passation de commande : 375€HT Entre 3 - 30 jours : 1 500€HT au-delà de 30 jours : 3 000€HT sous réserve de validation du fournisseur								100% des FMS + 100% des abonnements sur la période d'engagement (tarif catalogue)	
Réalisation d'une desserte supérieure à 100 mètres linéaires et/ou complexes	Sur devis									
Etude de faisabilité	350									

Résiliation

En cas de résiliation, des frais de 50 € seront appliqués en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

24 ou 36 mois à compter de la date de mise en service
Préavis de résiliation de 3 Mois.

Tarifs des liens avec débit non garanti

Les tarifs incluent :

- la fourniture d'un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées (hors DSP MIN : GTR J+1 en heures ouvrées)
- la fourniture d'un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte interne de moins de 100 Mètres avec un seul changement d'étage (sans changement d'étage pour Axione)
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation de la totalité des abonnements sur la période d'engagement ainsi que des frais d'accès au service et tout autre frais inhérent à la commande effectuée sur la base d'un devis (Frais de raccordement, Frais d'adduction, etc.)

Dans le cas où la date de livraison prévue ne peut être respectée de votre fait, une pénalité égale à 3% de l'abonnement de l'accès Internet (modem inclus) par jour de retard calendaire sera appliquée.

ABOS MENSUELS ENGAGEMENT 36 MOIS	Toutes Zones THD et DSP MIN
FO jusqu'à 100 Mbps (20 Mbps garantis)	139

FRAIS D'ACCES AU SERVICE	THD Z1	THD Z2	THD Z3	THD Z4	THD Z5	DSP MIN Z1 à Z5
Avec engagement 24 mois	650	650	650	4550	Sur Devis	Sur Devis
Avec engagement 36 mois	410	410	410	4550	Sur Devis	Sur Devis

Options et Frais annexes

GTR avancée	THD Z1	THD Z2	THD Z3	THD Z4	THD Z5	DSP MIN Z1 à Z5
Rétablissement en 4h 24h/7j	65					

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	THD Z1	THD Z2	THD Z3	THD Z4	THD Z5	DSP MIN Z1 à Z5
Demande d'annulation de commande	Dans les 48h après la passation de commande : 375€HT Entre 3 - 30 jours : 1 500€HT au-delà de 30 jours : 3 000€HT sous réserve de validation du fournisseur				100% des FMS + 100% des abonnements sur la période d'engagement (hors remises, promos et OSM)	
Réalisation d'une desserte supérieure à 100 mètres linéaires et/ou complexes	Sur devis					
Etude de faisabilité	350					

Résiliation

En cas de résiliation, des frais de 50 € seront appliqués en plus de la facturation de la totalité des abonnements (Service + options) restants dus.

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service

Tarifs

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- une GTR 4h en heures ouvrées
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 100 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Dans le cas où le retard et/ou le manquement est de responsabilité client, sans remédiation après notification dans un délai de 30 jours calendaires, Dstny se réserve le droit d'annuler la commande.

L'ensemble des sommes dues au titre de la Commande et en particulier les Frais de résiliation deviendront alors immédiatement exigibles.

ABONNEMENTS MENSUELS 12 ou 36 mois - FO avec Débit Symétrique et Minimum Garanti	E0	E1	E2	E3
Fibre Optique 100M / 20M garanti	149			

ABONNEMENTS MENSUELS 12 mois- FO avec Débit Symétrique et Garanti	E0	E1	E2	E3
Fibre Optique 10M	149	199	239	239
Fibre Optique 20M	189	239	289	289
Fibre Optique 100M	209	299	419	419
Fibre Optique 200M	239	379	519	519
Fibre Optique 1G	309	489	749	749

ABONNEMENTS MENSUELS 36 mois - FO avec Débit Symétrique et Garanti	E0	E1	E2	E3
Fibre Optique 10M	149	199	239	239
Fibre Optique 20M	189	239	289	289
Fibre Optique 100M	209	299	419	419
Fibre Optique 200M	239	379	519	519
Fibre Optique 1G	309	489	749	749

FRAIS DE MISE EN SERVICE	E0	E1	E2	E3
Avec engagement 12 mois	1000	1000	1500	Sur Devis
Avec engagement 36 mois	0	500	500	Sur Devis

Options et Frais annexes

Options	E0	E1	E2	E3
GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j) 12 ou 36 mois		65		
Pré-visite avant commande		250		

LIVRAISON EXPRESS	E0	E1	E2	E3
Livraison Express ¹				Sur devis

¹ La faisabilité, ainsi que le délai et coût seront communiqués par le fournisseur. Frais en plus des FAS

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	E0	E1	E2	E3
Annulation de commande en cours avant visite technique		250		
Annulation de commande en cours après visite technique		375		
Annulation de commande en cours après raccordement		2 550		
Réalisation d'une desserte supérieure à 60 mètres linéaires et/ou complexes				Sur devis

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 mois ou 36 mois à compter de la date de mise en service.

Tarifs des liens avec débit garanti symétrique

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 200 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4
- une GTR 4h en heure ouvrée

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause Abonné, il est possible :

- De demander un report dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification de la date prévisionnelle de mise en service, la nouvelle date ne pouvant excéder 30 jours calendaires après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

En cas de commande suspendue pour cause Abonné et non-respect de la date de mise en service, Dstny facturera le service à compter de la date initiale de mise en service communiquée.

ABONNEMENTS MENSUELS	Hyper Bulk	Bulk	B0	B1	B2	B3	B4 (Hors Zone)
Fibre Optique 5M	149*	149*	149*	149*	n/a	n/a	n/a
Fibre Optique 10M	169	199	209	269	359	409	Sur devis
Fibre Optique 20M	189	199	209	279	359	409	Sur devis
Fibre Optique 100M	229	239	289	359	489	649	Sur devis
Fibre Optique 200M	229	309	409	469	649	809	Sur devis
Fibre Optique 300M	299	349	439	639	969	#####	Sur devis
Fibre Optique 500M	339	369	489	649	979	#####	Sur devis
Fibre Optique 1G	339	399	539	659	989	#####	Sur devis

*FO 5M disponible que sur 36 mois

FRAIS DE MISE EN SERVICE	Hyper Bulk	Bulk	B0	B1	B2	B3	B4 (Hors Zone)
Engagement 12 mois	900	900	900	1500	1500	1500	sur devis
Engagement 36 mois	0	0	0	0	0	0	sur devis

Frais de mise en service offert sur 36 mois pour tout débit supérieur à 100M jusqu'au 30 mars 2025

Options et Frais annexes

LIVRAISON EXPRESS	Hyper Bulk	Bulk	B0	B1	B2	B3	B4 (Hors Zone)
Délais réduits à 30 Jours Ouvrés (6S)	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Délais réduits à 20 Jours Ouvrés (4S)	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Délais réduits à moins de 20 Jours Ouvrés	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

GTR avancée (rétablissement en 4h 24h/7j)	Hyper Bulk	Bulk	B0	B1	B2	B3	B4 (Hors Zone)
Engagement 12 et 36 mois	85	85	85	85	85	85	85

EN PHASE DE MISE EN SERVICE	Hyper Bulk	Bulk	B0	B1	B2	B3	B4 (Hors Zone)
Demande d'annulation de commande avant communication de la date prévisionnelle de mise en service	550,00						
Demande d'annulation de commande après communication de la date prévisionnelle de mise en service	100% des FMS + 100% des abonnements sur la période d'engagement (hors remises, promos et OSM)						
Réalisation d'une desserte entre 120 mètres et 200 mètres, par mètre linéaire supplémentaire	inclus						
Réalisation d'une desserte au-delà de 200 mètres, par mètre linéaire supplémentaire	12,00						

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

Période d'engagement

12 ou 36 mois à compter de la date de mise en service.

Tarifs des liens avec débit garanti symétrique

Les tarifs incluent :

- un lien Fibre Optique avec terminaison en Ethernet
- un EAS (Equipement d'Accès au Service)
- la réalisation d'une desserte optique interne de moins de 120 Mètres sans changement d'étage
- une adresse IPv4
- une GTR 4h en heure ouvrée

Si des travaux de desserte interne complémentaire sont nécessaires, un devis est soumis à l'abonné (voir frais annexes en phase de mise en service).

L'Abonné est responsable de la protection électrique de son installation et des équipements mis à sa disposition (Exemples : onduleurs, prévention foudre, etc.)

Toute annulation d'une commande en cours entrainera la facturation des frais indiqués ci-dessous ainsi que tout autre frais inhérent à la commande (Frais de raccordement, Frais d'adduction, Intervention fournisseur, etc.)

Si la date prévisionnelle de mise en service ne peut pas être assurée pour cause Abonné, il est possible :

- De demander un report dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification de la date prévisionnelle de mise en service, la nouvelle date ne pouvant excéder 30 jours calendaires après la date initiale
- D'annuler la commande avec facturation des frais indiqués dans le catalogue tarifaire

En cas de commande suspendue pour cause Abonné et non-respect de la date de mise en service, Dstny facturera le service à compter de la date initiale de mise en service communiquée.

ABONNEMENTS MENSUELS ENGAGEMENT 12 et 36 MOIS

	Bulk	B0 B1 B2 B3 B4
Fibre Optique jusqu'à 100 Mbps (10 Mbps garantis)	119	159
Fibre Optique jusqu'à 1 Gbps (100 Mbps garantis)	249	329

FRAIS DE MISE EN SERVICE

	Bulk	B0 B1 B2 B3 B4
Engagement 12 mois	900	900
Engagement 36 mois	0	0

Options et Frais annexes**GTR avancée**

	Toutes zones
GTR rétablissement en 4h 24h/7j 12 mois	95
GTR (rétablissement en 4h en heure ouvrée - 12 mois)	60
GTR (rétablissement en 4h 24h/7j - 36 mois)	85
GTR rétablissement en 4h en heure ouvrée - 36 mois	50

EN PHASE DE MISE EN SERVICE

	Bulk	B0 B1 B2 B3 B4
Demande d'annulation de commande avant communication de la date prévisionnelle de mise en service	550,00	
Demande d'annulation de commande après communication de la date prévisionnelle de mise en service	100% des FMS + 100% des abonnements sur la période d'engagement (hors remises, promos et OSM)	
Réalisation d'une desserte au-delà de 200 mètres, par mètre linéaire supplémentaire	12,00	

AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

[Cf. Options et Frais annexes sur Liens DATA](#)

MATERIEL

Période d'engagement

Aucun.

Description du service

Les routeurs DrayTek permettent de répondre aux besoins des Petites et Moyennes Entreprise mono-site ou multisites.

L'Abonné doit :

- S'assurer que le routeur est compatible avec le(s) lien(s) Internet associé(s).
- Configurer le routeur en fonction du lien(s) Internet associé(s).

Les tarifs matériels de ce catalogue sont valables à date de publication et sont susceptibles d'évoluer. Merci de vous référer à MyDstny pour confirmer le tarif en vigueur lors de votre commande.

Tarifs**Routeurs DrayTek**

	Mensualité	FMS
Vigor2915	15,00	199,00
Vigor2915ac (Wifi)	15,00	246,00
Vigor 2927LAC (4G et Wifi)	15,00	571,00
Vigor2962	15,00	642,00

Les routeurs de la série Vigor 2915 sont recommandés pour un usage allant jusqu'à 30 utilisateurs (30000 sessions) et des débits Internet n'excédant pas 530 Mbps par port Wan. La série Vigor 2962 est recommandé pour un usage de plus de 50 utilisateurs et plus de 500 Mbps par port Wan.

Switch DrayTek

	Mensualité	FMS
VIGORSW-G2100	-	136,00
VIGORSW-P2100	-	263,00
VIGORSW-P1282	-	531,00

Point d'accès WiFi

	Mensualité	FMS
VIGORAP903	-	188,00

Accessoires

	Mensualité	FMS
Module 3G/4G catégorie 4	-	136,00

Le module 3G/4G Teltonika TRB140 est compatible avec les routeurs DrayTek, son utilisation nécessite l'utilisation d'un des ports Wan.

Services

	Mensualité	FMS
Vigor ACS3 ¹	Offert ¹	-

La plateforme Cloud VigorACS3 permet de configurer uniquement les routeurs commandés au catalogue Dstny. L'ajout d'équipements hors-catalogue Dstny n'est pas permis.

Frais Annexes**Pénalités de non restitution**

	Mensualité	FMS
OpIOS	-	200,00
OpIOS Advanced	-	400,00
Equipement DrayTek	-	400,00

Condition de SAV

En cas de défaut sur du matériel en location, l'équipement sera échangé sans frais pour l'Abonné. Les frais logistiques seront pris en charge par Dstny. En cas de défaut non constaté, les frais logistiques seront alors facturés à l'Abonné.

Le poste défectueux doit être retourné sous 7 jours via l'étiquette prépayée fournie avec le matériel de remplacement. Le cas échéant, le matériel sera facturé à l'abonné.

Période d'engagement

Aucun, 12, 24 ou 36 mois

Location et achat de matériel MetaCentrex

Neuf ¹	Mensualité 12 mois	Mensualité 24 mois	Mensualité 36 mois	Achat
Modèle Yealink T53W - type utilisateur	13,10	7,10	5,10	147,00
Modèle Yealink T54W - type réceptonniste	17,90	9,60	7,00	201,00
Modèle Yealink T57W - type direction	24,30	13,10	9,40	272,00
Modèle Yealink W73P - Base DECT Yealink W70B + Combiné W73H	12,70	6,80	4,90	142,00
Modèle Yealink DECT W73H	8,30	4,50	3,20	93,00
Modèle Yealink DECT W59R	15,70	8,40	6,10	175,00
Casque Jabra Evolve 65 Monaural	16,80	9,10	6,50	188,00
Casque Jabra Evolve 65 Binaural	17,70	9,50	6,90	198,00

¹ L'Abonné peut changer de poste à la fin de son engagement. L'engagement associé au poste s'appliquera également à la licence associée.

Le poste doit être restitué sous un mois à compter de la date de résiliation. Une pénalité de 100€ sera facturée à l'Abonné en cas de non-restitution.

Provisioning des postes IP MetaCentrex (offre dédiée)

Avec la location de postes IP, le provisioning des postes est simplifié. Aucune intervention sur site n'est nécessaire.

Il suffit d'indiquer l'adresse MAC du poste IP associée à la licence MetaCentrex dans MyDstny.

Lorsque le poste IP sera branché sur le réseau avec un accès internet, celui-ci sera automatiquement configuré.

Condition de SAV

En cas de défaut sur du matériel en location, l'équipement sera échangé sans frais pour l'Abonné. Les frais logistiques seront pris en charge par Dstny. En cas de défaut non constaté, les frais logistiques seront alors facturés à l'Abonné.

Le poste défectueux doit être retourné sous 7 jours via l'étiquette prépayée fournie avec le poste de remplacement. Le cas échéant, le poste sera facturé à l'abonné.

Dans le cadre de l'achat, la garantie contractuelle s'applique.

SERVICES CLOUD

Période d'engagement

12 mois

Description du service

L'offre MyCloud 3CX consiste à fournir à l'Abonné une machine virtuelle (VM) dimensionnée suivant les prérequis du constructeur 3CX hébergées au sein des Datacenters Dstny situés en France. Cette offre n'inclut pas les licences 3CX.

Lors de la souscription, l'Abonné reçoit une adresse IP et des identifiants lui permettant de se connecter au Service.

La VM MyCloud 3CX peut être livrée avec une adresse IP publique ou dans un Cloud dédié à l'Abonné chez Dstny (dans ce cas, l'Abonné fournira à Dstny l'adresse IP privée souhaitée lors de la commande).

Un Cloud dédié Dstny permet aux VM de l'Abonné de communiquer entre elles de manière sécurisée au sein d'un réseau isolé.

[Cf. Offre Cloud Dédié](#)

Une GTI 4h en heures ouvrées est incluse dans l'abonnement.

[La mise à jour du système 3CX est de la responsabilité de l'Abonné \(suite à validation de Dstny\).](#)

L'offre inclut une sauvegarde automatique de la VM toutes les 24h (entre 23h00 et 6h00), avec 7 jours de rétention des données. L'Abonné accepte le risque d'une perte de données de H-24 au maximum.

L'offre MyCloud3CX bénéficie des engagements de services des produits Cloud Dstny.

Tarifs

VM	vCPU	vRAM	Disque Dur	Mensualité	FMS
Small (Petite) – 10 Utilisateurs	2	2 Go	30 Go (20 + 10)	24,00	0,00
Medium (moyenne) – 50 Utilisateurs	4	4 Go	100 Go (20 + 80)	44,00	0,00
Large (grande) – 250 Utilisateurs	6	8 Go	300 Go (20 + 280)	97,00	0,00
Entreprise – 1000 Utilisateurs	8	16 Go	500 Go (20 + 480)	169,00	0,00

vCPU : Processeur de la machine virtuelle. Valeur exprimée en nombre de cœur.

vRAM : Mémoire volatile de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go.

Disque Dur : Stockage de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go.

Options

OPTIONS SUR VM	Mensualité	FMS
Disque Dur sup. (Exemple : stockage des enregistrements d'appels) - tarif pour 10 Go	0,46	-
GTI 4h 24h/7j (par VM) ¹	46,00	-

¹ Ce service donne accès au support technique de Dstny 24H/7j avec une garantie de prise en compte de l'incident en moins de 4 heures.

Période d'engagement

12 mois

Description du service

L'offre MyCloud Telephony consiste à fournir à l'Abonné des machines virtuelles (VM) hébergées par Dstny dans ses DataCenters situés en France. Lors de la souscription, l'Abonné reçoit une adresse IP et des identifiants lui permettant de se connecter au Service. La VM MyCloud Telephony peut être livrée dans le Cloud Dstny avec une adresse IP publique ou dans le Cloud dédié de l'Abonné hébergé chez Dstny. Dans ce cas, l'IP publique pour joindre la VM sera celle du Cloud dédié. L'offre inclut une sauvegarde automatique de la VM toutes les 24h (entre 23h00 et 6h00), avec 7 jours de rétention des données. L'Abonné accepte le risque d'une perte de données de H-24 au maximum. Une GTI 4h en heures ouvrées est incluse dans l'abonnement. La mise en place d'un Firewall est de la responsabilité de l'Abonné. Le Disque Dur d'une VM ne peut être réduit.

Tarifs

Lors de la souscription, l'Abonné définit les caractéristiques de sa VM

COMPOSANTS	Mensualité	FMS
CPU (par CPU)	3,28	-
RAM (par Go)	7,31	-
Disque Dur (par Go)	0,20	-

Le tarif est calculé suivant le nombre de vCPU, vRAM et DD choisi. Chaque VM dispose d'une bande passante de 100 Mb/s.

Tout Mb/s utilisé au-delà de la bande passante de 100 Mb/s sera facturé 4 € par Mb/s supplémentaire.

vCPU : processeur de la machine virtuelle. Valeur exprimée en nombre de cores. La valeur maximale est 16 vCPU.

vRAM : Mémoire volatile de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go. La valeur maximale est de 32Go.

Disque Dur : Stockage de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go. La valeur maximale du disque dur est 1To.

MyServerOS ¹ - Version 2016 ou 2019	Mensualité	FMS
Microsoft Windows Server Standard - par vCPU	22,00	-
Linux Debian 10	Inclus	
Linux Debian 11	Inclus	
Linux Ubuntu 18.04 LTS	Inclus	
Linux Ubuntu 20.04 LTS	Inclus	
Linux CentOS 7	Inclus	
FreeNAS ² (A commander dans le cadre d'une vPlatform)	Inclus	

¹ OS 64 Bits

² Cet OS est déployable uniquement au sein d'une vPlatform

Options

OPTIONS SUR VM	Mensualité	FMS
Microsoft Windows Remote Desktop Service (par utilisateur)	16,00	-
10 Mb/s de bande passante supplémentaire	30,00	-
GTI 4h 24h/7j (par VM) ¹	40,00	-

¹ Ce service donne accès au support technique de Dstny 24H/7j avec une garantie de prise en compte de l'incident en moins de 4 heures

Période d'engagement

12 mois

Description du service

L'offre Cloud dédié consiste à fournir à l'Abonné un espace virtuel dédié hébergé par Dstny dans ses DataCenters situés en France.

Le service permet de créer une plate-forme virtuelle intégrant l'ensemble des VM de l'Abonné.

Un Cloud dédié Dstny permet aux VM de l'Abonné de communiquer entre elles de manière sécurisée au sein d'un réseau isolé. Le Cloud dédié est considéré comme un site du réseau du client si combiné avec un IPVPN. Ainsi tous les utilisateurs du site de l'Abonné peuvent accéder simplement aux applicatifs hébergés et sans traverser l'Internet public. La communication entre les VM se fait comme si elles étaient sur un réseau privé d'entreprise (LAN).

Lors de la souscription, L'Abonné doit sélectionner une vPlate-forme et un vRouteur de son choix.

Le vRouteur permet de définir les règles de routage pour accéder au Cloud dédié ainsi que l'intégration avec le service VPN de l'Abonné.

Le vRouteur joue ce rôle pour l'ensemble des VM de la vPlateforme.

Lors de la souscription, l'Abonné reçoit une adresse IP publique attribuée au vRouteur et des identifiants lui permettant de se connecter au Service.

Le Disque Dur d'une VM ne peut être réduit.

Une GTI 4h en heures ouvrées est incluse dans l'abonnement.

Tarifs

vPlate-forme & vRouteurs

	Mensualité	FMS
vPlate-forme (à associer obligatoirement à un vRouteur)	34,50	-
vRouteur Managé par Dstny	<i>inclus</i>	450,00
vRouteur Manageable par le partenaire ¹	10,50	150,00
vRouteur Tiers ²	<i>Selon la VM</i>	600,00 ³

Ce tarif inclut une consommation de 100Mb de transit par mois.

Tout Mb/s utilisé au-delà de la bande passante de 100 Mb/s sera facturé 4 € par Mb/s supplémentaire.

¹ Routeur OpenSource déployé sur une machine virtuelle. Les spécifications techniques de la machine virtuelle sont 1vCPU, 1 Go RAM et 8 Go Disque Dur. L'expérience utilisateur du routeur est proche de celui de l'OpIOS.

² Suivre les recommandations du constructeur pour les spécifications techniques de la VM et appliquer les tarifs décrits ci-dessous.

³ Soumis à validation avant-vente sur prise de RDV.

Lors de la souscription, l'Abonné définit les caractéristiques de sa VM selon les recommandations de l'éditeur du vRouteur.

Le tarif est calculé suivant le nombre de vCPU, vRAM et Disque Dur choisi. Ce tarif inclut une consommation de 100Mb de transit par mois.

Le Disque Dur d'une VM ne peut être réduit.

Tout Mb/s utilisé au-delà de la bande passante de 100 Mb/s sera facturé 4 € par Mb/s supplémentaire.

COMPOSANTS MACHINE VIRTUELLE pour vRouteur tiers

	Mensualité	FMS
CPU (par CPU)	3,28	-
RAM (par Go)	7,31	-
Disque Dur (par Go)	0,20	-

vCPU : Processeur de la machine virtuelle. Valeur exprimée en nombre de cores. La valeur maximale est 16 vCPU.

vRAM : Mémoire volatile de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go. La valeur maximale est de 32Go.

Disque Dur : Stockage de la machine virtuelle. Valeur exprimée en Go. La valeur maximale du disque dur est 1To.

Option

TARIFS

	Mensualité	FMS
GTI 4h 24h/7j (par VM) ¹	46,00	-
10 Mb de transit supplémentaire	30,00	-

¹ Ce service donne accès au support technique de Dstny 24H/7j avec une garantie de prise en compte de l'incident en moins de 4 heures

SERVICES MOBILES

Période d'engagement

Aucun engagement ou 12 mois.

Conditions d'utilisation

Chaque ressource mobile souscrite doit être activée par l'Abonné sur son extranet MyDstny. Une ressource mobile non activée sous 2 mois sera considérée comme résiliée. La facturation du forfait commence à l'activation de la ressource.

Les offres OpenSIM Mobile sont construites pour un usage individuel sur un Smartphone ou une tablette et ne peuvent se substituer à un accès Internet pour un site professionnel.

Pour les usages Data depuis un Smartphone ou une tablette, une déconnexion automatique est réalisée après 6h de connexion. Un maximum de 250 sessions par heure est autorisé.

Les usages du type « centre d'appels », « pondeuse d'appels », « pondeuse SMS » sont prohibés. Toute détection de ce type d'usage entrainera la suspension des lignes concernées sous 48h et la facturation des dépassements conformément au catalogue.

Tarifs

FORFAITS	Abonnement	Abonnement Bouygues		
	Orange	Conquête ³	Liberté	Fidélité ⁴
Appels, SMS, MMS inclus ¹ + Data Compteur ²	5,00	5,00	5,60	
Appels, SMS, MMS inclus ¹ + 1 Go ²	6,90	6,90	9,20	
Appels, SMS, MMS inclus ¹ + 5 Go ²	11,50	11,50	12,80	11,50
Appels, SMS, MMS inclus ¹ + 20 Go ²	14,00	14,00	14,80	14,00
Appels, SMS, MMS inclus ¹ + 50 Go ²	19,00	19,00	20,00	19,00
Appels, SMS, MMS inclus ¹ + 100 Go ²	27,00	27,00	28,00	27,00

¹ L'Abonné doit respecter un usage raisonnable, à savoir des communications continues limitées à 2h et un maximum de 249 contacts par mois pour les usages téléphoniques, SMS et MMS, en France Métropolitaine et en Zone 1. (Cf. La Zone 1 est définie dans l'annexe 3A pour un abonnement Orange et l'annexe 3B pour un abonnement Bouygues).

² Débit réduit dès l'atteinte de l'enveloppe Data allouée (à partir de 10 Go pour l'offre Compteur) en France. L'Abonné dispose d'une enveloppe Data Roaming dédiée pour la Zone 1 en plus de son enveloppe en France Métropolitaine. Cf. La taille de l'enveloppe Data Roaming dédiée pour la Zone 1 est définie dans les Annexes 3A et 3B. Elle est la même pour un abonnement Orange et un abonnement Bouygues.

³ L'offre Conquête est réservée aux ressources actives sur le réseau Orange ou les ressources non opérées par Dstny.

⁴ L'offre Fidélité comprend un engagement 12 mois. Elle ne comprend pas le changement de forfaits et est soumise à validation de votre commercial(e) sur MyDstny.

TARIF DEPASSEMENT EN FRANCE METROPOLITAINE

	Tarifs
Internet Mobile (Data) par Mo	0,015
SMS (unité)	0,150
MMS (unité)	0,750
Communication téléphonique (minute)	0,150

Les appels vers les numéros 08, les 3XXX et les 118XXX sont facturés au prix défini mensuellement par l'ARCEP.

Les usages SMS+, MMS+ et Internet+ sont facturés selon le tarif annoncé par l'éditeur de service en plus du décompte d'un usage classique.

Options

TARIFS

	Mensualité	FMS
Recharge data - Disponible à partir du 27 janvier 2025	-	Tarif forfait ¹
5G - Réseau Bouygues ²	Offert	-
5G - Réseau Orange ²	5,00	-
Création d'un numéro	-	-
Portabilité d'un numéro	-	-
VoWiFi et VoLTE ³	-	-

¹ Le montant correspond à un mois d'abonnement de la ressource rechargée. Possible à partir de 80% de consommation de l'enveloppe initiale.

² L'Abonné peut activer l'option 5G dans l'onglet "Mes Services" de MyDstny sans commande préalable.

³ Les options VoWiFi et VoLTE ne peuvent être activées que sur un terminal compatible. Non compatibles avec l'option Revolutuion.

Matériel

TARIFS

	Mensualité	FMS
eSIM ¹	-	3,90
Carte SIM ²	-	3,90
Frais d'expédition 1 à 10 SIM ²	-	4,90
Frais d'expédition 11 à 999 SIM ²	-	9,90

¹ eSIM est uniquement disponible sur le réseau Orange. L'Abonné peut associer une eSIM à une ressource directement dans "Mes Services" de MyDstny sans commande préalable.

² La carte SIM pour une ressource OpenSIM Mobile Orange ne pourra pas être utilisée pour un abonnement OpenSIM Mobile Bouygues et inversement.

USAGES VERS LES NUMEROS INTERNATIONAUX

Les appels, l'envoi de SMS et l'envoi de MMS vers des numéros internationaux sont facturés selon l'annexe 2A pour le réseau Orange et l'annexe 2B pour le réseau Bouygues : "Tarifs mobiles vers l'international".

USAGES A L'INTERNATIONAL

Les appels, l'envoi de SMS et l'envoi de MMS à l'international dépendent de la zone de l'appelant et de l'appelé.

Les usages Internet Mobile à l'international dépendent de la zone où se trouve l'utilisateur final. Les zones sont définies dans les annexes 3A et 3B : "Zones internationales roaming"

Les usages à l'international sont facturés selon l'annexe 4A "Tarifs depuis l'international" pour le réseau Orange et l'annexe 4B pour le réseau Bouygues ainsi que l'annexe 5A "Tarifs roaming en émission" pour le réseau Orange et l'annexe 5B pour le réseau Bouygues.

OpenSIM Revolution

OpenSIM Revolution permet de connecter une ligne mobile OpenSIM Mobile Bouygues à PBX faisant partie d'une liste officielle d'équipements certifiés.

OpenSIM Revolution n'est pas compatible avec une ressource mobile Orange.

La carte OpenSIM Revolution est considérée comme un terminal par le PBX. Le numéro fixe du service voix et le numéro mobile du service OpenSIM sont accessibles et utilisables depuis la carte OpenSIM Revolution.

L'ensemble des fonctionnalités de téléphonie d'entreprise disponibles depuis un softphone tiers sont disponibles depuis le composeur natif du téléphone mobile équipé d'une carte OpenSIM Revolution. Des limites fonctionnelles existent et varient selon le PBX et sont répertoriées dans les documents de références Dstny.

Le bon fonctionnement du service dépend du respect de pré-requis techniques précisés dans les documents de référence mis à disposition de l'Abonné par Dstny.

Quelques exemples de ces prérequis sont l'accessibilité du service voix fixe depuis une adresse IP publique fixe ou un nom de domaine, l'accès administrateur au standard téléphonique, le paramétrage du plan de numérotation du service voix en respect de la liste d'exclusion précisée dans les documents de références Dstny, etc.

TARIFS	Mensualité	Mensualité Remisée ³	FMS
Option Revolution ^{1,2}	5,00	3,00	-

¹ Le Client Final de l'Abonné doit disposer d'une offre SIP Trunk Touch, MBCaaS ou autre service voix fixe fourni par Dstny. OpenSIM Revolution peut être activée pour une partie ou l'ensemble des licences de la flotte mobile.

² Option non compatible avec les option VoWiFi et VoLTE

³ Le Client Final de l'Abonné doit disposer d'une offre Cloud ou Data active

TARIFICATION DE LA CONSOMMATION DE MINUTES - OPTION REVOLUTION

Les communications qui transitent par l'installation fixe du Client Final de l'Abonné sont facturées selon la tarification du service voix fixe Dstny (SIP Trunk Touch, MBCaaS...), à l'exception des appels effectués en France métropolitaine depuis le mobile vers les fixes et mobiles français qui sont facturés¹ à 0€.

Les communications qui ne transitent pas par le standard téléphonique sont facturées selon la tarification de la licence mobile OpenSIM.

Lorsque l'utilisateur final se trouve à l'étranger, le service n'est pas fonctionnel pour les appels émis.

En cas d'injoignabilité du PBX, l'option Revolution n'est plus fonctionnelle pour les appels émis et reçus.

Aucun renvoi vers le numéro mobile ne doit être activé sur les lignes fixes depuis le standard téléphonique si l'option Revolution est active. Des renvois de secours vers le numéro mobile peuvent être paramétrés sur le SIP Trunk Touch pour ne pas perdre d'appels entrants en cas d'injoignabilité du PBX.

¹ Dans la limite des conditions d'usage de l'illimité du service fixe.

Usage raisonnable

L'Abonné doit respecter un usage raisonnable, à savoir des communications continues limitées à 2h et un maximum de 249 contacts par ligne et par mois.

En moyenne sur 12 mois, l'Abonné ne devra pas dépasser 16h mensuelles de communications sortantes par ligne.

La volumétrie d'utilisation en Roaming ne peut être supérieure à celle générée lors de l'utilisation en France.

Contrôle des usages à partir de l'extranet MyDstny

Pour les usages Data à l'étranger, l'Abonné peut définir pour chaque ligne de sa flotte un montant de facturation maximum pour la Zone Europe et un montant de facturation maximum pour le reste du monde. Ce montant peut être au minimum de 1€ et au maximum de 999€.

Lorsque ce montant est atteint, la Data est suspendue tant qu'elle se trouve à l'étranger. Les usages Voix sont toujours possible. Par défaut ce montant est fixé à 30 €.

Période d'engagement

Aucun engagement

Conditions d'utilisation

Chaque ligne mobile souscrite doit être activée par l'Abonné sur son extranet MyDstny.

Restriction d'usage

Les offres OpenSIM Internet sont conçues pour amener un accès Internet complémentaire sur un site professionnel.

Une déconnexion automatique est réalisée après 6h de connexion. Un maximum de 250 sessions par heure est autorisé.

Si l'Abonné émet des appels ou envoi des SMS et MMS avec un abonnement OpenSIM Internet, il sera facturé selon les conditions décrites dans l'offre OpenSIM Mobile. Aucune enveloppe data en situation de roaming est incluse dans l'abonnement OpenSIM Internet, toute consommation data en situation de roaming sera facturée au compteur selon les conditions décrites dans l'offre OpenSIM Mobile.

Tarifs

FORFAITS INTERNET	Abonnement Orange	Abonnement Bouygues	
		Conquête ²	Liberté
Data Fixe 1 Go ¹	5,50	4,00	5,60
Data Fixe 5 Go ¹	8,00	7,50	8,80
Data Fixe 10 Go ¹	10,50	8,50	12,00
Data Fixe 20 Go ¹	13,00	11,00	13,60
Data Fixe 50 Go ¹	20,00	16,00	21,60
Data Fixe 100 Go ¹	35,00	25,00	30,40
Data Fixe 200 Go ¹	60,00	45,00	51,20
Data Fixe 500 Go ¹	135,00	107,00	108,00
Data Fixe 1 To ¹	285,00	225,00	240,00

¹ Débit réduit et facturé dès l'atteinte de l'enveloppe Data allouée. OpenSIM Internet est une offre Internet 5G pour un site professionnel en France Métropolitaine. A ce titre, l'abonnement OpenSIM Internet n'inclut pas de consommation à l'étranger. Si l'Abonné souhaite consommer de l'Internet à l'étranger, il se doit de souscrire à un abonnement OpenSIM Mobile.

² L'offre Conquête est réservée aux ressources actives sur le réseau Orange ou les ressources non opérées par Dstny.

TARIF DEPASSEMENT EN FRANCE METROPOLITAINE

	Tarifs
Data par Mo	0,015
SMS (unité)	0,150
MMS (unité)	0,750
Communication téléphonique (minute)	0,150

Options

TARIFS	Mensualité	FMS
Recharge data Bouygues - Disponible à partir du 27 janvier 2025	-	Tarif forfait ¹
5G - Réseau Bouygues ²	Offert	-
5G - Réseau Orange ²	5,00	-
Internet Premium ³	3,00	-
Adresse IP publique fixe ⁴	6,00	-
Création d'un numéro ⁵	-	-
Portabilité d'un numéro ⁶	-	-

¹ Le montant correspond à un mois d'abonnement de la ressource rechargée. Possible à partir de 80% de consommation de l'enveloppe initiale.

² L'Abonné peut activer l'option 5G dans l'onglet "Mes Services" de MyDstny sans commande préalable.

³ Le nombre maximum de sessions par heure passe de 250 à 2000. La déconnexion automatique au bout de 6h est supprimée. Lors de l'activation une IP privée vous sera attribuée.

⁴ Cette option requière l'option Internet Premium. Elle est compatible avec la mise en place de règle NAT.

⁵ Sur le réseau Orange, le numéro créé est à 14 chiffres.

⁶ Uniquement disponible sur le réseau Bouygues. L'Abonné ne pourra pas porter le numéro à 14 chiffres créé sur un abonnement Orange.

Matériel

TARIFS	Mensualité	FMS
A l'unité ¹	-	3,90
Frais d'expédition 1 à 10 SIM ¹	-	4,90
Frais d'expédition 11 à 999 SIM ¹	-	9,90

¹ La carte SIM pour une ressource OpenSIM Mobile Orange ne pourra pas être utilisée pour un abonnement OpenSIM Mobile Bouygues et inversement.

PRODUITS	Garantie de Temps de Rétablissement / Garantie de Service	CALCUL de la compensation financière Le montant cumulé des pénalités sur un le site d'un Abonné relatives à une année calendaire ne pourra excéder douze (12) mois d'abonnement hors taxe à l'accès concerné (hors Services Associés)
Voix sur IP / Trunk SIP	99,9 % de disponibilité du service sans coupure totale	Disponibilité Inférieure à 99,9% et supérieure à 99,8% : 25% du montant de l'Abonnement mensuel (hors communications) Disponibilité inférieure à 99,8% : 100% du montant de l'Abonnement mensuel (hors communications)
Téléphonie fixe (VGA)	GTR selon l'option souscrite par l'Abonné	Si le temps de rétablissement dépasse l'engagement : 25% du montant de l'Abonnement mensuel (hors communications) Si le temps de rétablissement est supérieur au double de l'engagement : 100% du montant de l'Abonnement mensuel (hors communications)
ADSL / VDSL	sans objet	sans objet
SDSL / Fibre Optique symétrique avec GTR 4h	GTR 4 heures ouvrées (en cas de coupure totale)	Si le temps de rétablissement dépasse 4h et reste inférieur à 7h : 25% du montant de l'Abonnement mensuel (hors options associées)
	GTR 4 Heures 7/7 et 24/24 (en cas de coupure totale)	Si le temps de rétablissement dépasse 7h : 100% du montant de l'Abonnement mensuel (hors options associées)
SDSL / Fibre Optique symétrique avec GTR J+1	GTR J+1 (en cas de coupure totale)	Si le temps de rétablissement dépasse 1 Jour et reste inférieur à 2 Jours : 25% du montant de l'Abonnement mensuel (hors options associées)
		Si le temps de rétablissement dépasse 2 Jours : 100% du montant de l'Abonnement mensuel (hors options associées)
Cloud	99,9 % de disponibilité du service sans coupure totale	Disponibilité Inférieure à 99,9% et supérieure à 99,8% : 25% du montant de l'Abonnement mensuel Disponibilité inférieure à 99,8% : 100% du montant de l'Abonnement mensuel
OpenSIM	sans objet	sans objet

Tarif Entreprises en euros HT au 01/01/2020, tarif indiqué pour 1 minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Les appels vers les numéros 08, les 3XXX et les 118XXX sont facturés au prix défini mensuellement par l'ARCEP.

Les cellules grisées correspondent aux destinations incluses dans les forfaits illimités.

oPour des raisons de sécurité, certains sous-préfixes ne sont pas ouverts. Pour une ouverture internationale, activez le mode apprentissage.

Préfixe	Destinations	Forfait	VOIP Compteur	VOIP illimité	VGA Compteur	VGA illimité
Tarifs nationaux						
33	France	Inclus	0,012	0,000	0,024	0,000
3314816	France-OLO	Inclus	0,012	0,000	0,024	0,000
336	France-Mobile	Inclus	0,079	0,000	0,109	0,000
336055	France-Mobile-Bouygues	Inclus	0,079	0,000	0,109	0,000
33651	France-Mobile-Free	Inclus	0,079	0,000	0,109	0,000
336020	France-Mobile-Orange	Inclus	0,079	0,000	0,109	0,000
336022	France-Mobile-SFR	Inclus	0,079	0,000	0,109	0,000
33999	France-Publiphone	Inclus	0,079	0,000	0,109	0,000
3363800	France-Globalstar	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
3383606	Numéros spéciaux de services de données (Coût de connexion 0,15€)	0,070	0,070	0,070	0,070	0,070
Tarifs internationaux						
93	Afghanistan		0,560	0,560	0,740	0,740
9320	Afghanistan-Kabul		0,560	0,560	0,740	0,740
9375	Afghanistan-Mobile		0,580	0,580	0,770	0,770
9376	Afghanistan-Mobile-Areeba		0,580	0,580	0,770	0,770
9370	Afghanistan-Mobile-AWCC		0,580	0,580	0,770	0,770
9373	Afghanistan-Mobile-Etisalat		0,580	0,580	0,770	0,770
9372	Afghanistan-Mobile-Roshan		0,580	0,580	0,770	0,770
9374	Afghanistan-Mobile-Salaam		0,580	0,580	0,770	0,770
355	Albania		0,360	0,360	0,480	0,480
35566	Albania-Mobile		0,970	0,970	1,290	1,290
35568	Albania-Mobile-AMC		0,970	0,970	1,290	1,290
35569	Albania-Mobile-Vodafone		0,970	0,970	1,290	1,290
35521150	Albania-OLO		0,390	0,390	0,520	0,520
213	Algeria		0,473	0,473	0,280	0,280
21320	Algeria-Algiers		0,473	0,473	0,280	0,280
21365	Algeria-Mobile		0,800	0,800	0,950	0,950
21377	Algeria-Mobile-Orascom		0,800	0,800	0,950	0,950
2135	Algeria-Mobile-Wataniya		0,800	0,800	0,950	0,950
1684	American Samoa		0,090	0,090	0,120	0,120
376	Andorra	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
3763	Andorra-Mobile		0,310	0,310	0,420	0,420
244	Angola		0,120	0,120	0,150	0,150
2449	Angola-Mobile		0,710	0,710	0,950	0,950
24492	Angola-Mobile-Unitel		0,710	0,710	0,950	0,950
1264	Anguilla		0,550	0,550	0,730	0,730
1264536	Anguilla-Mobile		0,740	0,740	0,980	0,980
1264235	Anguilla-Mobile-CW		0,740	0,740	0,980	0,980
1264581	Anguilla-Mobile-Digicel		0,740	0,740	0,980	0,980
672	Antarctic Territories		4,400	4,400	5,860	5,860
1268	Antigua & Barbuda		0,540	0,540	0,720	0,720
1268464	Antigua & Barbuda-Mobile		0,600	0,600	0,790	0,790
1268720	Antigua & Barbuda-Mobile-Digicel		0,600	0,600	0,790	0,790
599	Antilles		0,290	0,290	0,390	0,390
59994	Antilles-Curacao		0,290	0,290	0,390	0,390
5993181	Antilles-Mobile		0,290	0,290	0,390	0,390
599951	Antilles-Mobile-Curacao		0,290	0,290	0,390	0,390
599550	Antilles-Mobile-Ecc		0,290	0,290	0,390	0,390
599525	Antilles-St. Maarten		0,220	0,220	0,300	0,300
54	Argentina	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
54291	Argentina-Bahia Blanca	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
5411	Argentina-Buenos Aires	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
54223	Argentina-Cities-Group 1	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
543547	Argentina-Cities-Group 2	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
54351	Argentina-Cordoba	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000

543571	Argentina-Cordoba Outer	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
54221	Argentina-La Plata	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
54261	Argentina-Mendoza	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
549	Argentina-Mobile		0,530	0,530	0,700	0,700
54341	Argentina-Rosario	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
54342	Argentina-Santa Fe	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
54381	Argentina-Tucuman	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
374	Armenia		0,490	0,490	0,650	0,650
37477	Armenia Mobile-K-Telecom		0,620	0,620	0,830	0,830
37447	Armenia-Karabakh		0,490	0,490	0,650	0,650
37441	Armenia-Mobile		0,560	0,560	0,750	0,750
297	Aruba		0,240	0,240	0,320	0,320
29756	Aruba-Mobile		0,570	0,570	0,760	0,760
29773	Aruba-Mobile-Digicell		0,570	0,570	0,760	0,760
297600	Aruba-Mobile-MIO		0,570	0,570	0,760	0,760
247	Ascension Island		5,240	5,240	6,980	6,980
61	Australia	Inclus	0,030	0,000	0,030	0,000
61261	Australia-Cities	Inclus	0,030	0,000	0,030	0,000
6114	Australia-Mobile	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
61401	Australia-Mobile-Optus	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
6114331	Australia-MobileSat	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
61400	Australia-Mobile-Telstra	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
61404	Australia-Mobile-Vodafone	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
6113	Australia-NGN		0,440	0,440	0,580	0,580
6127	Australia-Sydney	Inclus	0,030	0,000	0,040	0,000
43	Austria		0,270	0,270	0,350	0,350
43651	Austria-Mobile		0,590	0,590	0,780	0,780
43660	Austria-Mobile-Hutchinson		0,590	0,590	0,780	0,780
43644	Austria-Mobile-Mobilcom		0,590	0,590	0,780	0,780
43650	Austria-Mobile-T Mobile		0,590	0,590	0,780	0,780
43810	Austria-NGN		1,370	1,370	1,820	1,820
994	Azerbaijan		0,470	0,470	0,630	0,630
99440	Azerbaijan-Mobile		0,770	0,770	1,030	1,030
1242	Bahamas		0,250	0,250	0,330	0,330
1242357	Bahamas-Mobile		0,380	0,380	0,510	0,510
973	Bahrain		0,300	0,300	0,400	0,400
9733	Bahrain-Mobile		0,320	0,320	0,420	0,420
97331	Bahrain-Mobile-Batelco		0,320	0,320	0,420	0,420
97336	Bahrain-Mobile-Zain		0,320	0,320	0,420	0,420
880	Bangladesh		0,070	0,070	0,100	0,100
8802	Bangladesh-Dhaka		0,070	0,070	0,100	0,100
8801	Bangladesh-Mobile		0,060	0,060	0,080	0,080
1246	Barbados		0,520	0,520	0,690	0,690
1246446	Barbados-Mobile		0,390	0,390	0,520	0,520
124623	Barbados-Mobile-C&W		0,390	0,390	0,520	0,520
1246256	Barbados-Mobile-Digicel		0,390	0,390	0,520	0,520
375	Belarus		0,870	0,870	1,160	1,160
37525	Belarus-Mobile		0,870	0,870	1,160	1,160
32	Belgium	Inclus	0,190	0,000	0,250	0,000
3246	Belgium-Mobile		0,060	0,060	0,070	0,070
32483	Belgium-Mobile-Base		0,060	0,060	0,070	0,070
3249	Belgium-Mobile-Mobistar		0,060	0,060	0,070	0,070
32460	Belgium-Mobile-Proximus		0,060	0,060	0,070	0,070
3270	Belgium-Non Geo		0,230	0,230	0,310	0,310
501	Belize		0,510	0,510	0,670	0,670
50120	Belize-BTL		0,510	0,510	0,670	0,670
5016	Belize-Mobile		0,530	0,530	0,700	0,700
501650	Belize-Mobile-Speednet		0,530	0,530	0,700	0,700
229	Benin		0,940	0,940	1,250	1,250
22968	Benin-Mobile		0,960	0,960	1,280	1,280
22993	Benin-Mobile-BBCom		0,960	0,960	1,280	1,280
22990	Benin-Mobile-Libercom		0,960	0,960	1,280	1,280
22964	Benin-Mobile-Moov		0,960	0,960	1,280	1,280
22966	Benin-Mobile-MTN		0,960	0,960	1,280	1,280
1441	Bermuda		0,090	0,090	0,120	0,120
14413	Bermuda-Mobile		0,030	0,030	0,040	0,040
975	Bhutan		0,140	0,140	0,190	0,190

97517	Bhutan-Mobile		0,140	0,140	0,190	0,190
591	Bolivia		0,480	0,480	0,630	0,630
5914400	Bolivia-Cochabamba		0,480	0,480	0,630	0,630
5912500	Bolivia-Equal Access		0,480	0,480	0,630	0,630
5912200	Bolivia-La Paz		0,480	0,480	0,630	0,630
5916	Bolivia-Mobile		0,390	0,390	0,520	0,520
59167	Bolivia-Mobile-Entel		0,390	0,390	0,520	0,520
59122130	Bolivia-Rural		0,480	0,480	0,630	0,630
5913310	Bolivia-Santa Cruz		0,210	0,210	0,270	0,270
387	Bosnia & H.		0,340	0,340	0,460	0,460
3873020	Bosnia & H.-BHT		0,340	0,340	0,460	0,460
3876030	Bosnia & H.-Mob.-BHT		0,710	0,710	0,950	0,950
38763	Bosnia & H.-Mob.-Eronet/Mostar		0,710	0,710	0,950	0,950
38765	Bosnia & H.-Mob.-Mobis/Srpske		0,710	0,710	0,950	0,950
3873049	Bosnia & H.-Mostar		0,340	0,340	0,450	0,450
38730481	Bosnia & H.-Srpske		0,340	0,340	0,450	0,450
267	Botswana		0,250	0,250	0,330	0,330
2677	Botswana-Mobile		0,540	0,540	0,720	0,720
26771	Botswana-Mobile-Mascom		0,540	0,540	0,720	0,720
26772	Botswana-Mobile-Orange		0,540	0,540	0,720	0,720
55	Brazil	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
5531	Brazil-Belo Horizonte	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
55191	Brazil-Campinas	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
5527	Brazil-Cities	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
55116	Brazil-Mobile		0,120	0,120	0,160	0,160
55217	Brazil-Mobile-Telemar		0,120	0,120	0,160	0,160
5521	Brazil-Rio De Janeiro	Inclus	0,030	0,000	0,030	0,000
55110	Brazil-Sao Paolo	Inclus	0,030	0,000	0,030	0,000
55120	Brazil-Sao Paolo State	Inclus	0,030	0,000	0,030	0,000
673	Brunei	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
673227	Brunei-Mobile	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
359	Bulgaria		0,210	0,210	0,280	0,280
35948	Bulgaria-Mobile		0,920	0,920	1,230	1,230
35989	Bulgaria-Mobile-Globul		0,920	0,920	1,230	1,230
35988	Bulgaria-Mobile-Mobitel		0,920	0,920	1,230	1,230
35924	Bulgaria-OLO		0,210	0,210	0,280	0,280
3592	Bulgaria-Sofia		0,210	0,210	0,280	0,280
35956934	Bulgaria-Special Services		1,700	1,700	2,270	2,270
226	Burkina Faso		0,830	0,830	1,110	1,110
22668	Burkina Faso-Mobile		0,810	0,810	1,080	1,080
22664	Burkina Faso-Mobile-Airtel		0,810	0,810	1,080	1,080
22660	Burkina Faso-Mobile-Telemob		0,810	0,810	1,080	1,080
257	Burundi		1,320	1,320	1,760	1,760
2577	Burundi-Mobile		1,330	1,330	1,770	1,770
25777	Burundi-Mobile-Onatel		1,330	1,330	1,770	1,770
25729	Burundi-Mobile-Ucom		1,330	1,330	1,770	1,770
257161	Burundi-Onkod		1,430	1,430	1,910	1,910
855	Cambodia		0,180	0,180	0,240	0,240
8551	Cambodia-Mobile		0,180	0,180	0,240	0,240
237	Cameroon		0,340	0,340	0,450	0,450
2376	Cameroon-Mobile		0,850	0,850	1,130	1,130
23750	Cameroon-Mobile-MTN		0,850	0,850	1,130	1,130
23755	Cameroon-Mobile-Orange		0,850	0,850	1,130	1,130
1204	Canada	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
1249710	Canada-Independents	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
1250232	Canada-North West Territory		0,450	0,450	0,600	0,600
1226	Canada-Ontario	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
238	Cape Verde Island		0,400	0,400	0,540	0,540
23818	Cape Verde Island-Mobile		0,670	0,670	0,890	0,890
1345	Cayman Islands		0,260	0,260	0,340	0,340
1345229	Cayman Islands-Mobile		0,440	0,440	0,590	0,590
1345916	Cayman Islands-Mobile-C&W		0,440	0,440	0,590	0,590
1345321	Cayman Islands-Mobile-Digicel		0,440	0,440	0,590	0,590
236	Central African Rep.		2,670	2,670	3,560	3,560
23670	Central African Rep.-Mobile		3,000	3,000	4,000	4,000
235	Chad		1,630	1,630	2,170	2,170
235222	Chad-Mobile		1,570	1,570	2,090	2,090

2356	Chad-Mobile-Airtel		1,570	1,570	2,090	2,090
2359	Chad-Mobile-Millicom		1,570	1,570	2,090	2,090
56	Chile	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
56322100	Chile-Easter Island		1,410	1,410	1,880	1,880
569	Chile-Mobile	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
562198	Chile-Rural		1,300	1,300	1,730	1,730
5621962	Chile-Rural High		1,900	1,900	2,530	2,530
5622	Chile-Santiago	Inclus	0,020	0,000	0,030	0,000
86	China	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
8613	China-Mobile	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
57	Colombia	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
576736	Colombia-Armenia	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
57530	Colombia-Barranquilla	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
5712	Colombia-Bogota	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
577619	Colombia-Bucaramanga	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
57230	Colombia-Cali	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
57562956	Colombia-Cartagena	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
5775666	Colombia-Cucuta	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
571809	Colombia-Lex	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
57687	Colombia-Manizales	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
5740	Colombia-Medellin	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
573	Colombia-Mobile	Inclus	0,080	0,000	0,110	0,000
57310	Colombia-Mobile-Comcel	Inclus	0,080	0,000	0,110	0,000
57315	Colombia-Mobile-Movistar	Inclus	0,080	0,000	0,110	0,000
57300	Colombia-Mobile-Ola	Inclus	0,080	0,000	0,110	0,000
572270	Colombia-Palmira	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
57631	Colombia-Pereira	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
575420	Colombia-Santa-Marta	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
269	Comoros		0,840	0,840	1,120	1,120
2693	Comoros-Mobile		1,020	1,020	1,360	1,360
2699000	Comoros-WiAir		1,020	1,020	1,360	1,360
242	Congo		0,990	0,990	1,320	1,320
24201	Congo-Mobile		0,970	0,970	1,290	1,290
682	Cook Islands		1,990	1,990	2,650	2,650
506	Costa Rica	Inclus	0,110	0,000	0,140	0,000
5062	Costa Rica-Fixed Ice	Inclus	0,110	0,000	0,140	0,000
50650	Costa Rica-Mobile	Inclus	0,110	0,000	0,150	0,000
5067	Costa Rica-Mobile-Claro	Inclus	0,110	0,000	0,150	0,000
5066	Costa Rica-Mobile-Movistar	Inclus	0,110	0,000	0,150	0,000
225	Cote D'Ivoire		0,830	0,830	1,110	1,110
225200	Cote D'Ivoire-Arobase		0,790	0,790	1,060	1,060
2255	Cote D'Ivoire-Mobile		0,790	0,790	1,060	1,060
22565	Cote D'Ivoire-Mobile-Comium		0,790	0,790	1,060	1,060
22501	Cote D'Ivoire-Mobile-Moov		0,790	0,790	1,060	1,060
22504	Cote D'Ivoire-Mobile-MTN		0,790	0,790	1,060	1,060
22507	Cote D'Ivoire-Mobile-Orange		0,790	0,790	1,060	1,060
385	Croatia		0,360	0,360	0,480	0,480
38589098	Croatia-Mobile		0,950	0,950	1,260	1,260
53	Cuba		1,690	1,690	2,250	2,250
5399	Cuba-Guantanamo Bay		3,000	3,000	4,000	4,000
357	Cyprus South	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
357121	Cyprus South-Mobile		0,190	0,190	0,250	0,250
35796	Cyprus South-Mobile-MTN		0,190	0,190	0,250	0,250
35797	Cyprus South-Mobile-Vodafone		0,190	0,190	0,250	0,250
420	Czech Republic	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
420601	Czech Republic-Mobile		0,180	0,180	0,240	0,240
420840	Czech Republic-Special Services		0,150	0,150	0,200	0,200
243	Dem Rep Congo		0,880	0,880	1,170	1,170
2438	Dem Rep Congo-Mobile		0,890	0,890	1,180	1,180
24397	Dem Rep Congo-Mobile-Airtel		0,890	0,890	1,180	1,180
24381	Dem Rep Congo-Mobile-Vodacom		0,890	0,890	1,180	1,180
45	Denmark	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
45200	Denmark-Mobile	Inclus	0,030	0,000	0,040	0,000
4531312	Denmark-Mobile-Barablu	Inclus	0,030	0,000	0,040	0,000
45311	Denmark-Mobile-HI3G	Inclus	0,030	0,000	0,040	0,000
45206	Denmark-Mobile-Sonofon	Inclus	0,030	0,000	0,040	0,000
45201	Denmark-Mobile-TDC	Inclus	0,030	0,000	0,040	0,000

452395	Denmark-Mobile-Telia	Inclus	0,030	0,000	0,040	0,000
4590	Denmark-NGN		0,270	0,270	0,360	0,360
246	Diego Garcia		3,470	3,470	4,620	4,620
253	Djibouti		0,900	0,900	1,190	1,190
2536	Djibouti-Mobile		0,860	0,860	1,140	1,140
1767	Dominica		0,540	0,540	0,720	0,720
1767225	Dominica-Mobile-C&W		0,620	0,620	0,820	0,820
1767315	Dominica-Mobile-Digicel		0,640	0,640	0,850	0,850
1809	Dominican Rep.	Inclus	0,050	0,000	0,070	0,000
1809201	Dominican Rep.-Mobile		0,180	0,180	0,240	0,240
1809601	Dominican Rep.-Mobile-Orange		0,180	0,180	0,240	0,240
1809202	Dominican Rep.-Santo Domingo	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
670	East Timor		1,010	1,010	1,340	1,340
6707	East Timor-Mobile		1,010	1,010	1,340	1,340
593	Ecuador		0,300	0,300	0,400	0,400
59322002	Ecuador-CNT		0,300	0,300	0,400	0,400
59327001	Ecuador-Etapa		0,300	0,300	0,400	0,400
5939	Ecuador-Mobile		0,550	0,550	0,730	0,730
5939586	Ecuador-Mobile-Movistar		0,550	0,550	0,730	0,730
593939	Ecuador-Mobile-Porta		0,550	0,550	0,730	0,730
5939600	Ecuador-Mobile-Telecsa		0,550	0,550	0,730	0,730
5932600	Ecuador-Setel		0,230	0,230	0,310	0,310
20	Egypt		0,220	0,220	0,290	0,290
202	Egypt-Cairo		0,220	0,220	0,290	0,290
2012	Egypt-Mobile		0,290	0,290	0,380	0,380
2011	Egypt-Mobile-Etisalat		0,290	0,290	0,380	0,380
2010	Egypt-Mobile-Vodafone		0,290	0,290	0,380	0,380
503	El Salvador		0,480	0,480	0,640	0,640
5032132	El Salvador-CTE		0,480	0,480	0,640	0,640
50322170	El Salvador-Digicel		0,480	0,480	0,640	0,640
5036	El Salvador-Mobile		0,500	0,500	0,670	0,670
503620	El Salvador-Mobile-Digicel		0,500	0,500	0,670	0,670
503630	El Salvador-Mobile-Personal		0,500	0,500	0,670	0,670
503610	El Salvador-Mobile-Telefonica		0,500	0,500	0,670	0,670
5036001	El Salvador-Mobile-Telemovil		0,500	0,500	0,670	0,670
5032100	El Salvador-Personal		0,420	0,420	0,560	0,560
5032200	El Salvador-Telefonica		0,450	0,450	0,600	0,600
5032121	El Salvador-Telemovil		0,450	0,450	0,600	0,600
240	Equatorial Guinea		1,390	1,390	1,850	1,850
2402	Equatorial Guinea-Mobile		1,220	1,220	1,620	1,620
291	Eritrea		0,560	0,560	0,740	0,740
2917	Eritrea-Mobile		0,550	0,550	0,730	0,730
372	Estonia		2,830	2,830	3,780	3,780
3725	Estonia-Mobile		2,710	2,710	3,610	3,610
251	Ethiopia		0,560	0,560	0,740	0,740
25111	Ethiopia-Addis Ababa		0,560	0,560	0,740	0,740
2519	Ethiopia-Mobile		0,550	0,550	0,740	0,740
251910	Ethiopia-Mobile-Addis Ababa		0,550	0,550	0,740	0,740
298	Faeroe Islands		0,160	0,160	0,210	0,210
29821	Faeroe Islands-Mobile		0,320	0,320	0,420	0,420
500	Falkland Islands		3,650	3,650	4,860	4,860
679	Fiji		0,700	0,700	0,940	0,940
67970	Fiji-Mobile		0,720	0,720	0,950	0,950
358	Finland	Inclus	0,110	0,000	0,140	0,000
3584	Finland-Mobile	Inclus	0,050	0,000	0,070	0,000
35810	Finland-NGN 35871		0,270	0,270	0,360	0,360
594	French Guiana	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
594694	French Guiana-Mobile		0,250	0,250	0,330	0,330
59469412	French Guiana-Mobile-Digicel		0,250	0,250	0,330	0,330
5946942	French Guiana-Mobile-Orange		0,250	0,250	0,330	0,330
689	French Polynesia		0,430	0,430	0,570	0,570
6892	French Polynesia-Mobile		0,770	0,770	1,030	1,030
241	Gabon		0,990	0,990	1,310	1,310
24103	Gabon-Mobile		1,170	1,170	1,560	1,560
24104	Gabon-Mobile-Airtel		1,170	1,170	1,560	1,560
24105	Gabon-Mobile-Moov		1,170	1,170	1,560	1,560
220	Gambia		2,270	2,270	3,020	3,020

2203	Gambia-Mobile		2,270	2,270	3,020	3,020
995	Georgia		0,530	0,530	0,710	0,710
995344	Georgia-Autonomous		0,530	0,530	0,710	0,710
9955	Georgia-Mobile		0,780	0,780	1,030	1,030
995551	Georgia-Mobile-Magti		0,780	0,780	1,030	1,030
49	Germany	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
4915	Germany-Mobile	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
49150	Germany-Mobile-E Plus	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
49159	Germany-Mobile-O2	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
49151	Germany-Mobile-T Mobile	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
491570	Germany-Mobile-Vistream	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
49152	Germany-Mobile-Vodafone	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
49180	Germany-NGN		0,420	0,420	0,560	0,560
49700	Germany-Personal Number		0,900	0,900	1,200	1,200
4932	Germany-VOIP		0,390	0,390	0,510	0,510
233	Ghana		0,790	0,790	1,050	1,050
23321	Ghana-Accra		0,790	0,790	1,050	1,050
23323	Ghana-Mobile		0,710	0,710	0,950	0,950
23324	Ghana-Mobile-MTN		0,710	0,710	0,950	0,950
23327	Ghana-Mobile-TIGO		0,710	0,710	0,950	0,950
23320	Ghana-Mobile-Vodafone		0,710	0,710	0,950	0,950
350	Gibraltar	Inclus	0,070	0,000	0,100	0,000
3505	Gibraltar-Mobile		0,330	0,330	0,430	0,430
881	Global Mobile 881		12,190	12,190	16,250	16,250
8812	Global Mobile 881-Ellipso		11,850	11,850	15,800	15,800
8818	Global Mobile 881-Globalstar 8		8,320	8,320	11,090	11,090
8819	Global Mobile 881-Globalstar 9		7,060	7,060	9,420	9,420
8816	Global Mobile 881-Iridium 8816		10,920	10,920	14,560	14,560
878	Global Personal Number		6,360	6,360	8,470	8,470
87810	Global Personal Number-UPT		1,680	1,680	2,240	2,240
30	Greece	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
3069	Greece-Mobile		0,180	0,180	0,240	0,240
30694	Greece-Mobile-Vodafone		0,180	0,180	0,240	0,240
30690	Greece-Mobile-Wind Hellas		0,180	0,180	0,240	0,240
299	Greenland		1,410	1,410	1,880	1,880
29949	Greenland-Mobile		1,110	1,110	1,480	1,480
1473	Grenada		0,650	0,650	0,860	0,860
1473403	Grenada-Mobile-C&W		0,610	0,610	0,810	0,810
1473402	Grenada-Mobile-Digicel		0,610	0,610	0,810	0,810
590	Guadeloupe		0,110	0,110	0,150	0,150
590690	Guadeloupe-Mobile		0,240	0,240	0,320	0,320
59069011	Guadeloupe-Mobile-Digicel		0,240	0,240	0,320	0,320
59069026	Guadeloupe-Mobile-Orange		0,240	0,240	0,320	0,320
1671	Guam	Inclus	0,040	0,000	0,060	0,000
502	Guatemala		0,310	0,310	0,410	0,410
5022285	Guatemala-Cablenet		0,310	0,310	0,410	0,410
502230	Guatemala-Comcel-Fixed		0,310	0,310	0,410	0,410
5023	Guatemala-Mobile		0,310	0,310	0,420	0,420
50230	Guatemala-Mobile-Comcel		0,310	0,310	0,420	0,420
50241	Guatemala-Mobile-PCS		0,310	0,310	0,420	0,420
50234	Guatemala-Mobile-Telefonica		0,310	0,310	0,420	0,420
5022222	Guatemala-PCS		0,180	0,180	0,240	0,240
5022283	Guatemala-TDN		0,180	0,180	0,240	0,240
5022229	Guatemala-Telefonica		0,180	0,180	0,240	0,240
502220	Guatemala-Telgua		0,180	0,180	0,240	0,240
224	Guinea		1,100	1,100	1,470	1,470
245	Guinea Bissau		1,310	1,310	1,750	1,750
2455	Guinea Bissau-Mobile		1,260	1,260	1,680	1,680
22465	Guinea-Mobile		0,800	0,800	1,070	1,070
22424	Guinea-Mobile-Areeba		0,800	0,800	1,070	1,070
22445	Guinea-Mobile-Gamma		0,800	0,800	1,070	1,070
22463	Guinea-Mobile-Intercel		0,800	0,800	1,070	1,070
22462	Guinea-Mobile-Orange		0,800	0,800	1,070	1,070
22460	Guinea-Mobile-Sotelgui		0,800	0,800	1,070	1,070
22470	Guinea-VDC		1,110	1,110	1,480	1,480
592	Guyana		0,640	0,640	0,850	0,850
5926	Guyana-Mobile		0,670	0,670	0,890	0,890

592600	Guyana-Mobile-Digicel		0,670	0,670	0,890	0,890
509	Haiti		0,680	0,680	0,900	0,900
5093	Haiti-Mobile		0,850	0,850	1,130	1,130
509281	Haiti-Mobile-Digicel		0,850	0,850	1,130	1,130
50932	Haiti-Mobile-Telecom		0,850	0,850	1,130	1,130
504	Honduras		0,290	0,290	0,390	0,390
5042201	Honduras-Hondutel		0,290	0,290	0,390	0,390
5043	Honduras-Mobile		0,320	0,320	0,430	0,430
504943	Honduras-Mobile-Celtel		0,320	0,320	0,430	0,430
504873	Honduras-Mobile-Digicel		0,320	0,320	0,430	0,430
5047214	Honduras-Mobile-Hondutel		0,320	0,320	0,430	0,430
50431	Honduras-Mobile-Megatel		0,320	0,320	0,430	0,430
852	Hong Kong	Inclus	0,050	0,000	0,070	0,000
85222584	Hong Kong-Conferencing	Inclus	0,050	0,000	0,070	0,000
85217	Hong Kong-Mobile	Inclus	0,060	0,000	0,070	0,000
36	Hungary	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
3620	Hungary-Mobile		0,140	0,140	0,190	0,190
354	Iceland	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
354380	Iceland-Mobile	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
354614	Iceland-Mobile-Vodafone	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
91	India	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
9111	India-Cities-Group 1	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
917200	India-Mobile	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
917376	India-Mobile-BSNL	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
62	Indonesia	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
6222	Indonesia-Cities	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
6221	Indonesia-Jakarta	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
628	Indonesia-Mobile	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
62817	Indonesia-Mobile-Excelcom	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
62814	Indonesia-Mobile-Indosat	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
62811	Indonesia-Mobile-Telkomsel	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
6231	Indonesia-Surabaya	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
8705	Inmarsat Aero		9,990	9,990	13,320	13,320
87039	Inmarsat B HSD		21,510	21,510	28,680	28,680
87030	Inmarsat B Voice		4,270	4,270	5,690	5,690
87077	Inmarsat BGAN		9,290	9,290	12,390	12,390
87078	Inmarsat BGAN HSD		14,990	14,990	19,980	19,980
870	Inmarsat HSD		17,250	17,250	23,000	23,000
87061	Inmarsat M Voice		3,400	3,400	4,530	4,530
87076	Inmarsat Mini M		3,100	3,100	4,130	4,130
882	Intl Networks 882		17,340	17,340	23,120	23,120
88228	Intl Networks 882-Dtag NGN		1,290	1,290	1,720	1,720
882288	Intl Networks 882-Dtag NGN 2		1,110	1,110	1,480	1,480
88238	Intl Networks 882-Ellipso		15,290	15,290	20,390	20,390
88213	Intl Networks 882-Emsat		6,360	6,360	8,480	8,480
88234	Intl Networks 882-GNS		9,980	9,980	13,310	13,310
88241	Intl Networks 882-Intermatica		5,690	5,690	7,590	7,590
88235	Intl Networks 882-Jasper		15,090	15,090	20,120	20,120
88236	Intl Networks 882-Jersey		11,770	11,770	15,700	15,700
88232	Intl Networks 882-Maritime		3,960	3,960	5,280	5,280
88233	Intl Networks 882-Oration Tech		6,120	6,120	8,160	8,160
88216	Intl Networks 882-Thuraya		4,200	4,200	5,600	5,600
88239	Intl Networks 882-Vodafone		0,250	0,250	0,330	0,330
883	Intl Networks 883		9,990	9,990	13,320	13,320
8835100	Intl Networks 883-Voxbone		8,640	8,640	11,520	11,520
98	Iran		0,430	0,430	0,570	0,570
989	Iran-Mobile		0,430	0,430	0,570	0,570
9821	Iran-Tehran		0,430	0,430	0,570	0,570
964	Iraq		0,340	0,340	0,450	0,450
9641	Iraq-Baghdad		0,340	0,340	0,450	0,450
96470	Iraq-Mobile		0,440	0,440	0,590	0,590
96477	Iraq-Mobile-Asiacell		0,440	0,440	0,590	0,590
96475	Iraq-Mobile-Korek		0,440	0,440	0,590	0,590
96478	Iraq-Mobile-Zain		0,440	0,440	0,590	0,590
353	Ireland	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
3531	Ireland-Dublin	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
3538	Ireland-Mobile	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000

35385	Ireland-Mobile-Meteor	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
35386	Ireland-Mobile-O2	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
353894	Ireland-Mobile-Tesco	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
35387	Ireland-Mobile-Vodafone	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
35382	Ireland-Paging		0,420	0,420	0,560	0,560
353700	Ireland-Universal Access		0,660	0,660	0,870	0,870
35376	Ireland-VOIP		0,230	0,230	0,310	0,310
972	Israel	Inclus	0,020	0,000	0,030	0,000
972151	Israel-Mobile	Inclus	0,050	0,000	0,070	0,000
97222	Israel-Palestine		0,370	0,370	0,500	0,500
97256	Israel-Palestine-Mobile		0,410	0,410	0,550	0,550
39	Italy	Inclus	0,030	0,000	0,030	0,000
393	Italy-Mobile		0,940	0,940	1,250	1,250
39373	Italy-Mobile-H3G		0,940	0,940	1,250	1,250
39313	Italy-Mobile-RFI		0,940	0,940	1,250	1,250
39330	Italy-Mobile-Telecom Italia		0,940	0,940	1,250	1,250
3934	Italy-Mobile-Vodafone		0,940	0,940	1,250	1,250
39320	Italy-Mobile-Wind		0,940	0,940	1,250	1,250
1876	Jamaica		0,420	0,420	0,560	0,560
1876210	Jamaica-Mobile-CW		0,520	0,520	0,690	0,690
187624	Jamaica-Mobile-Digicel		0,520	0,520	0,690	0,690
81	Japan	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
813121	Japan-IDC		0,160	0,160	0,210	0,210
8150	Japan-IP Phone	Inclus	0,080	0,000	0,110	0,000
8170	Japan-Mobile		0,110	0,110	0,140	0,140
8130	Japan-Tokyo	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
962	Jordan		0,370	0,370	0,490	0,490
9627	Jordan-Mobile		0,400	0,400	0,530	0,530
962790	Jordan-Mobile-Fastlink		0,400	0,400	0,530	0,530
962770	Jordan-Mobile-Mobilcom		0,400	0,400	0,530	0,530
77	Kazakhstan		0,110	0,110	0,140	0,140
77272	Kazakhstan-Almaty		0,110	0,110	0,140	0,140
77172	Kazakhstan-Astana		0,110	0,110	0,140	0,140
77212	Kazakhstan-Karaganda		0,110	0,110	0,140	0,140
7700	Kazakhstan-Mobile		0,140	0,140	0,180	0,180
7701	Kazakhstan-Mobile-KCell		0,140	0,140	0,180	0,180
7760	Kazakhstan-OLO		2,300	2,300	3,070	3,070
254	Kenya		0,540	0,540	0,720	0,720
2547	Kenya-Mobile		0,620	0,620	0,820	0,820
25473	Kenya-Mobile-Airtel		0,620	0,620	0,820	0,820
254770	Kenya-Mobile-Orange		0,620	0,620	0,820	0,820
25470	Kenya-Mobile-Safaricom		0,620	0,620	0,820	0,820
686	Kiribati		3,670	3,670	4,890	4,890
850	Korea North		5,090	5,090	6,780	6,780
82	Korea South	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
8270	Korea South-IP Phone	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
821	Korea South-Mobile	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
821025	Korea South-Mobile-KTF	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
821021	Korea South-Mobile-LG	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
821020	Korea South-Mobile-SKTELINK	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
38128	Kosovo		0,400	0,400	0,530	0,530
3774	Kosovo-Mobile		0,940	0,940	1,250	1,250
965	Kuwait		0,120	0,120	0,160	0,160
9655	Kuwait-Mobile		0,110	0,110	0,140	0,140
9659	Kuwait-Mobile-Zain		0,110	0,110	0,140	0,140
996	Kyrgyzstan		0,810	0,810	1,080	1,080
996312	Kyrgyzstan-Bishkek		0,810	0,810	1,080	1,080
996200	Kyrgyzstan-Mobile		0,880	0,880	1,170	1,170
99655	Kyrgyzstan-Mobile-Bimacom		0,880	0,880	1,170	1,170
99631258	Kyrgyzstan-Mobile-Sky		0,880	0,880	1,170	1,170
856	Laos		0,220	0,220	0,290	0,290
85620	Laos-Mobile		0,190	0,190	0,250	0,250
371	Latvia		2,830	2,830	3,780	3,780
3712	Latvia-Mobile		2,830	2,830	3,780	3,780
3716000	Latvia-OLO		2,830	2,830	3,780	3,780
961	Lebanon		0,200	0,200	0,270	0,270
9613	Lebanon-Mobile		0,390	0,390	0,510	0,510

266	Lesotho		1,040	1,040	1,380	1,380
2665	Lesotho-Mobile		1,050	1,050	1,390	1,390
231	Liberia		1,200	1,200	1,600	1,600
23155	Liberia-Mobile		1,250	1,250	1,660	1,660
23177	Liberia-Mobile-Cellcom		1,250	1,250	1,660	1,660
2316	Liberia-Mobile-MTN		0,880	0,880	1,170	1,170
218	Libya		0,850	0,850	1,140	1,140
21891	Libya-Mobile		0,780	0,780	1,040	1,040
423	Liechtenstein		0,180	0,180	0,240	0,240
4237	Liechtenstein-Mobile		0,440	0,440	0,580	0,580
4236	Liechtenstein-Special Services		3,010	3,010	4,010	4,010
370	Lithuania		2,830	2,830	3,780	3,780
3706	Lithuania-Mobile		2,780	2,780	3,700	3,700
352	Luxembourg	Inclus	0,020	0,000	0,030	0,000
35260	Luxembourg-Mobile	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
853	Macao		0,240	0,240	0,320	0,320
8536	Macao-Mobile		0,240	0,240	0,320	0,320
389	Macedonia		0,320	0,320	0,420	0,420
3897	Macedonia-Mobile		0,760	0,760	1,020	1,020
261	Madagascar		1,420	1,420	1,900	1,900
26130	Madagascar-Mobile		1,620	1,620	2,160	2,160
26132	Madagascar-Mobile-Orange		1,620	1,620	2,160	2,160
265	Malawi		0,770	0,770	1,030	1,030
26588	Malawi-Mobile		0,880	0,880	1,170	1,170
60	Malaysia	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
603	Malaysia-Kuala Lumpur	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
601	Malaysia-Mobile		0,120	0,120	0,150	0,150
601030	Malaysia-Mobile-Celcom		0,120	0,120	0,150	0,150
60102	Malaysia-Mobile-Digi		0,120	0,120	0,150	0,150
6011120	Malaysia-Mobile-Maxis		0,120	0,120	0,150	0,150
960	Maldives		1,930	1,930	2,570	2,570
9607	Maldives-Mobile		1,930	1,930	2,570	2,570
223	Mali		0,890	0,890	1,190	1,190
223442	Mali-Ikatel		0,890	0,890	1,190	1,190
2236	Mali-Mobile		0,890	0,890	1,190	1,190
2237	Mali-Mobile-Orange		0,890	0,890	1,190	1,190
356	Malta	Inclus	0,020	0,000	0,030	0,000
3567	Malta-Mobile	Inclus	0,030	0,000	0,040	0,000
692	Marshall Islands		0,670	0,670	0,890	0,890
596	Martinique		0,050	0,050	0,070	0,070
596696	Martinique-Mobile		0,180	0,180	0,230	0,230
59669610	Martinique-Mobile-Digicel		0,180	0,180	0,230	0,230
5966962	Martinique-Mobile-Orange		0,180	0,180	0,230	0,230
222	Mauritania		1,490	1,490	1,980	1,980
22220	Mauritania-Mobile		1,490	1,490	1,980	1,980
2223	Mauritania-Mobile-Mattel		1,490	1,490	1,980	1,980
230	Mauritius		0,430	0,430	0,570	0,570
23025	Mauritius-Mobile		0,430	0,430	0,570	0,570
2308	Mauritius-Rodriguez Island		0,430	0,430	0,570	0,570
262269	Mayotte	Inclus	0,080	0,000	0,110	0,000
262639	Mayotte-Mobile		0,220	0,220	0,290	0,290
52	Mexico	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
5233	Mexico-Big 3-Guadalajara	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
5255	Mexico-Big 3-Mexico City	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
5281	Mexico-Big 3-Monterrey	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
52222	Mexico-EA	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
521	Mexico-Mobile	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
521222	Mexico-Mobile-EA	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
521222121	Mexico-Mobile-Iusacell	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
521222143	Mexico-Mobile-Movistar	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
521241	Mexico-Mobile-NEA1	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
521223	Mexico-Mobile-NEA2	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
52241	Mexico-NEA	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
52200	Mexico-NEA2	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
691	Micronesia		1,470	1,470	1,960	1,960
373	Moldova		0,940	0,940	1,250	1,250
373671	Moldova-Mobile		0,740	0,740	0,980	0,980

37376	Moldova-Mobile-Moldcell		0,740	0,740	0,980	0,980
37360	Moldova-Mobile-Orange		0,740	0,740	0,980	0,980
37377	Moldova-Mobile-Pridnestrovie		0,740	0,740	0,980	0,980
37321	Moldova-Pridnestrovie		0,540	0,540	0,720	0,720
377	Monaco	Inclus	0,170	0,000	0,220	0,000
3776	Monaco-Mobile		0,630	0,630	0,830	0,830
976	Mongolia	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
97650	Mongolia-Mobile	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
1664	Montserrat		0,770	0,770	1,030	1,030
1664349	Montserrat-Mobile		0,640	0,640	0,850	0,850
212	Morocco	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
212520	Morocco-Meditel		0,360	0,360	0,470	0,470
2126	Morocco-Mobile		0,360	0,360	0,470	0,470
2126921	Morocco-Mobile-Globalstar		2,030	2,030	2,710	2,710
212612	Morocco-Mobile-Medi Telecom		0,800	0,800	1,070	1,070
212600	Morocco-Mobile-Wana		0,800	0,800	1,070	1,070
212526	Morocco-Wana		0,800	0,800	1,070	1,070
258	Mozambique		0,210	0,210	0,270	0,270
2588	Mozambique-Mobile		0,820	0,820	1,090	1,090
25884	Mozambique-Mobile-Vodacom		0,820	0,820	1,090	1,090
95	Myanmar		0,620	0,620	0,820	0,820
959	Myanmar-Mobile		0,720	0,720	0,960	0,960
264	Namibia		0,110	0,110	0,140	0,140
26481	Namibia-Mobile		0,150	0,150	0,200	0,200
674	Nauru		2,640	2,640	3,510	3,510
977	Nepal		0,280	0,280	0,370	0,370
977961	Nepal-Mobile		0,280	0,280	0,370	0,370
977980	Nepal-Mobile-Spice		0,280	0,280	0,370	0,370
31	Netherlands	Inclus	0,030	0,000	0,030	0,000
316	Netherlands-Mobile	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
31610	Netherlands-Mobile-KPN	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
31616	Netherlands-Mobile-O2	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
31614	Netherlands-Mobile-T Mobile	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
31636	Netherlands-Mobile-Tele2	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
31611	Netherlands-Mobile-Vodafone	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
687	New Caledonia		0,340	0,340	0,450	0,450
68775	New Caledonia-Mobile		0,340	0,340	0,450	0,450
64	New Zealand	Inclus	0,030	0,000	0,040	0,000
642	New Zealand-Mobile	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
64240	New Zealand-Mobile-Scott Base	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
64201	New Zealand-Mobile-Vodafone	Inclus	0,100	0,000	0,130	0,000
505	Nicaragua		0,590	0,590	0,780	0,780
5052220	Nicaragua-Enitel		0,290	0,290	0,390	0,390
5058	Nicaragua-Mobile		0,290	0,290	0,390	0,390
505550	Nicaragua-Mobile-Claro		0,290	0,290	0,390	0,390
50575	Nicaragua-Mobile-Movistar		0,290	0,290	0,390	0,390
227	Niger		0,980	0,980	1,300	1,300
234	Nigeria		0,240	0,240	0,320	0,320
2341	Nigeria-Lagos		0,240	0,240	0,320	0,320
2347025	Nigeria-Mobile		0,240	0,240	0,320	0,320
234809	Nigeria-Mobile-Etisalat		0,240	0,240	0,320	0,320
234705	Nigeria-Mobile-Globacom		0,240	0,240	0,320	0,320
234703	Nigeria-Mobile-MTN		0,240	0,240	0,320	0,320
234701	Nigeria-Mobile-VeeMobile		0,240	0,240	0,320	0,320
22780	Niger-Mobile		0,950	0,950	1,260	1,260
22788	Niger-Mobile-Airtel		0,950	0,950	1,260	1,260
22794	Niger-Mobile-Telecel		0,950	0,950	1,260	1,260
683	Niue		4,000	4,000	5,330	5,330
6723	Norfolk Islands		3,630	3,630	4,840	4,840
1670	Northern Marianas		0,120	0,120	0,160	0,160
47	Norway	Inclus	0,020	0,000	0,030	0,000
474	Norway-Mobile	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
474000	Norway-Mobile-Netcom	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
47412	Norway-Mobile-Tele2	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
474004	Norway-Mobile-Telenor	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
472	Norway-Oslo	Inclus	0,020	0,000	0,030	0,000
4702	Norway-Special Services		0,860	0,860	1,140	1,140

968	Oman		0,260	0,260	0,350	0,350
9687	Oman-Mobile		0,720	0,720	0,960	0,960
92	Pakistan		0,110	0,110	0,140	0,140
9258	Pakistan-Kashmir		0,110	0,110	0,140	0,140
923	Pakistan-Mobile		0,110	0,110	0,140	0,140
9230	Pakistan-Mobile-Mobilink		0,110	0,110	0,140	0,140
9235	Pakistan-Mobile-SCO		0,110	0,110	0,140	0,140
9234	Pakistan-Mobile-Telenor		0,110	0,110	0,140	0,140
9233	Pakistan-Mobile-Ufone		0,110	0,110	0,140	0,140
9232	Pakistan-Mobile-Warid		0,110	0,110	0,140	0,140
9231	Pakistan-Mobile-Zong		0,110	0,110	0,140	0,140
680	Palau		0,590	0,590	0,780	0,780
680620	Palau-Mobile-PMC		0,670	0,670	0,890	0,890
970	Palestine		0,380	0,380	0,510	0,510
97022	Palestine-Israel		0,380	0,380	0,510	0,510
97050	Palestine-Israel-Mobile		0,420	0,420	0,560	0,560
97056	Palestine-Mobile		0,420	0,420	0,560	0,560
507	Panama	Inclus	0,060	0,000	0,070	0,000
507430	Panama-Colon	Inclus	0,060	0,000	0,070	0,000
5076	Panama-Mobile		0,320	0,320	0,430	0,430
507650	Panama-Mobile-C&W		0,320	0,320	0,430	0,430
50760	Panama-Mobile-Digicel		0,320	0,320	0,430	0,430
50710	Panama-OLO	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
50720	Panama-Panama City	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
675	Papua New Guinea		1,100	1,100	1,470	1,470
67565	Papua New Guinea-Mobile		1,740	1,740	2,310	2,310
595	Paraguay	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
59521	Paraguay-Asuncion	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
5959	Paraguay-Mobile		0,190	0,190	0,250	0,250
59597	Paraguay-Mobile-Personal		0,190	0,190	0,250	0,250
59598	Paraguay-Mobile-TIGO		0,190	0,190	0,250	0,250
59596	Paraguay-Mobile-Vox		0,190	0,190	0,250	0,250
51	Peru	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
514129	Peru-High	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
5112	Peru-Lima	Inclus	0,020	0,000	0,020	0,000
519	Peru-Mobile		0,110	0,110	0,140	0,140
5194170	Peru-Mobile-America Moviles		0,110	0,110	0,140	0,140
519460	Peru-Mobile-Nextel		0,110	0,110	0,140	0,140
5194180	Peru-Mobile-Telefonica		0,110	0,110	0,140	0,140
51930	Peru-Mobile-Viettel		0,110	0,110	0,140	0,140
5118	Peru-Rural		0,690	0,690	0,920	0,920
63	Philippines		0,280	0,280	0,370	0,370
632220	Philippines-Bayantel		0,280	0,280	0,370	0,370
632208	Philippines-Digitel		0,280	0,280	0,370	0,370
63230	Philippines-ETPI		0,280	0,280	0,370	0,370
63221	Philippines-Globe		0,280	0,280	0,370	0,370
639	Philippines-Mobile		0,280	0,280	0,370	0,370
63817	Philippines-Mobile-Globe		0,280	0,280	0,370	0,370
63813	Philippines-Mobile-Smart		0,280	0,280	0,370	0,370
6342302	Philippines-Paptelco		0,280	0,280	0,370	0,370
63323220	Philippines-Philcom		0,280	0,280	0,370	0,370
63223	Philippines-PLDT		0,280	0,280	0,370	0,370
48	Poland	Inclus	0,030	0,000	0,040	0,000
4869	Poland-Mobile		0,320	0,320	0,430	0,430
48532	Poland-Mobile-Era		0,320	0,320	0,430	0,430
4850	Poland-Mobile-Orange		0,320	0,320	0,430	0,430
484500	Poland-Mobile-P4		0,320	0,320	0,430	0,430
485366	Poland-Mobile-Plus		0,320	0,320	0,430	0,430
48122002	Poland-OLO	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
351	Portugal	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
351291	Portugal-Madeira/Azores	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
3511692	Portugal-Mobile		1,190	1,190	1,580	1,580
35116169	Portugal-Mobile-Optimus		1,190	1,190	1,580	1,580
3511691	Portugal-Mobile-Vodafone		1,190	1,190	1,580	1,580
3512100	Portugal-OLO	Inclus	0,060	0,000	0,080	0,000
1787	Puerto Rico	Inclus	0,020	0,000	0,030	0,000
1787220	Puerto Rico-Centennial	Inclus	0,020	0,000	0,030	0,000

1787201	Puerto Rico-Mobile	Inclus	0,020	0,000	0,030	0,000
974	Qatar		0,380	0,380	0,510	0,510
9742	Qatar-Mobile		0,440	0,440	0,580	0,580
262	Reunion	Inclus	0,110	0,000	0,150	0,000
262692	Reunion-Mobile		0,280	0,280	0,380	0,380
40	Romania	Inclus	0,020	0,000	0,030	0,000
407	Romania-Mobile	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
4076	Romania-Mobile-Cosmote	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
4074	Romania-Mobile-Orange	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
4072	Romania-Mobile-Vodafone	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
403	Romania-OLO	Inclus	0,020	0,000	0,030	0,000
7	Russia	Inclus	0,560	0,000	0,740	0,000
7336	Russia-Fixed 1	Inclus	0,560	0,000	0,740	0,000
7341	Russia-Fixed 2	Inclus	0,560	0,000	0,740	0,000
73012	Russia-Fixed 3	Inclus	0,560	0,000	0,740	0,000
7342	Russia-Fixed 4	Inclus	0,560	0,000	0,740	0,000
7301	Russia-Fixed 5	Inclus	0,560	0,000	0,740	0,000
79	Russia-Mobile		0,970	0,970	1,290	1,290
79407	Russia-Mobile-Abkhazia		0,970	0,970	1,290	1,290
7900335	Russia-Mobile-Beeline		0,970	0,970	1,290	1,290
7954	Russia-Mobile-Global Star		0,970	0,970	1,290	1,290
792	Russia-Mobile-Megafon		0,970	0,970	1,290	1,290
791	Russia-Mobile-MTS		0,970	0,970	1,290	1,290
7901265	Russia-Mobile-Rostelecom		0,970	0,970	1,290	1,290
7495	Russia-Moscow	Inclus	0,092	0,000	0,050	0,000
7812	Russia-St Petersburg	Inclus	0,092	0,000	0,050	0,000
250	Rwanda		0,820	0,820	1,090	1,090
25072	Rwanda-Mobile		0,680	0,680	0,900	0,900
25078	Rwanda-Mobile-MTN		0,680	0,680	0,900	0,900
378	San Marino	Inclus	0,050	0,000	0,070	0,000
3786	San Marino-Mobile		0,480	0,480	0,640	0,640
37855	San Marino-Premium		5,410	5,410	7,210	7,210
239	Sao Tome & Principe		2,790	2,790	3,720	3,720
2399	Sao Tome & Principe-Mobile		2,790	2,790	3,720	3,720
966	Saudi Arabia		0,200	0,200	0,260	0,260
96651	Saudi Arabia-Mobile		0,300	0,300	0,390	0,390
96654	Saudi Arabia-Mobile-Mobily		0,300	0,300	0,390	0,390
96650	Saudi Arabia-Mobile-STC		0,300	0,300	0,390	0,390
96658	Saudi Arabia-Mobile-Zain		0,300	0,300	0,390	0,390
221	Senegal		0,960	0,960	1,280	1,280
2217	Senegal-Mobile		0,960	0,960	1,270	1,270
22177	Senegal-Mobile-Orange		0,960	0,960	1,270	1,270
22176	Senegal-Mobile-Sentel		0,960	0,960	1,270	1,270
221338	Senegal-Orange		0,960	0,960	1,270	1,270
381	Serbia		0,400	0,400	0,530	0,530
382	Serbia Montenegro		0,360	0,360	0,480	0,480
38111	Serbia-Belgrade		0,400	0,400	0,530	0,530
38160	Serbia-Mobile		0,740	0,740	0,990	0,990
38260	Serbia-Mobile-Montenegro		0,890	0,890	1,180	1,180
38164	Serbia-Mobile-Srbija		0,840	0,840	1,120	1,120
38162	Serbia-Mobile-Telenor		0,840	0,840	1,120	1,120
3811051	Serbia-Orion		0,840	0,840	1,120	1,120
248	Seychelles		2,390	2,390	3,180	3,180
2485	Seychelles-Mobile		2,080	2,080	2,780	2,780
232	Sierra Leone		1,140	1,140	1,510	1,510
23222	Sierra Leone-Freetown		1,140	1,140	1,510	1,510
23223	Sierra Leone-Mobile		1,140	1,140	1,510	1,510
23276	Sierra Leone-Mobile-Airtel		1,140	1,140	1,510	1,510
23233	Sierra Leone-Mobile-Comium		1,140	1,140	1,510	1,510
23221	Sierra Leone-Sierratel		1,140	1,140	1,510	1,510
65	Singapore		0,120	0,120	0,160	0,160
658	Singapore-Mobile		0,120	0,120	0,160	0,160
656300	Singapore-Starhub		0,120	0,120	0,160	0,160
653	Singapore-VOIP		0,130	0,130	0,180	0,180
421	Slovak Rep	Inclus	0,010	0,000	0,020	0,000
421940	Slovak Rep-Mobile	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
421905	Slovak Rep-Mobile-Orange	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000

421901	Slovak Rep-Mobile-Tsystems	Inclus	0,070	0,000	0,090	0,000
386	Slovenia		0,380	0,380	0,500	0,500
38630	Slovenia-Mobile		0,830	0,830	1,110	1,110
38643	Slovenia-Mobile-Kosovo Ipkonet		0,830	0,830	1,110	1,110
38612009	Slovenia-OLO		0,380	0,380	0,500	0,500
677	Solomon Islands		6,030	6,030	8,040	8,040
252	Somalia		2,830	2,830	3,780	3,780
25242	Somalia-Golis		2,830	2,830	3,780	3,780
25215	Somalia-Hormud		2,830	2,830	3,780	3,780
25270	Somalia-Mobile-Onkod		2,830	2,830	3,780	3,780
25217	Somalia-Nationlink		2,830	2,830	3,780	3,780
27	South Africa	Inclus	0,175	0,000	0,070	0,000
2721	South Africa-Cape Town	Inclus	0,126	0,000	0,070	0,000
2711	South Africa-Johannesburg	Inclus	0,126	0,000	0,070	0,000
27600	South Africa-Mobile	Inclus	0,090	0,000	0,110	0,000
27610	South Africa-Mobile-Cell C	Inclus	0,090	0,000	0,110	0,000
27603	South Africa-Mobile-MTN	Inclus	0,090	0,000	0,110	0,000
27606	South Africa-Mobile-Vodacom	Inclus	0,090	0,000	0,110	0,000
27100010	South Africa-NGN		0,170	0,170	0,230	0,230
211	South Sudan		0,840	0,840	1,110	1,110
2119	South Sudan-Mobile		0,660	0,660	0,880	0,880
21195	South Sudan-Mobile-Vivacell		0,660	0,660	0,880	0,880
34	Spain	Inclus	0,141	0,000	0,030	0,000
34822	Spain-Canary Islands	Inclus	0,141	0,000	0,030	0,000
34590	Spain-Mobile		0,230	0,230	0,300	0,300
346010	Spain-Mobile-Movistar		0,230	0,230	0,300	0,300
346016	Spain-Mobile-Orange		0,230	0,230	0,300	0,300
34600	Spain-Mobile-Vodafone		0,230	0,230	0,300	0,300
34622	Spain-Mobile-Yoigo		0,230	0,230	0,300	0,300
3451	Spain-Non Geo		0,720	0,720	0,950	0,950
94	Sri Lanka		0,440	0,440	0,580	0,580
9475	Sri Lanka-Mobile		0,380	0,380	0,500	0,500
9476	Sri Lanka-Mobile-Dialog		0,380	0,380	0,500	0,500
94702	Sri Lanka-Mobile-Mobitel		0,380	0,380	0,500	0,500
9472	Sri Lanka-Mobile-TIGO		0,380	0,380	0,500	0,500
94112	Sri Lanka-SLT		0,380	0,380	0,500	0,500
94114	Sri Lanka-WLL		0,380	0,380	0,500	0,500
290	St. Helena		13,940	13,940	18,590	18,590
1869	St. Kitts & Nevis		0,640	0,640	0,850	0,850
1869212	St. Kitts & Nevis-Mob.		0,620	0,620	0,830	0,830
1758	St. Lucia		0,490	0,490	0,660	0,660
1758481	St. Lucia-Mobile		0,640	0,640	0,850	0,850
1758284	St. Lucia-Mobile-C&W		0,640	0,640	0,850	0,850
1758518	St. Lucia-Mobile-Digicel		0,640	0,640	0,850	0,850
1721	St. Maarten		0,250	0,250	0,340	0,340
1721510	St. Maarten-Mobile		0,290	0,290	0,380	0,380
508	St. Pierre & Miquelon		0,610	0,610	0,810	0,810
50840	St. Pierre & Miquelon-Mobile		1,120	1,120	1,490	1,490
1784	St. Vincents		0,540	0,540	0,720	0,720
1784454	St. Vincents-Mobile		0,640	0,640	0,850	0,850
1784430	St. Vincents-Mobile-Digicel		0,640	0,640	0,850	0,850
249	Sudan		0,370	0,370	0,500	0,500
24915	Sudan-Canar		0,370	0,370	0,500	0,500
2499	Sudan-Mobile		0,370	0,370	0,490	0,490
24992	Sudan-Mobile-MTN		0,370	0,370	0,490	0,490
24911	Sudan-Mobile-Sudatel		0,370	0,370	0,490	0,490
24990	Sudan-Mobile-Zain		0,370	0,370	0,490	0,490
597	Suriname		0,300	0,300	0,390	0,390
59768	Suriname-Mobile		0,470	0,470	0,620	0,620
59771	Suriname-Mobile-Digicel		0,470	0,470	0,620	0,620
268	Swaziland		0,110	0,110	0,150	0,150
2686	Swaziland-Mobile		0,390	0,390	0,520	0,520
46	Sweden	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
46676	Sweden-Mobile	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
46252	Sweden-Mobile-Comviq	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
46675	Sweden-Mobile-Hi3G	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
46674	Sweden-Mobile-Telenor	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000

46376	Sweden-Mobile-Telia	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
4674	Sweden-Paging	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
41	Switzerland	Inclus	0,040	0,000	0,050	0,000
4175	Switzerland-Mobile		1,100	1,100	1,460	1,460
4178	Switzerland-Mobile-Orange		1,100	1,100	1,460	1,460
4174	Switzerland-Mobile-Paging		1,100	1,100	1,460	1,460
4176	Switzerland-Mobile-Sunrise		1,100	1,100	1,460	1,460
41754	Switzerland-Mobile-Swisscom		1,100	1,100	1,460	1,460
963	Syria		0,190	0,190	0,250	0,250
9639	Syria-Mobile		0,270	0,270	0,360	0,360
96394	Syria-Mobile-MTN		0,270	0,270	0,360	0,360
96393	Syria-Mobile-Syriatel		0,270	0,270	0,360	0,360
886	Taiwan	Inclus	0,050	0,000	0,070	0,000
8869	Taiwan-Mobile		0,270	0,270	0,360	0,360
992	Tajikstan		0,420	0,420	0,560	0,560
992501	Tajikstan-Mobile		0,450	0,450	0,600	0,600
255	Tanzania		0,730	0,730	0,980	0,980
25561	Tanzania-Mobile		0,570	0,570	0,750	0,750
25575	Tanzania-Mobile-Vodacom		0,570	0,570	0,750	0,750
25577	Tanzania-Mobile-Zantel		0,570	0,570	0,750	0,750
66	Thailand		0,150	0,150	0,200	0,200
666	Thailand-Mobile		0,140	0,140	0,180	0,180
228	Togo		2,500	2,500	3,330	3,330
2289	Togo-Mobile		2,500	2,500	3,330	3,330
22897	Togo-Mobile-Telecel		2,500	2,500	3,330	3,330
690	Tokelau		4,330	4,330	5,780	5,780
676	Tonga		1,700	1,700	2,270	2,270
67611	Tonga-Mobile		1,700	1,700	2,270	2,270
1868	Trinidad & Tobago		0,400	0,400	0,540	0,540
1868266	Trinidad & Tobago-Mob.-Digicel		0,640	0,640	0,850	0,850
186846	Trinidad & Tobago-Mobile		0,640	0,640	0,850	0,850
216	Tunisia		0,650	0,650	0,650	0,650
21640	Tunisia-Mobile		0,650	0,650	0,650	0,650
2165	Tunisia-Mobile-Orange		0,650	0,650	0,650	0,650
2162	Tunisia-Mobile-Tunisiana		0,650	0,650	0,650	0,650
21671	Tunisia-Tunis		0,650	0,650	0,650	0,650
90	Turkey	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
90224	Turkey-Cities	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
90212	Turkey-Istanbul	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
905	Turkey-Mobile		0,360	0,360	0,480	0,480
9053	Turkey-Mobile-Turkcell		0,360	0,360	0,480	0,480
9054	Turkey-Mobile-Vodafone		0,360	0,360	0,480	0,480
90392	Turkey-Nth Cyprus		0,110	0,110	0,140	0,140
9053382	Turkey-Nth Cyprus-Mob-Turkcell		0,220	0,220	0,300	0,300
9054285	Turkey-Nth Cyprus-Mob-Vodafone		0,220	0,220	0,300	0,300
90444	Turkey-Special Services	Inclus	0,090	0,000	0,120	0,000
993	Turkmenistan		0,260	0,260	0,350	0,350
9936	Turkmenistan-Mobile		0,370	0,370	0,490	0,490
1649	Turks & Caicos		0,640	0,640	0,850	0,850
1649231	Turks & Caicos-Mobile		0,640	0,640	0,850	0,850
1649331	Turks & Caicos-Mobile-Digicel		0,640	0,640	0,850	0,850
688	Tuvalu		3,670	3,670	4,890	4,890
256	Uganda		0,890	0,890	1,180	1,180
256477	Uganda-Mobile		0,720	0,720	0,960	0,960
25675	Uganda-Mobile-Airtel		0,720	0,720	0,960	0,960
25632	Uganda-Mobile-MTN		0,720	0,720	0,960	0,960
256204	Uganda-Mobile-Orange		0,720	0,720	0,960	0,960
25671	Uganda-Mobile-UTL		0,720	0,720	0,960	0,960
44	UK	Inclus	0,010	0,000	0,010	0,000
44843	UK-Local 0844		1,050	1,050	1,390	1,390
44345	UK-Local 0845		0,830	0,830	1,100	1,100
447	UK-Mobile		0,740	0,740	0,980	0,980
4473970	UK-Mobile-H3G		0,740	0,740	0,980	0,980
447106	UK-Mobile-O2		0,740	0,740	0,980	0,980
447409	UK-Mobile-Orange		0,740	0,740	0,980	0,980
447375	UK-Mobile-T Mobile		0,740	0,740	0,980	0,980
447340	UK-Mobile-Vodafone		0,740	0,740	0,980	0,980

443	UK-National 0870		1,310	1,310	1,740	1,740
44871	UK-National 0871		2,610	2,610	3,480	3,480
4470	UK-Personal Numbers		1,400	1,400	1,870	1,870
380	Ukraine		0,340	0,340	0,450	0,450
38039	Ukraine-Mobile		0,430	0,430	0,570	0,570
38063	Ukraine-Mobile-Astelit		0,430	0,430	0,570	0,570
38067	Ukraine-Mobile-Kievstar		0,430	0,430	0,570	0,570
38050	Ukraine-Mobile-UMC		0,430	0,430	0,570	0,570
971	United Arab Emirates		0,380	0,380	0,500	0,500
9715	United Arab Emirates-Mobile		0,380	0,380	0,500	0,500
97152	United Arab Emirates-Mobile DU		0,380	0,380	0,500	0,500
598	Uruguay		0,120	0,120	0,160	0,160
5989	Uruguay-Mobile		0,250	0,250	0,340	0,340
59891	Uruguay-Mobile-Ancel		0,250	0,250	0,340	0,340
59896	Uruguay-Mobile-Claro		0,250	0,250	0,340	0,340
59893	Uruguay-Mobile-Movistar		0,250	0,250	0,340	0,340
5981	Uruguay-Montevideo		0,080	0,080	0,110	0,110
1	USA	Inclus	0,030	0,000	0,030	0,000
1907	USA-Alaska		0,330	0,330	0,440	0,440
1808	USA-Hawaii	Inclus	0,050	0,000	0,070	0,000
1205232	USA-High		0,220	0,220	0,290	0,290
1201207	USA-Mobile-VZW	Inclus	0,030	0,000	0,030	0,000
1201267	USA-VZB	Inclus	0,030	0,000	0,030	0,000
1201200	USA-VZT	Inclus	0,030	0,000	0,030	0,000
998	Uzbekistan		0,170	0,170	0,230	0,230
99861220	Uzbekistan-Mobile		0,150	0,150	0,200	0,200
99890	Uzbekistan-Mobile-Unitel		0,150	0,150	0,200	0,200
998711	Uzbekistan-Tashkent		0,160	0,160	0,220	0,220
678	Vanuatu		1,700	1,700	2,270	2,270
67853	Vanuatu-Mobile		1,700	1,700	2,270	2,270
58	Venezuela	Inclus	0,040	0,000	0,060	0,000
58212	Venezuela-Caracas	Inclus	0,040	0,000	0,060	0,000
58251	Venezuela-Cities	Inclus	0,040	0,000	0,060	0,000
584	Venezuela-Mobile	Inclus	0,080	0,000	0,100	0,000
58412	Venezuela-Mobile-Digitel	Inclus	0,180	0,000	0,230	0,000
58416	Venezuela-Mobile-Movilnet	Inclus	0,180	0,000	0,230	0,000
58414	Venezuela-Mobile-Telcel	Inclus	0,180	0,000	0,230	0,000
58241	Venezuela-Valencia	Inclus	0,180	0,000	0,230	0,000
84	Vietnam		0,180	0,180	0,240	0,240
844	Vietnam-Hanoi		0,180	0,180	0,240	0,240
848	Vietnam-Ho Chi Minh		0,180	0,180	0,240	0,240
84160	Vietnam-Mobile		0,170	0,170	0,220	0,220
84162	Vietnam-Mobile-Viettel		0,170	0,170	0,220	0,220
8412	Vietnam-Mobile-VMS Vinaphone		0,170	0,170	0,220	0,220
841900	Vietnam-Premium-Service		1,960	1,960	2,620	2,620
84206	Vietnam-Viettel		0,180	0,180	0,230	0,230
1284	Virgin Islands GB		0,640	0,640	0,850	0,850
1284440	Virgin Islands GB-Mob.		0,640	0,640	0,850	0,850
1284300	Virgin Islands GB-Mob.-Digitel		0,640	0,640	0,850	0,850
1340	Virgin Islands USA	Inclus	0,050	0,000	0,060	0,000
681	Wallis & Futuna		5,000	5,000	6,660	6,660
685	Western Samoa		1,690	1,690	2,250	2,250
6857	Western Samoa-Mobile		1,700	1,700	2,270	2,270
967	Yemen		0,340	0,340	0,450	0,450
96770	Yemen-Mobile		0,340	0,340	0,450	0,450
260	Zambia		0,990	0,990	1,310	1,310
26094	Zambia-Mobile		1,240	1,240	1,650	1,650
26096	Zambia-Mobile-MTN		1,240	1,240	1,650	1,650
26097	Zambia-Mobile-Zain		1,240	1,240	1,650	1,650
26095	Zambia-Mobile-Zamtel		1,240	1,240	1,650	1,650
263	Zimbabwe		0,240	0,240	0,320	0,320
26377	Zimbabwe-Mobile-Econet		1,330	1,330	1,780	1,780
26371	Zimbabwe-Mobile-NetOne		1,330	1,330	1,780	1,780
26373	Zimbabwe-Mobile-Telecel		1,330	1,330	1,780	1,780
2638611	Zimbabwe-Voip		0,300	0,300	0,390	0,390

Annexe 2A : Tarifs mobiles vers l'international - Orange

Tarifs Mobile

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, tarif indiqué pour 1 minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Facturation des usages de France Métropolitaine vers l'International.

Les cellules grisées correspondent aux destinations incluses dans les forfaits illimités.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

SMS et MMS		Tarif à l'acte
SMS		0,39
MMS		1,3

Code Pays	Pays	Type	Tarifs
ABK	Abkhazie	FIXE & MOBILE	0,5655
AFG	Afghanistan	FIXE & MOBILE	0,44655
ALB	Albania	FIXE & MOBILE	0,63375
DZA	Algeria	FIXE	0,156
DZA	Algeria	MOBILE	1,1895
ASM	American Samoa	FIXE & MOBILE	4,9608
AND	Andorra	FIXE	0,1131
AND	Andorra	MOBILE	0,27495
AGO	Angola	FIXE & MOBILE	0,50115
AIA	Anguilla	FIXE & MOBILE	0,4524
ATG	Antigua and Barbuda	FIXE & MOBILE	0,43875
ARG	Argentina	FIXE	0,12675
ARG	Argentina	MOBILE	0,2262
ARM	Armenia	FIXE & MOBILE	0,44655
ABW	Aruba	FIXE & MOBILE	0,4095
ASC	Ascension	FIXE & MOBILE	4,9608
AUS	Australia	FIXE	0,11505
AUS	Australia	MOBILE	0,1521
AUS	Australia	NUM SPECIAUX	0,11505
AUT	Austria	FIXE	0,09555
AUT	Austria	MOBILE	0,1092
AUT	Austria	NUM SPECIAUX	0,2925
AZE	Azerbaijan	FIXE & MOBILE	0,5577
BHS	Bahamas	FIXE & MOBILE	0,3549
BHR	Bahrain	FIXE & MOBILE	0,2886
BGD	Bangladesh	FIXE & MOBILE	0,1287
BRB	Barbados	FIXE & MOBILE	0,4368
BLR	Belarus	FIXE & MOBILE	0,6123
BEL	Belgium	FIXE	0,1092
BEL	Belgium	MOBILE	0,1365
BLZ	Belize	FIXE & MOBILE	0,4251
BEN	Benin	FIXE & MOBILE	0,7605
BMU	Bermuda	FIXE & MOBILE	0,15015
BTN	Bhutan	FIXE & MOBILE	0,20865
BOL	Bolivia	FIXE & MOBILE	0,3471
BIH	Bosnia and Herzegovina	FIXE & MOBILE	0,6201
BWA	Botswana	FIXE & MOBILE	0,3939
BRA	Brazil	FIXE	0,10725
BRA	Brazil	MOBILE	0,2028
BRN	Brunei Darussalam	FIXE & MOBILE	0,15015
BGR	Bulgaria	FIXE	0,09555
BGR	Bulgaria	MOBILE	0,1131
BFA	Burkina Faso	FIXE & MOBILE	0,63375
BDI	Burundi	FIXE & MOBILE	0,9516
KHM	Cambodia	FIXE & MOBILE	0,18135
CMR	Cameroon	FIXE & MOBILE	0,62985
CAN	Canada - hors Northern Territories	FIXE & MOBILE	0,0936
CA2	Canada - Territoires du nord	FIXE & MOBILE	0,45825
CPV	Cap Verde Islands	FIXE & MOBILE	0,48945
CYM	Cayman Islands	FIXE & MOBILE	0,3861
CAF	Central African Republic	FIXE & MOBILE	0,77025
TCD	Chad	FIXE & MOBILE	1,06665
CHL	Chile	FIXE	0,13455
CHL	Chile	MOBILE	0,13065
CHN	China	FIXE	0,10335
CHN	China	MOBILE	0,0975

Annexe 2A : Tarifs mobiles vers l'international - Orange

Code	Pays	Type de service	Tarif Mobile
COL	Colombia	FIXE & MOBILE	1,4917
COM	Comoros	FIXE & MOBILE	0,5772
COG	Congo	FIXE & MOBILE	0,8346
COD	Congo (Democratic Republic of)	FIXE & MOBILE	1,8603
COK	Cook Islands	FIXE & MOBILE	4,9608
CRI	Costa Rica	FIXE	0,11895
CRI	Costa Rica	MOBILE	0,1599
HRV	Croatia	FIXE	0,2691
HRV	Croatia	MOBILE	0,6279
CUB	Cuba	FIXE & MOBILE	1,31625
CYP	Cyprus	FIXE	0,14625
CYP	Cyprus	MOBILE	0,2847
CYP	Cyprus	NUM SPECIAUX	0,14625
CZE	Czech Republic	FIXE	0,1404
CZE	Czech Republic	MOBILE	0,2535
CZE	Czech Republic	NUM SPECIAUX	0,1404
DNK	Denmark	FIXE	0,0975
DNK	Denmark	MOBILE	0,1209
IOT	Diego Garcia	FIXE & MOBILE	4,9608
DJI	Djibouti	FIXE & MOBILE	0,62595
DMA	Dominica	FIXE & MOBILE	0,4446
DOM	Dominican Republic	FIXE & MOBILE	0,18915
TLS	East Timor	FIXE & MOBILE	4,9608
ECU	Ecuador	FIXE & MOBILE	0,4173
EGY	Egypt	FIXE & MOBILE	0,29835
SLV	El Salvador	FIXE & MOBILE	0,43095
GNQ	Equatorial Guinea	FIXE & MOBILE	0,4602
ERI	Eritrea	FIXE & MOBILE	0,4056
EST	Estonia	FIXE	0,1092
EST	Estonia	MOBILE	0,99255
EST	Estonia	NUM SPECIAUX	0,1092
ETH	Ethiopia	FIXE & MOBILE	0,4095
FLK	Falkland	FIXE & MOBILE	3,1863
FRO	Faroe Island	FIXE & MOBILE	0,3471
FJI	Fiji	FIXE & MOBILE	0,32955
FIN	Finland	FIXE	0,1521
FIN	Finland	MOBILE	0,29445
FIN	Finland	NUM SPECIAUX	0,1521
GUF	French Guiana	FIXE	0,0936
GUF	French Guiana	MOBILE	0,10725
PYF	French Polynesia	FIXE & MOBILE	0,43095
GAB	Gabon	FIXE & MOBILE	0,7644
GMB	Gambia	FIXE & MOBILE	4,9608
GEO	Georgia	FIXE & MOBILE	0,48165
DEU	Germany	FIXE	0,0975
DEU	Germany	MOBILE	0,1287
GHA	Ghana	FIXE & MOBILE	0,4758
GIB	Gibraltar	FIXE	0,13455
GIB	Gibraltar	MOBILE	0,29055
GRC	Greece	FIXE	0,1209
GRC	Greece	MOBILE	0,21255
GRC	Greece	NUM SPECIAUX	0,1209
GRL	Greenland	FIXE & MOBILE	0,7605
GRD	Grenada	FIXE & MOBILE	0,4446
GLP	Guadeloupe	FIXE	0,0936
GLP	Guadeloupe	MOBILE	0,1287
GUM	Guam	FIXE & MOBILE	0,29445
GTM	Guatemala	FIXE & MOBILE	0,29445
GIN	Guinea	FIXE & MOBILE	0,80535
GNB	Guinea-Bissau	FIXE & MOBILE	0,85215
GUY	Guyana	FIXE & MOBILE	0,48945
HTI	Haiti	FIXE & MOBILE	0,57135
HND	Honduras	FIXE & MOBILE	0,312
HKG	Hong Kong	FIXE	0,1092
HKG	Hong Kong	MOBILE	0,1209
HUN	Hungary	FIXE	0,09555
HUN	Hungary	MOBILE	0,1911

Annexe 2A : Tarifs mobiles vers l'international - Orange

ISL	Iceland	FIXE	0,12285
ISL	Iceland	MOBILE	0,12285
UMI	ÎLES MINEURES ÉLOIGNÉES DES ÉTATS-UNIS	FIXE & MOBILE	4,9608
IND	India	FIXE	0,117
IND	India	MOBILE	0,1092
IDN	Indonesia	FIXE & MOBILE	0,195
IRN	Iran	FIXE & MOBILE	0,3159
IRQ	Iraq	FIXE & MOBILE	0,39195
IRL	Ireland	FIXE	0,09555
IRL	Ireland	MOBILE	0,14625
IS2	Israel	FIXE	0,32175
IS2	Israel	MOBILE	0,39
ISR	Israel - PALTEL	FIXE	0,30225
ISR	Israel - PALTEL	MOBILE	0,36855
ITA	Italy	FIXE	0,1014
ITA	Italy	MOBILE	0,12675
CIV	Ivory Coast	FIXE & MOBILE	0,6747
CIV	Ivory Coast	NUM SPECIAUX	0,6747
JAM	Jamaica	FIXE & MOBILE	0,429
JPN	Japan	FIXE & MOBILE	0,1989
JOR	Jordan	FIXE & MOBILE	0,3588
KAZ	Kazakhstan	FIXE & MOBILE	0,2925
KEN	Kenya	FIXE & MOBILE	0,5109
KIR	Kiribati	FIXE & MOBILE	4,9608
PRK	Korea (North)	FIXE & MOBILE	0,7059
KOR	Korea (South)	FIXE	0,10335
KOR	Korea (South)	MOBILE	0,15015
KOS	Kosovo	FIXE & MOBILE	0,6435
KWT	Kuwait	FIXE & MOBILE	0,2262
KGZ	Kyrgyzstan	FIXE & MOBILE	0,3744
LAO	Laos	FIXE & MOBILE	0,21255
LVA	Latvia	FIXE	0,1677
LVA	Latvia	MOBILE	1,2402
LVA	Latvia	NUM SPECIAUX	0,1677
LBN	Lebanon	FIXE & MOBILE	0,32175
LSO	Lesotho	FIXE & MOBILE	0,40755
LBR	Liberia	FIXE & MOBILE	0,7644
LBY	Libya	FIXE & MOBILE	0,63375
LIE	Liechtenstein	FIXE	0,19305
LIE	Liechtenstein	MOBILE	0,33735
LTU	Lithuania	FIXE	0,29445
LTU	Lithuania	MOBILE	0,6591
LTU	Lithuania	NUM SPECIAUX	0,29445
LUX	Luxembourg	FIXE	0,10335
LUX	Luxembourg	MOBILE	0,12285
MAC	Macao	FIXE & MOBILE	0,1716
MKD	Macedonia	FIXE & MOBILE	0,64545
MDG	Madagascar	FIXE & MOBILE	1,2402
MDG	Madagascar	NUM SPECIAUX	4,9608
MWI	Malawi	FIXE & MOBILE	0,6786
MYS	Malaysia	FIXE	0,1053
MYS	Malaysia	MOBILE	0,11115
MDV	Maldives	FIXE & MOBILE	0,99255
MLI	Mali	FIXE & MOBILE	0,6435
MLT	Malta	FIXE	0,09555
MLT	Malta	MOBILE	0,1053
MHL	Marshall Islands	FIXE & MOBILE	4,9608
MTQ	Martinique	FIXE	0,0936
MTQ	Martinique	MOBILE	0,1131
MRT	Mauritania	FIXE & MOBILE	0,2028
MUS	Mauritius	FIXE & MOBILE	0,897
MYT	Mayotte	FIXE	0,09165
MYT	Mayotte	MOBILE	0,10725
MEX	Mexico	FIXE & MOBILE	0,3393
FSM	Micronesia	FIXE & MOBILE	1,092
MDA	Moldova	FIXE & MOBILE	0,7488
MCO	Monaco	FIXE	0,18135

Annexe 2A : Tarifs mobiles vers l'international - Orange

MCO	Monaco	MOBILE	0,50115
MNG	Mongolia	FIXE & MOBILE	0,13455
MNE	Montenegro	FIXE & MOBILE	0,52845
MSR	Montserrat	FIXE & MOBILE	0,4212
MAR	Morocco	FIXE	0,12675
MAR	Morocco	MOBILE	0,64155
MOZ	Mozambique	FIXE & MOBILE	0,55185
MMR	Myanmar	FIXE & MOBILE	0,4836
NAM	Namibia	FIXE & MOBILE	0,2574
NRU	Nauru	FIXE & MOBILE	4,9608
NPL	Nepal	FIXE & MOBILE	0,26715
NLD	Netherlands	FIXE	0,0975
NLD	Netherlands	MOBILE	0,1404
BES	Netherlands Antilles	FIXE & MOBILE	0,29445
NCL	New Caledonia	FIXE & MOBILE	0,2847
NZL	New Zealand	FIXE	0,1092
NZL	New Zealand	MOBILE	0,1404
NIC	Nicaragua	FIXE & MOBILE	0,4563
NER	Niger	FIXE & MOBILE	0,61035
NGA	Nigeria	FIXE & MOBILE	0,19695
NIU	Niue	FIXE & MOBILE	4,9608
NFK	Norfolk Island	FIXE & MOBILE	4,9608
MNP	Northern Mariana Islands	FIXE & MOBILE	0,14625
NOR	Norway	FIXE	0,0975
NOR	Norway	MOBILE	0,13845
WSM	Ocidental Samoa	FIXE & MOBILE	4,9608
OMN	Oman	FIXE & MOBILE	0,4875
WWI	ONU	FIXE & MOBILE	4,9608
SOT	Ossétie du Sud	FIXE & MOBILE	0,5655
PAK	Pakistan	FIXE & MOBILE	0,25545
PLW	Palau	FIXE & MOBILE	4,9608
PSE	Palestine	FIXE & MOBILE	0,3588
PAN	Panama	FIXE & MOBILE	0,2691
PNG	Papua New Guinea	FIXE & MOBILE	1,1427
PRY	Paraguay	FIXE & MOBILE	0,22815
PER	Peru	FIXE	0,1053
PER	Peru	MOBILE	0,156
PHL	Philippines	FIXE & MOBILE	0,34905
POL	Poland	FIXE	0,11505
POL	Poland	MOBILE	0,11505
PRT	Portugal	FIXE	0,09555
PRT	Portugal	MOBILE	0,11505
PRI	Puerto Rico	FIXE & MOBILE	0,1014
QAT	Qatar	FIXE & MOBILE	0,36465
REU	Reunion	FIXE	0,09165
REU	Reunion	MOBILE	0,10725
ROU	Romania	FIXE	0,10725
ROU	Romania	MOBILE	0,1131
RUS	Russian Federation	FIXE & MOBILE	0,40755
RUS	Russian Federation	NUM SPECIAUX	0,40755
RWA	Rwanda	FIXE & MOBILE	0,49335
KNA	Saint Kitts and Nevis	FIXE & MOBILE	0,4641
LCA	Saint Lucia	FIXE & MOBILE	0,4446
VCT	Saint Vincent and the Grenadines	FIXE & MOBILE	0,4641
SHN	Sainte Hélène	FIXE & MOBILE	4,9608
SMR	San Marino	FIXE & MOBILE	1,4157
SMR	San Marino	NUM SPECIAUX	1,4157
STP	Sao Tome and Principe	FIXE & MOBILE	2,23275
SAT	SATELLITE - Telenor Connexion	FIXE & MOBILE	19,8432
SAU	Saudi Arabia	FIXE & MOBILE	0,273
SEN	Senegal	FIXE & MOBILE	0,70785
SRB	Serbia	FIXE & MOBILE	0,63765
SYC	Seychelles	FIXE & MOBILE	1,2792
SLE	Sierra Leone	FIXE & MOBILE	0,71565
SGP	Singapore	FIXE	0,0936
SGP	Singapore	MOBILE	0,0936
SXM	Sint Maarten	FIXE & MOBILE	4,9608

Annexe 2A : Tarifs mobiles vers l'international - Orange

SVK	Slovakia	FIXE	0,0936
SVK	Slovakia	MOBILE	0,1755
SVN	Slovenia	FIXE	0,10335
SVN	Slovenia	MOBILE	0,59865
SVN	Slovenia	NUM SPECIAUX	0,10335
SLB	Solomon Islands	FIXE & MOBILE	1,8564
SOM	Somalia	FIXE & MOBILE	0,8385
ZAF	South Africa	FIXE & MOBILE	0,1599
SSD	South Sudan	FIXE & MOBILE	0,585
ESP	Spain	FIXE	0,0975
ESP	Spain	MOBILE	0,1131
ESP	Spain	NUM SPECIAUX	0,0975
LKA	Sri Lanka	FIXE & MOBILE	0,34905
SPM	St. Pierre & Miquelon	FIXE & MOBILE	0,79755
SDN	Sudan	FIXE & MOBILE	0,585
SUR	Suriname	FIXE & MOBILE	0,5343
SWZ	Swaziland	FIXE & MOBILE	0,2613
SWE	Sweden	FIXE	0,09945
SWE	Sweden	MOBILE	0,12285
CHE	Switzerland	FIXE	0,10725
CHE	Switzerland	MOBILE	0,34125
SYR	Syria	FIXE & MOBILE	0,2769
TWN	Taiwan	FIXE	0,1092
TWN	Taiwan	MOBILE	0,22425
TJK	Tajikistan	FIXE & MOBILE	0,29835
TZA	Tanzania	FIXE & MOBILE	0,71955
THA	Thailand	FIXE & MOBILE	0,1053
TGO	Togo	FIXE & MOBILE	0,64545
TKL	Tokelau (Polynesia)	FIXE & MOBILE	4,9608
TON	Tonga	FIXE & MOBILE	4,9608
TTO	Trinidad and Tobago	FIXE & MOBILE	0,4095
TUN	Tunisia	FIXE	1,16805
TUN	Tunisia	MOBILE	1,16805
TUN	Tunisia	NUM SPECIAUX	1,16805
TUR	Turkey	FIXE & MOBILE	0,30615
TKM	Turkmenistan	FIXE & MOBILE	0,31005
TCA	Turks and Caicos Islands	FIXE & MOBILE	0,46215
TUV	Tuvalu	FIXE & MOBILE	4,9608
UGA	Uganda	FIXE & MOBILE	0,5616
UKR	Ukraine	FIXE & MOBILE	0,9438
ARE	United Arab Emirates	FIXE & MOBILE	0,3354
GBR	United Kingdom	FIXE	0,10725
GBR	United Kingdom	MOBILE	0,1365
GBR	United Kingdom	NUM SPECIAUX	0,10725
USA	United States	FIXE & MOBILE	0,0975
URY	Uruguay	FIXE & MOBILE	0,40365
UZB	Uzbekistan	FIXE & MOBILE	0,1794
VUT	Vanuatu	FIXE & MOBILE	2,4804
VAT	Vatican	FIXE & MOBILE	4,9608
VEN	Venezuela	FIXE & MOBILE	0,1638
VNM	Vietnam	FIXE & MOBILE	0,20865
VGB	Virgin Islands (British)	FIXE & MOBILE	0,46215
VIR	Virgin Islands (U.S.)	FIXE & MOBILE	0,29445
WLF	Wallis and Futuna	FIXE & MOBILE	0,48165
YEM	Yemen	FIXE & MOBILE	0,22815
ZMB	Zambia	FIXE & MOBILE	0,7098
ZWE	Zimbabwe	FIXE & MOBILE	0,8034

Annexe 2B : Tarifs mobiles vers l'international - Bouygues

Tarifs Mobile

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, tarif indiqué pour 1 minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Facturation des usages de France Métropolitaine vers l'International.

Les cellules grisées correspondent aux destinations incluses dans les forfaits illimités.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

SMS et MMS		Tarif à l'acte
SMS		0,300
MMS		1,000

Code Pays	Pays	Type	Tarifs
ABK	Abkhazie	FIXE & MOBILE	0,435
AFG	Afghanistan	FIXE & MOBILE	0,3435
ALB	Albania	FIXE & MOBILE	0,4875
DZA	Algeria	FIXE	0,12
DZA	Algeria	MOBILE	0,915
ASM	American Samoa	FIXE & MOBILE	3,816
AND	Andorra	FIXE	0,087
AND	Andorra	MOBILE	0,2115
AGO	Angola	FIXE & MOBILE	0,3855
AIA	Anguilla	FIXE & MOBILE	0,348
ATG	Antigua and Barbuda	FIXE & MOBILE	0,3375
ARG	Argentina	FIXE	0,0975
ARG	Argentina	MOBILE	0,174
ARM	Armenia	FIXE & MOBILE	0,3435
ABW	Aruba	FIXE & MOBILE	0,315
ASC	Ascension	FIXE & MOBILE	3,816
AUS	Australia	FIXE	0,0885
AUS	Australia	MOBILE	0,117
AUS	Australia	NUM SPECIAUX	0,0885
AUT	Austria	FIXE	0,0735
AUT	Austria	MOBILE	0,084
AUT	Austria	NUM SPECIAUX	0,225
AZE	Azerbaijan	FIXE & MOBILE	0,429
BHS	Bahamas	FIXE & MOBILE	0,273
BHR	Bahrain	FIXE & MOBILE	0,222
BGD	Bangladesh	FIXE & MOBILE	0,099
BRB	Barbados	FIXE & MOBILE	0,336
BLR	Belarus	FIXE & MOBILE	0,471
BEL	Belgium	FIXE	0,084
BEL	Belgium	MOBILE	0,105
BLZ	Belize	FIXE & MOBILE	0,327
BEN	Benin	FIXE & MOBILE	0,585
BMU	Bermuda	FIXE & MOBILE	0,1155
BTN	Bhutan	FIXE & MOBILE	0,1605
BOL	Bolivia	FIXE & MOBILE	0,267
BIH	Bosnia and Herzegovina	FIXE & MOBILE	0,477
BWA	Botswana	FIXE & MOBILE	0,303
BRA	Brazil	FIXE	0,0825
BRA	Brazil	MOBILE	0,156
BRN	Brunei Darussalam	FIXE & MOBILE	0,1155
BGR	Bulgaria	FIXE	0,0735
BGR	Bulgaria	MOBILE	0,087
BFA	Burkina Faso	FIXE & MOBILE	0,4875
BDI	Burundi	FIXE & MOBILE	0,732
KHM	Cambodia	FIXE & MOBILE	0,1395
CMR	Cameroon	FIXE & MOBILE	0,4845
CAN	Canada - hors Northern Territories	FIXE & MOBILE	0,072
CA2	Canada - Territoires du nord	FIXE & MOBILE	0,3525
CPV	Cap Verde Islands	FIXE & MOBILE	0,3765
CYM	Cayman Islands	FIXE & MOBILE	0,297
CAF	Central African Republic	FIXE & MOBILE	0,5925
TCD	Chad	FIXE & MOBILE	0,8205
CHL	Chile	FIXE	0,1035
CHL	Chile	MOBILE	0,1005
CHN	China	FIXE	0,0795
CHN	China	MOBILE	0,075

Annexe 2B : Tarifs mobiles vers l'international - Bouygues

			Tarifs Mobile
COL	Colombia	FIXE & MOBILE	0,147
COM	Comoros	FIXE & MOBILE	0,444
COG	Congo	FIXE & MOBILE	0,642
COD	Congo (Democratic Republic of)	FIXE & MOBILE	1,431
COK	Cook Islands	FIXE & MOBILE	3,816
CRI	Costa Rica	FIXE	0,0915
CRI	Costa Rica	MOBILE	0,123
HRV	Croatia	FIXE	0,207
HRV	Croatia	MOBILE	0,483
CUB	Cuba	FIXE & MOBILE	1,0125
CYP	Cyprus	FIXE	0,1125
CYP	Cyprus	MOBILE	0,219
CYP	Cyprus	NUM SPECIAUX	0,1125
CZE	Czech Republic	FIXE	0,108
CZE	Czech Republic	MOBILE	0,195
CZE	Czech Republic	NUM SPECIAUX	0,108
DNK	Denmark	FIXE	0,075
DNK	Denmark	MOBILE	0,093
IOT	Diego Garcia	FIXE & MOBILE	3,816
DJI	Djibouti	FIXE & MOBILE	0,4815
DMA	Dominica	FIXE & MOBILE	0,342
DOM	Dominican Republic	FIXE & MOBILE	0,1455
TLS	East Timor	FIXE & MOBILE	3,816
ECU	Ecuador	FIXE & MOBILE	0,321
EGY	Egypt	FIXE & MOBILE	0,2295
SLV	El Salvador	FIXE & MOBILE	0,3315
GNQ	Equatorial Guinea	FIXE & MOBILE	0,354
ERI	Eritrea	FIXE & MOBILE	0,312
EST	Estonia	FIXE	0,084
EST	Estonia	MOBILE	0,7635
EST	Estonia	NUM SPECIAUX	0,084
ETH	Ethiopia	FIXE & MOBILE	0,315
FLK	Falkland	FIXE & MOBILE	2,451
FRO	Faroe Island	FIXE & MOBILE	0,267
FJI	Fiji	FIXE & MOBILE	0,2535
FIN	Finland	FIXE	0,117
FIN	Finland	MOBILE	0,2265
FIN	Finland	NUM SPECIAUX	0,117
GUF	French Guiana	FIXE	0,072
GUF	French Guiana	MOBILE	0,0825
PYF	French Polynesia	FIXE & MOBILE	0,3315
GAB	Gabon	FIXE & MOBILE	0,588
GMB	Gambia	FIXE & MOBILE	3,816
GEO	Georgia	FIXE & MOBILE	0,3705
DEU	Germany	FIXE	0,075
DEU	Germany	MOBILE	0,099
GHA	Ghana	FIXE & MOBILE	0,366
GIB	Gibraltar	FIXE	0,1035
GIB	Gibraltar	MOBILE	0,2235
GRC	Greece	FIXE	0,093
GRC	Greece	MOBILE	0,1635
GRC	Greece	NUM SPECIAUX	0,093
GRL	Greenland	FIXE & MOBILE	0,585
GRD	Grenada	FIXE & MOBILE	0,342
GLP	Guadeloupe	FIXE	0,072
GLP	Guadeloupe	MOBILE	0,099
GUM	Guam	FIXE & MOBILE	0,2265
GTM	Guatemala	FIXE & MOBILE	0,2265
GIN	Guinea	FIXE & MOBILE	0,6195
GNB	Guinea-Bissau	FIXE & MOBILE	0,6555
GUY	Guyana	FIXE & MOBILE	0,3765
HTI	Haiti	FIXE & MOBILE	0,4395
HND	Honduras	FIXE & MOBILE	0,24
HKG	Hong Kong	FIXE	0,084
HKG	Hong Kong	MOBILE	0,093
HUN	Hungary	FIXE	0,0735
HUN	Hungary	MOBILE	0,147

Annexe 2B : Tarifs mobiles vers l'international - Bouygues

ISL	Iceland	FIXE	0,0945
ISL	Iceland	MOBILE	0,0945
UMI	ÎLES MINEURES ÉLOIGNÉES DES ÉTATS-UNIS	FIXE & MOBILE	3,816
IND	India	FIXE	0,09
IND	India	MOBILE	0,084
IDN	Indonesia	FIXE & MOBILE	0,15
IRN	Iran	FIXE & MOBILE	0,243
IRQ	Iraq	FIXE & MOBILE	0,3015
IRL	Ireland	FIXE	0,0735
IRL	Ireland	MOBILE	0,1125
IS2	Israel	FIXE	0,2475
IS2	Israel	MOBILE	0,3
ISR	Israel - PALTEL	FIXE	0,2325
ISR	Israel - PALTEL	MOBILE	0,2835
ITA	Italy	FIXE	0,078
ITA	Italy	MOBILE	0,0975
CIV	Ivory Coast	FIXE & MOBILE	0,519
CIV	Ivory Coast	NUM SPECIAUX	0,519
JAM	Jamaica	FIXE & MOBILE	0,33
JPN	Japan	FIXE & MOBILE	0,153
JOR	Jordan	FIXE & MOBILE	0,276
KAZ	Kazakhstan	FIXE & MOBILE	0,225
KEN	Kenya	FIXE & MOBILE	0,393
KIR	Kiribati	FIXE & MOBILE	3,816
PRK	Korea (North)	FIXE & MOBILE	0,543
KOR	Korea (South)	FIXE	0,0795
KOR	Korea (South)	MOBILE	0,1155
KOS	Kosovo	FIXE & MOBILE	0,495
KWT	Kuwait	FIXE & MOBILE	0,174
KGZ	Kyrgyzstan	FIXE & MOBILE	0,288
LAO	Laos	FIXE & MOBILE	0,1635
LVA	Latvia	FIXE	0,129
LVA	Latvia	MOBILE	0,954
LVA	Latvia	NUM SPECIAUX	0,129
LBN	Lebanon	FIXE & MOBILE	0,2475
LSO	Lesotho	FIXE & MOBILE	0,3135
LBR	Liberia	FIXE & MOBILE	0,588
LBY	Libya	FIXE & MOBILE	0,4875
LIE	Liechtenstein	FIXE	0,1485
LIE	Liechtenstein	MOBILE	0,2595
LTU	Lithuania	FIXE	0,2265
LTU	Lithuania	MOBILE	0,507
LTU	Lithuania	NUM SPECIAUX	0,2265
LUX	Luxembourg	FIXE	0,0795
LUX	Luxembourg	MOBILE	0,0945
MAC	Macao	FIXE & MOBILE	0,132
MKD	Macedonia	FIXE & MOBILE	0,4965
MDG	Madagascar	FIXE & MOBILE	0,954
MDG	Madagascar	NUM SPECIAUX	3,816
MWI	Malawi	FIXE & MOBILE	0,522
MYS	Malaysia	FIXE	0,081
MYS	Malaysia	MOBILE	0,0855
MDV	Maldives	FIXE & MOBILE	0,7635
MLI	Mali	FIXE & MOBILE	0,495
MLT	Malta	FIXE	0,0735
MLT	Malta	MOBILE	0,081
MHL	Marshall Islands	FIXE & MOBILE	3,816
MTQ	Martinique	FIXE	0,072
MTQ	Martinique	MOBILE	0,087
MRT	Mauritania	FIXE & MOBILE	0,156
MUS	Mauritius	FIXE & MOBILE	0,69
MYT	Mayotte	FIXE	0,0705
MYT	Mayotte	MOBILE	0,0825
MEX	Mexico	FIXE & MOBILE	0,261
FSM	Micronesia	FIXE & MOBILE	0,84
MDA	Moldova	FIXE & MOBILE	0,576
MCO	Monaco	FIXE	0,1395

Annexe 2B : Tarifs mobiles vers l'international - Bouygues

MCO	Monaco	MOBILE	0,3855
MNG	Mongolia	FIXE & MOBILE	0,1035
MNE	Montenegro	FIXE & MOBILE	0,4065
MSR	Montserrat	FIXE & MOBILE	0,324
MAR	Morocco	FIXE	0,0975
MAR	Morocco	MOBILE	0,4935
MOZ	Mozambique	FIXE & MOBILE	0,4245
MMR	Myanmar	FIXE & MOBILE	0,372
NAM	Namibia	FIXE & MOBILE	0,198
NRU	Nauru	FIXE & MOBILE	3,816
NPL	Nepal	FIXE & MOBILE	0,2055
NLD	Netherlands	FIXE	0,075
NLD	Netherlands	MOBILE	0,108
BES	Netherlands Antilles	FIXE & MOBILE	0,2265
NCL	New Caledonia	FIXE & MOBILE	0,219
NZL	New Zealand	FIXE	0,084
NZL	New Zealand	MOBILE	0,108
NIC	Nicaragua	FIXE & MOBILE	0,351
NER	Niger	FIXE & MOBILE	0,4695
NGA	Nigeria	FIXE & MOBILE	0,1515
NIU	Niue	FIXE & MOBILE	3,816
NFK	Norfolk Island	FIXE & MOBILE	3,816
MNP	Northern Mariana Islands	FIXE & MOBILE	0,1125
NOR	Norway	FIXE	0,075
NOR	Norway	MOBILE	0,1065
WSM	Ocidental Samoa	FIXE & MOBILE	3,816
OMN	Oman	FIXE & MOBILE	0,375
WWI	ONU	FIXE & MOBILE	3,816
SOT	Ossétie du Sud	FIXE & MOBILE	0,435
PAK	Pakistan	FIXE & MOBILE	0,1965
PLW	Palau	FIXE & MOBILE	3,816
PSE	Palestine	FIXE & MOBILE	0,276
PAN	Panama	FIXE & MOBILE	0,207
PNG	Papua New Guinea	FIXE & MOBILE	0,879
PRY	Paraguay	FIXE & MOBILE	0,1755
PER	Peru	FIXE	0,081
PER	Peru	MOBILE	0,12
PHL	Philippines	FIXE & MOBILE	0,2685
POL	Poland	FIXE	0,0885
POL	Poland	MOBILE	0,0885
PRT	Portugal	FIXE	0,0735
PRT	Portugal	MOBILE	0,0885
PRI	Puerto Rico	FIXE & MOBILE	0,078
QAT	Qatar	FIXE & MOBILE	0,2805
REU	Reunion	FIXE	0,0705
REU	Reunion	MOBILE	0,0825
ROU	Romania	FIXE	0,0825
ROU	Romania	MOBILE	0,087
RUS	Russian Federation	FIXE & MOBILE	0,3135
RUS	Russian Federation	NUM SPECIAUX	0,3135
RWA	Rwanda	FIXE & MOBILE	0,3795
KNA	Saint Kitts and Nevis	FIXE & MOBILE	0,357
LCA	Saint Lucia	FIXE & MOBILE	0,342
VCT	Saint Vincent and the Grenadines	FIXE & MOBILE	0,357
SHN	Sainte Hélène	FIXE & MOBILE	3,816
SMR	San Marino	FIXE & MOBILE	1,089
SMR	San Marino	NUM SPECIAUX	1,089
STP	Sao Tome and Principe	FIXE & MOBILE	1,7175
SAT	SATELLITE - Telenor Connexion	FIXE & MOBILE	15,264
SAU	Saudi Arabia	FIXE & MOBILE	0,21
SEN	Senegal	FIXE & MOBILE	0,5445
SRB	Serbia	FIXE & MOBILE	0,4905
SYC	Seychelles	FIXE & MOBILE	0,984
SLE	Sierra Leone	FIXE & MOBILE	0,5505
SGP	Singapore	FIXE	0,072
SGP	Singapore	MOBILE	0,072
SXM	Sint Maarten	FIXE & MOBILE	3,816

Annexe 2B : Tarifs mobiles vers l'international - Bouygues

SVK	Slovakia	FIXE	0,072
SVK	Slovakia	MOBILE	0,135
SVN	Slovenia	FIXE	0,0795
SVN	Slovenia	MOBILE	0,4605
SVN	Slovenia	NUM SPECIAUX	0,0795
SLB	Solomon Islands	FIXE & MOBILE	1,428
SOM	Somalia	FIXE & MOBILE	0,645
ZAF	South Africa	FIXE & MOBILE	0,123
SSD	South Sudan	FIXE & MOBILE	0,45
ESP	Spain	FIXE	0,075
ESP	Spain	MOBILE	0,087
ESP	Spain	NUM SPECIAUX	0,075
LKA	Sri Lanka	FIXE & MOBILE	0,2685
SPM	St. Pierre & Miquelon	FIXE & MOBILE	0,6135
SDN	Sudan	FIXE & MOBILE	0,45
SUR	Suriname	FIXE & MOBILE	0,411
SWZ	Swaziland	FIXE & MOBILE	0,201
SWE	Sweden	FIXE	0,0765
SWE	Sweden	MOBILE	0,0945
CHE	Switzerland	FIXE	0,0825
CHE	Switzerland	MOBILE	0,2625
SYR	Syria	FIXE & MOBILE	0,213
TWN	Taiwan	FIXE	0,084
TWN	Taiwan	MOBILE	0,1725
TJK	Tajikistan	FIXE & MOBILE	0,2295
TZA	Tanzania	FIXE & MOBILE	0,5535
THA	Thailand	FIXE & MOBILE	0,081
TGO	Togo	FIXE & MOBILE	0,4965
TKL	Tokelau (Polynesia)	FIXE & MOBILE	3,816
TON	Tonga	FIXE & MOBILE	3,816
TTO	Trinidad and Tobago	FIXE & MOBILE	0,315
TUN	Tunisia	FIXE	0,8985
TUN	Tunisia	MOBILE	0,8985
TUN	Tunisia	NUM SPECIAUX	0,8985
TUR	Turkey	FIXE & MOBILE	0,2355
TKM	Turkmenistan	FIXE & MOBILE	0,2385
TCA	Turks and Caicos Islands	FIXE & MOBILE	0,3555
TUV	Tuvalu	FIXE & MOBILE	3,816
UGA	Uganda	FIXE & MOBILE	0,432
UKR	Ukraine	FIXE & MOBILE	0,726
ARE	United Arab Emirates	FIXE & MOBILE	0,258
GBR	United Kingdom	FIXE	0,0825
GBR	United Kingdom	MOBILE	0,105
GBR	United Kingdom	NUM SPECIAUX	0,0825
USA	United States	FIXE & MOBILE	0,075
URY	Uruguay	FIXE & MOBILE	0,3105
UZB	Uzbekistan	FIXE & MOBILE	0,138
VUT	Vanuatu	FIXE & MOBILE	1,908
VAT	Vatican	FIXE & MOBILE	3,816
VEN	Venezuela	FIXE & MOBILE	0,126
VNM	Vietnam	FIXE & MOBILE	0,1605
VGB	Virgin Islands (British)	FIXE & MOBILE	0,3555
VIR	Virgin Islands (U.S.)	FIXE & MOBILE	0,2265
WLF	Wallis and Futuna	FIXE & MOBILE	0,3705
YEM	Yemen	FIXE & MOBILE	0,1755
ZMB	Zambia	FIXE & MOBILE	0,546
ZWE	Zimbabwe	FIXE & MOBILE	0,618

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé.

Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Durant la période en itinérance (roaming), l'utilisation des données est soumise à des limitations différentes de celles en France.

Ces limitations dépendent de deux scénarios définis conformément au règlement européen :

- Soit dans la limite du forfait de l'utilisateur (par exemple, 1 Go pour un forfait de 1 Go)

- Dans le cas contraire, la limite déterminée par la formule suivante sera utilisée : Prix du forfait HT x 2 / Prix de gros de l'échange Data Européen (fixé à 1,8 €/Go par l'Europe).

Il est important de noter que la limitation la plus restrictive entre ces deux cas est celle qui sera appliquée.

Lien : <https://www.arcep.fr/demarches-et-services/litinerance-roaming-en-europe-au-sein-de-lespace-economique-europeen.html>

En cas de revente, l'Abonné devra respecter ces conditions en accord avec les forfaits qui lui seront mis à dispositions.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, tarif indiqué pour 1 minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone	Nom	Pays
1	Union européenne (28 pays) et pays régulés	Andorra, Austria, Belgium, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Ireland, Italy, Luxemburg, Netherlands, Portugal, Spain, Sweden, UK, Bulgaria, Cyprus, Czech Republic, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Malta, Poland, Romania, Slovenia, Slovakia, Suisse, Gibraltar, Guadeloupe, Martinique, Reunion (La), French Guiana, Iceland, Liechtenstein, Norway, Croatia, Mayotte, Saint Pierre and Miquelon, St Barthelemy, St Martin
2	Reste de l'Europe	Albania, Bosnia Herzegovina, Faroe Islands, Kosovo, Macedonia, Moldavian Republic, Montenegro, San Marino, Serbia, Turkey, Guernsey Island, Isle of Man, Jersey Island
3	Asie, Moyen-Orient, Russie et états indépendants	Afghanistan, Armenia, Azerbaijan, Bangladesh, Bahrain, Cambodia, China, Georgia, Hong Kong, India, Indonesia, Israel, Japan, Jordan, Kazakhstan, Korea (South), Kuwait, Kyrgyzstan, Macao, Malaysia, Maldives, Mongolia, Oman, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, Russia, Saudi Arabia, Singapore, Sri Lanka, Taiwan, Tajikistan, Thailand, Ukraine, Uzbekistan, Vietnam, Yemen, Belarus,
4	Océanie	American Samoa, Australia, Cook Islands, Fiji, New Zealand, Papua New Guinea, Samoa, Tonga, Vanuatu
5	Afrique	Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Cap Verde Islands, Central African Republic, Chad, Congo, Congo (Democratic Republic of), Egypt, Gabon, Gambia, Ghana, Guinea Bissau, Guinea Republic, Ivory Coast, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritania, Mauritius, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Seychelles, Sierra Leone, South Africa, South Sudan, Sudan, Swaziland, Tanzania, Togo, Uganda, Zambia, Zimbabwe
6	Mexique et Caraïbes	Anguilla, Antigua, Barbados, Bermuda, Bonaire, Cayman Island, Curacao (Netherlands Antilles), Dominica Island, Dominican Rep, Jamaica, Montserrat, Puerto Rico, Saint Lucia, St Kitts/Nevis, St Vincent & the Grenadines, Trinidad/Tobago, Turks & Caicos Islands, Virgin Islands (UK), Virgin Islands (USA), Haiti, Aruba, Grenada, Mexico
7	Amérique Centrale et Amérique du Sud	Argentina, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Costa Rica, Ecuador, El Salvador, Guatemala, Guyana, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Panama, Peru, Suriname, Uruguay, Venezuela
8	Satellites	Globalstar, Inmarsat, Thuraya, (Any Satellite Operator), Cruise Ships
9	Pays spécifiques	Angola, Bahamas, Belize, Bhutan, Brunei, Comoros, Cuba, Djibouti, Equatorial Guinea, Ethiopia, French Polynesia, Greenland, Guam, Iran, Iraq, Laos, Lebanon, Lesotho, Libya, Myanmar, Namibia, Nepal, New Caledonia, Sao Tome and Principe, Turkmenistan, United Arab Emirates
10	USA	USA, Alaska, Hawaii
11	Canada	Canada
12	Zone vide (aucun pays)	Zone vide (aucun pays)
13	Maghreb	Morocco, Algeria, Tunisia

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé.

Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Durant la période en itinérance (roaming), l'utilisation des données est soumise à des limitations différentes de celles en France.

Ces limitations dépendent de deux scénarios définis conformément au règlement européen :

- Soit dans la limite du forfait de l'utilisateur (par exemple, 1 Go pour un forfait de 1 Go)

- Dans le cas contraire, la limite déterminée par la formule suivante sera utilisée : Prix du forfait HT x 2 / Prix de gros de l'échange Data Européen (fixé à 1,8 €/Go par l'Europe).

Il est important de noter que la limitation la plus restrictive entre ces deux cas est celle qui sera appliquée.

Lien : <https://www.arcep.fr/demarches-et-services/litinerance-roaming-en-europe-au-sein-de-lespace-economique-europeen.html>

En cas de revente, l'Abonné devra respecter ces conditions en accord avec les forfaits qui lui seront mis à dispositions.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, tarif indiqué pour 1 minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone	Nom	Pays
1	Union européenne (28 pays) et pays régulés	Andorra, Austria, Belgium, Denmark, Finland, France, Germany, Greece, Ireland, Italy, Luxemburg, Netherlands, Portugal, Spain, Sweden, UK, Bulgaria, Cyprus, Czech Republic, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Malta, Poland, Romania, Slovenia, Slovakia, Suisse, Gibraltar, Guadeloupe, Martinique, Reunion (La), French Guiana, Iceland, Liechtenstein, Norway, Croatia, Mayotte, Saint Pierre and Miquelon, St Barthelemy, St Martin
2	Reste de l'Europe	Albania, Bosnia Herzegovina, Faroe Islands, Kosovo, Macedonia, Moldavian Republic, Montenegro, San Marino, Serbia, Turkey, Guernsey Island, Isle of Man, Jersey Island
3	Asie, Moyen-Orient, Russie et états indépendants	Afghanistan, Armenia, Azerbaijan, Bangladesh, Bahrain, Cambodia, China, Georgia, Hong Kong, India, Indonesia, Israel, Japan, Jordan, Kazakhstan, Korea (South), Kuwait, Kyrgyzstan, Macao, Malaysia, Maldives, Mongolia, Oman, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, Russia, Saudi Arabia, Singapore, Sri Lanka, Taiwan, Tajikistan, Thailand, Ukraine, Uzbekistan, Vietnam, Yemen, Belarus,
4	Océanie	American Samoa, Australia, Cook Islands, Fiji, New Zealand, Papua New Guinea, Samoa, Tonga, Vanuatu
5	Afrique	Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Cap Verde Islands, Central African Republic, Chad, Congo, Congo (Democratic Republic of), Egypt, Gabon, Gambia, Ghana, Guinea Bissau, Guinea Republic, Ivory Coast, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritania, Mauritius, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Seychelles, Sierra Leone, South Africa, South Sudan, Sudan, Swaziland, Tanzania, Togo, Uganda, Zambia, Zimbabwe
6	Mexique et Caraïbes	Anguilla, Antigua, Barbados, Bermuda, Bonaire, Cayman Island, Curacao (Netherlands Antilles), Dominica Island, Dominican Rep, Jamaica, Montserrat, Puerto Rico, Saint Lucia, St Kitts/Nevis, St Vincent & the Grenadines, Trinidad/Tobago, Turks & Caicos Islands, Virgin Islands (UK), Virgin Islands (USA), Haiti, Aruba, Grenada, Mexico
7	Amérique Centrale et Amérique du Sud	Argentina, Bolivia, Brazil, Chile, Colombia, Costa Rica, Ecuador, El Salvador, Guatemala, Guyana, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Panama, Peru, Suriname, Uruguay, Venezuela
8	Satellites	Globalstar, Inmarsat, Thuraya, (Any Satellite Operator), Cruise Ships
9	Pays spécifiques	Angola, Bahamas, Belize, Bhutan, Brunei, Comoros, Cuba, Djibouti, Equatorial Guinea, Ethiopia, French Polynesia, Greenland, Guam, Iran, Iraq, Laos, Lebanon, Lesotho, Libya, Myanmar, Namibia, Nepal, New Caledonia, Sao Tome and Principe, Turkmenistan, United Arab Emirates
10	USA	USA, Alaska, Hawaii
11	Canada	Canada
12	Zone vide (aucun pays)	Zone vide (aucun pays)
13	Maghreb	Morocco, Algeria, Tunisia

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé.

Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, tarif indiqué pour 1 minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone	Appels entrants (€ HT : minute)	Envoi de SMS	Envoi et réception de MMS	Data (€ HT / Mo)
1	0,0000	0,0000	0,0000	0,0088
2	0,2925	0,4875	0,9750	1,8525
3	1,4040	0,6435	2,9250	1,8525
4	0,7800	0,6435	2,9250	1,8525
5	1,1115	0,6435	2,9250	1,8525
6	1,9305	0,6435	0,9750	1,8525
7	1,9305	0,6435	2,9250	1,8525
8	7,8780	2,5350	14,6250	17,5500
9	3,4710	1,1115	4,8750	9,7500
10	0,9750	0,4875	0,9750	0,9750
11	0,9750	0,4875	0,9750	0,9750
12	0,0000	0,3900	0,9750	0,9750
13	1,1115	0,4875	0,9750	1,8525

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé.

Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, tarif indiqué pour 1 minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone	Appels entrants (€ HT : minute)	Envoi de SMS	Envoi et réception de MMS	Data (€ HT / Mo)
1	0,0000	0,0000	0,0000	0,0068
2	0,2250	0,3750	0,7500	1,4250
3	1,0800	0,4950	2,2500	1,4250
4	0,6000	0,4950	2,2500	1,4250
5	0,8550	0,4950	2,2500	1,4250
6	1,4850	0,4950	0,7500	1,4250
7	1,4850	0,4950	2,2500	1,4250
8	6,0600	1,9500	11,2500	13,5000
9	2,6700	0,8550	3,7500	7,5000
10	0,7500	0,3750	0,7500	0,7500
11	0,7500	0,3750	0,7500	0,7500
12	0,0000	0,3000	0,7500	0,7500
13	0,8550	0,3750	0,7500	1,4250

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé.

Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, tarif indiqué pour 1 minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone de destination de l'appel

Zones	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	0,000	1,775	1,775	1,775	1,775	1,775	1,775	21,450	1,775	1,365	1,365	0,000	1,365
2	1,521	1,521	2,925	2,925	2,925	2,925	2,925	21,450	3,900	2,925	2,925	1,521	2,925
3	3,686	3,900	3,686	3,900	3,900	3,900	3,900	21,450	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900
4	2,535	3,900	3,900	2,535	3,900	3,900	3,900	21,450	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900
5	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900	21,450	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900
6	1,931	2,535	2,535	2,535	2,535	1,404	2,535	21,450	2,535	1,404	1,404	2,535	2,535
7	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900	2,535	21,450	3,900	3,900	3,900	3,900	3,900
8	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450	21,450
9	5,597	6,845	6,845	6,845	6,845	6,845	6,845	21,450	6,845	6,845	6,845	6,845	6,845
10	0,975	2,535	2,535	2,535	2,535	1,404	2,535	21,450	2,535	0,975	0,975	1,365	2,535
11	0,975	2,535	2,535	2,535	2,535	1,404	2,535	21,450	2,535	0,975	0,975	1,365	2,535
12	0,000	1,521	2,925	2,925	2,925	2,925	2,925	21,450	3,900	1,365	1,365	0,000	2,925
13	1,950	2,925	2,925	2,925	2,925	2,925	2,925	21,450	3,900	2,925	2,925	2,925	1,950

Zone d'origine de l'appel

Les usages à l'international sont facturés suivant la zone géographique de l'appelant et de l'appelé.

Pour les appels entrants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les appels sortants, la facturation se fait à la seconde dès la première seconde après un premier palier indivisible de 30 secondes par appel pour la Zone 1 et par palier de 60 secondes pour les autres Zones.

Pour les usages Data, la facturation se fait au ko en Zone 1 et par palier de 10 ko avec un premier palier indivisible de 30 ko par session dans les autres Zones.

Tarif Entreprises en euros HT facturé à l'acte pour les SMS et les MMS.

Tarif Entreprises en euros HT au 07/09/2023, tarif indiqué pour 1 minute, facturation à la seconde dès la 1ère seconde.

Quel que soit l'usage, tout palier entamé est dû.

Zone de destination de l'appel

Zones	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	0,000	1,365	1,365	1,365	1,365	1,365	1,365	16,500	1,365	1,050	1,050	0,000	1,050
2	1,170	1,170	2,250	2,250	2,250	2,250	2,250	16,500	3,000	2,250	2,250	1,170	2,250
3	2,835	3,000	2,835	3,000	3,000	3,000	3,000	16,500	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
4	1,950	3,000	3,000	1,950	3,000	3,000	3,000	16,500	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
5	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	16,500	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
6	1,485	1,950	1,950	1,950	1,950	1,080	1,950	16,500	1,950	1,080	1,080	1,950	1,950
7	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000	1,950	16,500	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
8	16,500	16,500	16,500	16,500	16,500	16,500	16,500	16,500	16,500	16,500	16,500	16,500	16,500
9	4,305	5,265	5,265	5,265	5,265	5,265	5,265	16,500	5,265	5,265	5,265	5,265	5,265
10	0,750	1,950	1,950	1,950	1,950	1,080	1,950	16,500	1,950	0,750	0,750	1,050	1,950
11	0,750	1,950	1,950	1,950	1,950	1,080	1,950	16,500	1,950	0,750	0,750	1,050	1,950
12	0,000	1,170	2,250	2,250	2,250	2,250	2,250	16,500	3,000	1,050	1,050	0,000	2,250
13	1,500	2,250	2,250	2,250	2,250	2,250	2,250	16,500	3,000	2,250	2,250	2,250	1,500

Zone d'origine de l'appel

Annexe 6 : Réglementation ARCEP en vigueur et pénalités associées

Généralités

L'Opérateur / MSP est responsable de la qualité du trafic de son Abonné qui ne doit pas pratiquer de campagnes de SPAM téléphonique ou PING Calling. Le non-respect des critères ci-dessous entraînera la coupure immédiate du service :

- Le taux d'aboutissement des appels doit être supérieur à 70%.
- Le SEER (Session Establishment Effectiveness Ratio) mesure le nombre d'appels établis avec succès, qu'ils soient aboutis ou pas, doit être d'un minimum de 80%.

Règles du plan de numérotation pour lutter contre la fraude

Utilisation des numéros polyvalents vérifiés pour les systèmes automatisés

A compter du 1er janvier 2023, un système automatisé¹ ne pourra plus utiliser de numéros géographiques (01 à 05), polyvalents (09), polyvalents utilisables pour les échanges avec une plateforme technique et mobiles à 10 chiffres (06 et 07) en tant qu'identifiant d'appelant ou d'émetteur de messages, sauf exceptions prévues par l'ARCEP².

L'ARCEP a donc créé une catégorie de « numéros polyvalents vérifiés » que devront exclusivement utiliser les systèmes automatisés. Ces numéros sont ceux ayant les racines : 0ZAB = 0162, 0163, 0270, 0271, 0377, 0378, 0424, 0425, 0568, 0569, 0948 à 0949 inclus.

Dans ce contexte, l'Abonné s'engage à respecter les conditions d'utilisation de ces numéros. A ce titre, l'Abonné se porte fort du respect des conditions d'utilisation des numéros polyvalents vérifiés par ses propres clients.

Dstny ne fournit pas de « numéros polyvalents vérifiés ». L'Abonné qui utilise un système automatisé à des fins de démarchage ou de prospection doit s'appuyer sur un opérateur proposant ce type de numéro.

Création d'une catégorie de numéros polyvalents pour les échanges avec une plateforme

Afin de répondre aux nouveaux usages qui se sont développés notamment dans les échanges entre une entreprise et sa clientèle, l'ARCEP crée une catégorie de « numéros polyvalents utilisables pour les échanges avec une plateforme technique³ ». A compter du 1er janvier 2023, ces numéros seront les seuls à même d'être utilisés pour les échanges voix et messages entre une entreprises et sa clientèle via une telle plateforme (promotion, RDV, SAV, livraison, chauffeur VTC, etc.).

Cette nouvelle catégorie de numéros correspond à ceux ayant les racines suivantes : 0ZAB = 0937, 0938 0ZABP = 09390 à 09394 inclus.

Dans ce contexte, Dstny propose une offre de service sur ces nouveaux numéros dédiés aux plateformes. Rapprochez-vous de votre interlocuteur commercial pour demander un RDV avant-vente et valider la faisabilité de votre projet.

Utilisation des numéros mobiles pour des usages interpersonnels

A compter du 1er janvier 2023, les numéros mobiles à 10 chiffres (06 et 07) seront exclusivement utilisés en vue de fournir des services de communications interpersonnelles fondés sur la numérotation et seront utilisés par une personne physique unique. Cet usage interpersonnel est constitué d'un service de téléphonie et d'un service de messagerie à travers un accès mobile. L'usage des numéros mobiles est donc formellement interdit pour les usages autres qu'interpersonnels, tels que les échanges entre une entreprise et sa clientèle (SMS A2P, systèmes automatisés).

Autres règles du plan de numérotation

Utilisation abusive d'un numéro

Selon l'article 9 des CGAS Dstny, l'Abonné s'engage à utiliser les Services conformément aux lois et réglementations applicables. Notamment, l'Abonné s'engage à présenter un numéro lui appartenant dans l'entête « CallerID » et faisant partie du plan de numérotation français et dont l'appelant doit être identifié en cas de rappel (les appels anonymes sont considérés comme frauduleux). L'utilisation d'un « CallerID » n'appartenant pas à l'Abonné ou en dehors du plan de numérotation français constitue une fraude à l'utilisation du service et est passible de pénalité appliqué par Dstny. L'Abonné s'engage à respecter et faire respecter cette règle auprès du Client Final. Aussi, dès lors que Dstny constate des tentatives et/ou cas avérés de fraude, d'abus ou un manquement aux règles déontologiques, quelle que soit l'origine (nationale ou internationale) des appels qui lui sont remis, Dstny se réserve le droit d'appliquer les pénalités légales.

¹ Article L. 32 32° du Code des postes et des communications électroniques : « système émettant des appels ou des messages de manière automatique vers plusieurs utilisateurs finals conformément aux instructions établies pour ce système ».

² Exceptions pour certains systèmes automatisés selon le volume de trafic : ceux qui émettent des appels ou messages à l'attention de 5 numéros ou moins sur 30 jours ; ceux pour lesquels le nombre d'appels émis est équivalent (à 20 % près) ou inférieur au nombre d'appels reçus sur 30 jours ; et ceux pour lesquels le nombre de messages émis est équivalent (à 20 % près) ou inférieur au nombre de messages reçus sur 30 jours. Ces systèmes automatisés pourront, dans un tel cas, utiliser les numéros interdits, à l'exclusion des numéros mobiles à 10 chiffres.

Exceptions pour les numéros polyvalents utilisables pour les échanges avec une plateforme technique, qui pourront être utilisés par des systèmes automatisés d'envoi de messages même si le nombre de messages reçus est significativement inférieur au nombre de messages émis.

³ Plateforme technique : infrastructure physique ou logicielle exploitée par un opérateur de communications électroniques ou un tiers qui rend possible l'envoi et la réception, directe ou indirecte, par un utilisateur des appels ou messages dans le cadre d'une prestation liée à un service de communications électroniques.

Annexe 6 : Réglementation ARCEP en vigueur et pénalités associées

Dézonage des numéros géographiques

La décision n° 2019-0954 de l'ARCEP en date du 11 juillet 2019 supprime les contraintes géographiques liées aux Zones (01 à 05) à compter du 1er janvier 2023. Ainsi l'Abonné ou l'un utilisateur final pourra conserver son numéro lorsqu'il déménage tant qu'il restera au sein du Territoire auquel son numéro est alloué.

Interdiction de la mise à disposition de numéros

La décision n° 2018-0881 de l'ARCEP en date du 24 juillet 2018 interdit la mise à disposition de numéros géographiques (01 à 05) à compter du 1er janvier 2023, lorsque l'Opérateur n'exploite pas les numéros pour ses propres besoins, cette mesure ne s'appliquant toutefois pas aux numéros géographiques déjà mis à disposition au 31 décembre 2022.

En tant qu'opérateur détenant des tranches de numéros et un préfixe de portabilité, Dstny attribue des numéros ou effectue des portabilités pour le compte des clients finaux de l'Abonné. Afin de respecter le cadre réglementaire associé à la gestion des numéros, l'Abonné se doit d'informer explicitement son Client Final et de mentionner dans ses conditions générales de vente qu'il s'appuie sur Dstny en qualité d'opérateur attributaire pour lui fournir des numéros ou assurer les actions de portabilité.

Mise en relation vers les numéros d'urgence

Au regard de l'objectif de protection des consommateurs et en raison de problème pour connaître la localisation de l'appelant, l'ARCEP précise qu'aucun numéro territorialisé, spécial ou court ne peut être utilisé à des fins de mise en relation vers les numéros d'urgence. Dstny route les numéros d'urgence en fonction de l'adresse du site auquel est rattaché le numéro. Si des numéros qui ne sont pas à l'adresse du site où est déployé la solution, l'Opérateur / MSP a la responsabilité de paramétrer le code INSEE depuis l'interface MyDstny pour assurer le bon fonctionnement des numéros d'urgence. Le paramétrage des numéros d'urgence est personnalisable par numéro pour répondre aux besoins des multisites et des télétravailleurs.

Encadrement de la prospection commerciale par le décret n° 2022-1313

Le décret n° 2022-1313 du 13 octobre 2022 encadre les jours, horaires et fréquence des appels téléphoniques à des fins de prospection commerciale non-sollicitée.

La prospection commerciale non-sollicitée vise à la fois les appels vers les consommateurs inscrits sur la liste Bloctel et ceux vers les personnes sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours.

La prospection commerciale est autorisée du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 20h. Elle est interdite les week-ends et jours fériés. Néanmoins, lorsque le professionnel a reçu le consentement exprès et préalable du consommateur pour être appelé, le professionnel peut le contacter en dehors des jours et plages horaires définis par le décret, charge au professionnel de prouver le recueil dudit consentement.

Le professionnel ne peut contacter un même consommateur plus de 4 fois au cours d'une période de 30 jours calendaires. Cette règle vise aussi bien les interactions téléphoniques établies avec ce consommateur que les tentatives d'appels. Lorsque le consommateur refuse ce démarchage lors de la conversation téléphonique, le professionnel s'abstient de le contacter ou de tenter de le contacter avant l'expiration d'une période de 60 jours calendaires révolus à compter de ce refus.

En cas de non-respect du cadre prévu par le décret, le professionnel s'expose au paiement de l'amende administrative prévue à l'article L. 242-16 du Code de la consommation : 75 000 € pour une personne physique et 375 000 € pour une personne morale.

Sanctions et pénalités applicables en cas de non-respect des règles en vigueur

Dstny s'assurera du respect de l'ensemble des nouvelles dispositions adoptées par l'ARCEP dans ses décisions susmentionnées et celles prévues par le décret n° 2022-1313 précité.

Dstny rappelle à l'Abonné l'importance du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que des règles déontologiques sectorielles par celui-ci, par ses clients ainsi que par l'ensemble des acteurs de la chaîne de traitement des appels. L'Abonné s'engage ainsi à respecter et à faire respecter à ses clients les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les règles déontologiques sectorielles, notamment celles relatives à la lutte contre la fraude.

Aussi, dès lors que Dstny constate des tentatives et/ou des cas avérés de fraude, d'abus ou de manquement aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux règles déontologiques, quelle que soit l'origine nationale ou internationale des appels qui lui sont remis, Dstny se réserve le droit d'appliquer à l'Abonné les pénalités et sanctions suivantes :

- Facturation d'une pénalité de deux mille (2 000) euros par numéro appelant.
- Facturation d'une pénalité de huit centimes (0,08) euros par tentative d'appel ou appel.
- Les appels vers l'international présentant un numéro étranger sont surtaxés à hauteur de 0,5 € / minute indivisible.
- Coupure du service.

Dstny se réserve le droit de refacturer tous les montants qui lui seront éventuellement facturés par les opérateurs tiers portant sur le trafic de Client et liés au non-respect de la déontologie ou aux conditions d'utilisation des identifiants d'appelant et à l'encadrement des systèmes automatisés.

Ces réglementations sont susceptibles d'évoluer, par conséquent, l'Abonné doit se référer aux dernières décisions en vigueur de l'ARCEP.